



FFBAD

Fédération Française
de Badminton

**DELRUE
FRANCE**

PROJET PERFORMANCE DE LA FFBAD

2017-2024

PROJET de
PERFORMANCE
FÉDÉRAL



FFBAD

Fédération Française
de Badminton

2017 / 2024

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020

Sommaire

Analyse de la fédération sur l'olympiade 2013 – 2017	p 9
1. Préambule	p 9
2. Analyse de la fédération sur l'olympiade 2013 – 2017.	p 12
2.1 Analyse quantitative.	p 12
2.2 Analyse qualitative 2013 – 2017.	p 14
2.2.1 Points forts.	p 14
2.2.2 Points faibles	p 15
2.3 Classement de la France aux épreuves de référence	p 16
3. Compétitions de référence 2017 / 2014 : Objectifs sportifs de la fédération	p 19
4. Stratégie fédérale du projet de performance 2017 – 2024	p 23
4.1 La politique de haut niveau de la fédération	p 23
4.2 La cohérence éventuelle du projet avec les disciplines non reconnues de haut niveau	p 24
4.3 La place du PPF dans le projet global de la fédération	p 24
4.4 La place des deux programmes au sein de cette politique pour atteindre les objectifs annoncés	p 24
4.5 L'approche spécifique par discipline, par genre, par spécialité et par public	
Projet de Performance Fédéral FFBaD	p 28
1. Sportifs	p 28
1.1 Niveau de performance des sportifs inscrits en liste olympique et paralympique	p 28
1.2 Dispositif fédéral de suivi socio-professionnel	p 29
1.3 Environnement du sport	p 29
1.4 Convention Joueur/ DTN/ FFBaD	p 31
1.5 Critères d'attribution des aides personnalisées	p 31
2. Déclinaison des deux programmes	p 32
2.1 Le programme d'accession au haut niveau	p 32
2.1.1 L'organisation et structuration de la formation sportive (pour les filles et les garçons)	p 32
2.1.1.1 L'identification	p 32
2.1.1.2 Les premiers pas structurés vers l'accession au Haut-Niveau	p 32
2.1.1.3 Le collectif U15 et l'Equipe de France U15	p 34
2.1.2 L'encadrement	p 35

2.1.3	Les conventions et cahiers des charges.	p 35
2.1.4	Le dispositif d'évaluation	p 39
2.1.5	La cartographie des structures	p 40
2.1.6	La définition et l'organisation de la surveillance médicale des sportifs listés (autres que SHN)	p 41
2.2	Le programme d'excellence sportive	p 42
2.2.1	L'organisation et structuration de l'élite sportive (pour les filles et les garçons)	p 42
2.2.1.1	Deux temps vers la performance	p 42
2.2.1.2	Les structures	p 42
2.2.1.3	Les Equipes Nationales Jeunes	p 43
2.2.1.4	L'Equipe de France	p 43
2.2.2	L'encadrement	p 44
2.2.3	Les cahiers des charges des structures	p 44
2.2.4	Synoptique du cahier des charges des structures	p 50
2.2.5	Le dispositif d'évaluation	p 52
2.2.6	La cartographie des structures	p 53
2.2.7	La surveillance médicale	p 53
2.3	Les instances d'accompagnement	p 54
2.3.1	Le Conseil de l'Equipe de France	p 54
2.3.2	La Commission Haut-Niveau	p 54
3.	Stratégie paralympique	p 55
3.1	Rappel historique	p 55
3.2	Porteur de projet	p 56
3.3	Encadrement spécifique	p 56
3.4	Déclinaison opérationnelle et indicateurs de performance.	p 57
3.5	Moyens spécifiques à la préparation des athlètes	p 58
3.6	Stratégie commune d'entraînement avec les sportifs valides	p 58
4.	Prise en compte renforcée du sport de haut niveau	p 59
4.1	Les spécificités de la pratique féminine dans les disciplines déléguées à la fédération	p 59
4.1.1	Contextualisation	p 59
4.1.2	Les spécificités féminines n'existent pas au badminton	p 60
4.1.3	Moyenne d'âges des joueuses « dames »	p 60
4.2	Les principales échéances / La stratégie développée et les chances de médailles / Les indicateurs de performance	p 61
4.2.1	Objectifs : 2024	p 61
4.2.2	Indicateurs de performance 2017-2020	p 61
4.3	Les besoins d'encadrement pour le public féminin	p 62

4.4 Le choix du parcours d'accès au haut niveau concernant les sportives de haut niveau	p 62
5. Prise en compte des sportifs issus des régions ultrapériphériques	p 64
5.1 La stratégie spécifique	p 64
5.2 Les objectifs spécifiques de l'olympiade	p 64
5.3 L'identification des sportifs et lieux d'entraînement	p 65
5.4 Intégration des sportifs dans les structures nationales	p 65
6. Identification, Détection, Accompagnement	p 66
6.1 Cadrage général	p 66
6.2 Identification et repérage d'un jeune talent	p 66
6.2.1 Le chemin de compétition	p 66
6.2.2 Comment identifie-t-on un jeune talent, comment le repère-t-on ?	
6.2.3 Les dispositifs d'identification, d'évaluation et de suivi des jeunes talents et dispositifs d'intégration.	p 68
6.2.4 Les dispositifs d'accompagnement de l'auto-évaluation et de l'orientation des joueurs	p 68
7. Encadrement	p 69
7.1 Contextualisation	p 69
7.2 Mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN	p 70
7.3 Modalités de management	p 73
7.4 Les pistes d'optimisation du partage	p 74
7.5 La professionnalisation de l'encadrement territorial	p 74
8. Programmation et Financement	p 75
8.1 Quels besoins spécifiques	p 75
8.2 Les pistes d'optimisation du modèle économique en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN	p 76
8.3 Le rôle de la commission Haut-Niveau	p 78
9. Evaluation	p 79
Les pistes d'optimisation	p 79
10. Officiels techniques de Haut-niveau	p 79
10.1 Contexte	p 79
10.2 Objectif : Former pour performer	p 79

Annexes

Annexe 1 : Charte du joueur haut-niveau sélectionné par la FFBaD

Annexe 2 : Convention entre la Fédération Française de Badminton et les joueurs de badminton du pôle France INSEP

Annexe 3 : Convention entre la Fédération Française de Badminton et les joueurs de badminton des pôles France jeunes et sélectionnés Collectif France Jeunes et Equipe de France Jeunes

Annexe 4 : Evaluation partagée

Annexe 5 : Orientations Techniques de Haut-Niveau

Annexe 6 : Mise en place d'un DAD

Annexe 7 : Mise en place d'un DAR saison 2016/2017

Annexe 8 : Mise en place d'un DAI

Annexe 9 : Mise en place du DAN identification

Annexe 10 : Mise en place du DAN espoirs

Annexe 11 : Document d'évaluation des structures du Projet de Performance Fédéral

Annexe 12 : Evaluation partagée CTS

ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013 / 2017

1. Préambule

Pendant plusieurs olympiades, il était flatteur de mettre en avant les résultats élogieux des jeunes pousses et répéter, à qui voulait l'entendre, les discours d'anciens, les résultats acquis dans des temps jadis où le badminton se structurait à l'ombre de victoires mémorables et d'un grand nom féminin du badminton mondial :

- Flatteur parce la DTN avait participé, en son temps, à la mise en place de ce système producteur de satisfactions.
- Justifiées par des théories avantageuses, mettant l'acte compétitif comme source exclusive du sens de l'engagement, comme source de l'émergence des vrais problèmes de l'acte tactique.

Ces satisfactions endormaient dans un contentement statistique. Les résultats seniors majeurs devaient soit disant arriver. Les jeunes pousses talentueuses devaient les réaliser...Pourtant les résultats seniors individuels tardent ...

Pour apprendre, il faut répéter dans le sens des choses. Répéter...base de tout apprentissage, base de transformation, base d'émancipation et de liberté créatrice. L'expression du talent semblait magique alors qu'elle n'est construite que dans la sueur et l'épuisement continu. Comment être précis sans répéter dans le sens du badminton...

Et pourtant

- **Le badminton français se construit par le projet fédéral** et c'est au service de ce dernier que l'action de la direction technique se décline.
- **Le badminton français peut figurer parmi les tous meilleurs badmintons d'Europe** dans un premier temps et du monde bientôt. Les ressources, tant financières qu'humaines, consacrées à son développement sont importantes. Oui, nous avons les moyens logistiques pour être une nation forte du badminton Mondial. Un statut qui peut être pérenne. Un statut qui doit témoigner de la qualité de nos engagements au quotidien, du bénévole de club aux structurations nationales.
- **La remise en cause doit être permanente**, et les changements issus des bilans doivent se faire dans ce temps où les règles de fonctionnement peuvent changer. Le badminton ne cesse d'évoluer. Les performances réalisées sont toujours de plus en plus surprenantes. Malgré tout, le badminton se construit sur des bases qui, sans maîtrise, condamnent tout progrès. Mais dans ce cadre, attention à ne pas doter le système du **haut niveau d'outils « peau de banane »**. Cherchons la cohérence. Nous voulons que nos joueurs **s'entraînent**, alors créons les outils correspondant à cette ambition. Positionnons les meilleurs dispositifs, les accompagnements de joueurs les plus efficaces, la charte liant les athlètes de haut niveau à la fédération et l'allocation des aides personnalisées dans cette démarche.

- Le badminton de demain existera. Cela ne peut passer que par **un appui fort au travail fait en région pour permettre un travail évolutif au sein de nos clubs où la formation qualitative du joueur doit être omniprésente**. Le badminton proposé doit servir de programme, déclinable selon les différents niveaux. Il doit être approprié et compris de tous les acteurs. Cette compréhension en fera les ardents ambassadeurs. Toute structure peut être une ressource intégrée à cette volonté.
- **La performance passe par de l'exigence et il nous faut mettre en place de nouveaux critères portant cette exigence et évaluant nos performances sur toutes nos missions.**
- **La FFBaD porte en son sein une promesse d'avenir, basée sur des valeurs exceptionnelles qui permettront au badminton de répondre au champ concurrentiel du sport français.** Un projet naît d'une intelligence collective. Le projet de performance fédéral doit nous permettre d'aller et venir dans cette mission. Il s'inspire de l'observation et des diagnostics et laisse libre cours à l'imagination imprégnée de la réalité. Le projet de performance fédéral doit «être» solide.

Et si on tentait ...qui pourrait nous en vouloir. La conjonction des forces semble favorable alors essayons et osons dire :

- **Nous ne ferons pas de médailles mondiales ni aux Jeux ni aux Championnats du Monde seniors d'ici 2020...restons patients ...Nous devons faire des médailles aux jeux paralympiques...Les résultats actuels nous permettent cette ambition Continuons à nous engager selon ces orientations... travaillons en ce sens,**
- **Nous pouvons envisager des médailles mondiales, olympiques et paralympiques en 2024 (à Paris ?), nous connaissons ceux qui pourront les porter...occupons-nous absolument d'eux,**
- **Nous pouvons nous servir de ces 7 années pour construire avec des vrais repères européens...affutons notre regard,**
- **Nous pouvons faire mieux pour accompagner la performance en se servant de l'Europe comme référence...fertilisons notre connaissance,**
- **Nous pouvons continuer par les résultats d'équipes à assurer l'après 2024 tout en préparant le grand soir de 2024...reproduisons des vagues d'espoir.**

Pour pouvoir y arriver, nous devons réorienter nos entraînements, suivre et évaluer de façon plus pertinente nos structures tout en montrant notre patience.

Nom de la fédération	Fédération Française de Badminton (Sigle FFBaD)
Déclaration en préfecture	08/12/1978 à Paris
Publication au journal officiel	08/12/1978
Agrément du ministère des sports	16/03/79 (renouvellement le 31/12/16)
Délégation du ministère chargé des sports	Arrêté du 31 décembre 2016
Affiliation au CPSF	2015
Affiliation à la fédération internationale	1934
Le badminton est une discipline reconnue de haut niveau avec 5 spécialités :	Simple Dame Simple Homme Double Homme Double Dame Double mixte
Disciplines associées	Crossminton

2. Analyse de la fédération sur l'olympiade 2013 – 2017

2.1. Analyse quantitative

Compétitions individuelles	Disciplines	Qualifiés			Résultat		
JO Rio	Simple Homme	1			1 victoire 1 défaite		
	Simple Dame	1			2 défaites		
Championnat du monde individuel	Simple Homme	2013	2014	2015	2013	2014	2015
		1	1	2	Tour 1	Tour 1	Tour 1
	Simple Dame	2013	2014	2015	2013	2014	2015
		no	1	1		Tour 1	Tour 2
Double Hommes	2013	2014	2015	2013	2014	2015	
	no	no	1			Tour 2	
Championnat du monde individuel parabadminton	Double Dame	2013	2014	2015	2013	2014	2015
		1	no	1	Tour 1		Tour 2
	Double Mixte	2013	2014	2015	2013	2014	2015
		no	no	2			Tour 2
Championnat d'Europe individuel	WH1	2013	2015	2017	2013	2015	2017
		1	1		1	1/4	
	WH2	2013	2015	2017	2013	2015	2017
		1			1/4		
	SL3	2013	2015	2017	2013	2015	2017
		0	1			1/8	
	SL4	2013	2015	2017	2013	2015	2017
		1	2		1/8	2	
	SU5	2013	2015	2017	2013	2015	2017
		1	1		Tour 1	3	
Championnat d'Europe individuel parabadminton	Simple Homme	2014	2016	2017	2014	2016	2017
		2	4	4	1/4	1/4	1/4
	Simple Dame	2014	2016	2017	2014	2016	2017
		2	2	1	1/8	1/16	1/8
	Double Hommes	2014	2016	2017	2014	2016	2017
		2	2	2	1/8	1/4	1/8
Double Dame	2014	2016	2017	2014	2016	2017	
	2	3	2	1/8	1/8	1/16	
Double Mixte	2014	2016	2017	2014	2016	2017	
	1	3	3	1/8	1/4	3	
Championnat d'Europe individuel parabadminton	WH1	2014	2016		2014	2016	
		1	1		1	2	
	WH2	2014	2016		2014	2016	
		1	1		2	3	
	SL3	2014	2016		2014	2016	
			1			3	
	SL4	2014	2016		2014	2016	
		1	3		1	1	
	SU5	2014	2016		2014	2016	
		1	1		2	2	

Compétitions équipe	Nom	Résultats			
Championnat du Monde par équipe Mixte	Sudirman Cup	2013		2015	
		16		15	
Championnat du Monde par équipe Masculine	Thomas Cup		2014 1/4		2016 1/8
Championnat du Monde par équipe Féminine	Uber Cup		2014		2016
Championnat d'Europe par équipe Mixte		2013		2015	
		8		1/4	
Championnat d'Europe par équipe Masculine			2014 1/4		2012 Finaliste
Championnat d'Europe par équipe Féminine			2014 8		2016 8

	Disciplines	Qualifie				Résultat			
JOJ Nanjing	Simple Homme	1				1 victoire 1 défaite			
	Simple Dame	1				2 défaites			
Championnat du monde individuel U19	Simple Homme	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
		2	3	3	3	Tour 2	1/16	1/8	1/4
	Simple Dame	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
		3	3	2	3	1/16	1/16	1/16	1/8
	Double Hommes	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
		2	2	2	2	1/16	1/16	1/8	1/4
	Double Dame	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
	2	1	2	2	1/8	1/8	1/16	1/16	
Championnat d'Europe individuel U19	Double Mixte	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
		3	3	3	3	Tour 2	Tour 2	1/8	1/16
	Simple Homme	2013	2015		2017	2013	2015		2017
		2	3		3	1/16	3		1
	Simple Dame	2013	2015	2015	2017	2013	2015		2017
		3	3		3	3	1/8		1/4
	Double Hommes	2013	2015	2015	2017	2013	2015		2017
	2	2		2	3	1/4		1	
Double Dame	2013	2015	2015	2017	2013	2015		2017	
	2	2		2	1/4	2		1/8	
Double Mixte	2013	2015	2015	2017	2013	2015		2017	
	3	3		3	1/4	3		1/8	

2.2. Analyse qualitative 2013 - 2017

2.2.1. Points forts

Performance

- ◆ Une base de résultats obtenus, tant en individuel que collectivement, jamais atteinte et nous positionnant comme deuxième nation au niveau Européen chez les jeunes,
- ◆ Construction d'une culture de haut niveau par les Equipes de France jeunes, par la progression des performances au niveau Européen,
- ◆ Les performances Parabadminton, objectifs médailles Tokyo

Détection / Accompagnement

- ◆ Entretien du désir de performance
- ◆ La mise en place d'Orientations Techniques de Haut Niveau fédérant les discours et les contenus de formation.
- ◆ L'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de détection important courant sur une année complète visant les U13 et U15 : Le Dispositif Avenir. Le management du projet U13-U15 avec le développement de stages internationaux au Danemark
- ◆ Poursuite de la réforme impliquant plus le territoire dans la formation des joueurs vers le haut-niveau pour une démultiplication des moyens : des pôles espoirs aux DER, renforcement des ETR.
- ◆ Diffusion du Dispositif Jeune vers les plus jeunes en rassemblant divers outils jusqu'alors épars.
- ◆ Planification, programmation, encadrement, suivi de l'EDF Parabad

Environnement de la pratique

- ◆ Optimisation de l'environnement familial et social des jeunes joueurs détectés.
- ◆ Economie stimulante

2.2.2. Points faibles

Performance

- ◆ L'impatience de la performance : Croyance que la performance se décrète chez l'ensemble des acteurs politiques de la fédération,
- ◆ Transition difficile entre la performance U19 et le monde senior,
- ◆ Stratégie du projet senior : La croyance que la performance est exclusivement issue de l'immersion dans un monde compétitif a entravé longuement l'olympiade écoulée. On ne peut réduire la performance à un « ranking » si l'on souhaite sa pérennisation, mais à un niveau de jeu,
- ◆ La non-qualification de nos doubles aux JO : (2èmes remplaçants),
- ◆ L'absence de formation continue sur tout le territoire pour partager des repères de haut niveau. Formation continue des cadres intervenant dans la recherche de la performance limitée,
- ◆ Un badminton féminin en difficulté de performance et de densité,
- ◆ Nombre relativement faible de compétiteurs jeunes désireux de s'orienter vers la pratique compétitive, échec d'un des objectifs du DJ,
- ◆ Nombre faible d'entraîneurs territoriaux désireux de s'orienter vers une pratique professionnelle d'Entraîneur National,
- ◆ Non délégation haut niveau Parabadminton.

Détection / Accompagnement

- ◆ Une culture de haut-niveau qui demande à être renforcée sur le territoire, dans les clubs, les Comités Départementaux et les Ligues Régionales. Un manque de partage de la culture de haut niveau entre technicien et élus,
- ◆ Temps d'analyse chemin faisant des résultats et des statistiques insuffisant,
- ◆ Une économie globale et un accompagnement financier des structures et des dispositifs à repenser,
- ◆ Financement des aides personnalisées sur fonds propres fédéraux.

Environnement de la pratique

- ◆ Décalage entre un projet de haut niveau international et le projet fédéral de politique sportive,
- ◆ Une offre de pratique compétitive Jeunes peu favorable à l'émergence des talents et à leur optimisation.

2.3. Classement de la France aux épreuves de référence

Compétitions de référence Seniors Hommes								
	2014			2015	2016			2017
Compétitions	Thomas Cup	CE	CM	CM	Thomas Cup	CE	JO	CM
Résultats Obtenus	1/4	1/4	1/16	1/16	1/8	1/4	1/16	

Compétitions de référence Seniors Femmes								
	2014			2015	2016			2017
Compétitions	Uber Cup	CE	CM	CM	Uber Cup	CE	JO	CM
Résultats Obtenus	-	1/4	1/16	1/16	-	1/4	1/16	

Compétitions de référence par équipe mixte						
	2015			2017		
Compétitions	CE	CM		CE	CM	
Résultats Obtenus	1/4	12		1/4		

Compétitions Jeunes U19							
	2014		2015		2016	2017	
Compétitions	JOJ	CM	CE	CM	CM	CE	CM
Résultats Obtenus en Individuel	1/6	1/8	2	1/8	1/4	1	
Résultats Obtenus par Equipe	2	21	3	17	11	1	

Compétitions Jeunes U17				
	2014	2015	2016	2017
Compétitions	CE	6 nations	CE	6 nations
Résultats Obtenus en individuel	2	2	2	2
Résultats Obtenus par Equipe	3	2	3	3

Compétitions Jeunes U15				
	2014	2015	2016	2017
Compétitions	8 nations			
Résultats Obtenus par Equipe	2	3	2	3
Résultats Obtenus en Individuel	3	1	1	5
Compétition	Championnats d'Europe			
Individuel				

3. Compétitions de référence 2017-2024 : Objectifs sportifs de la fédération

Age	Compétitions de Référence
30 et +	<p>Jeux Olympiques</p> <p>Championnat d'Europe individuel</p> <p>Championnat d'Europe et du monde par équipe mixte</p> <p>Championnat d'Europe et du monde par équipe masculine (Thomas Cup (TC))</p> <p>Championnat d'Europe et du monde par équipe féminine (Uber Cup (UC))</p> <p>Championnat du Monde individuel</p>
29	
28	
27	
26	
25	
24	
23	
22	
21	
20	<p>Ch. d'Europe U19 Ch. du Monde U19 JO Jeunes</p>
19	
18	<p>Ch. d'Europe U17 6 nations U17</p>
17	
16	<p>8 Nations Ch. Europe U15</p>
15	
14	
13	
12	
11	
10	

Objectifs: 2024 :

Compétitions de référence Seniors Femmes				
	2024			
Compétitions	UC	CE	CM 2023	JO
Résultats attendus	9-12	3	1/4	1/4

Compétitions de référence Seniors Hommes				
	2024			
Compétitions	TC	CE	CM 2023	JO
Résultats attendus	1/4	1-2	1/4	3

Compétitions de référence par équipe mixte				
	2019			
Compétitions	CE		CM	
Résultats attendus	3		Top 12	

Objectifs intermédiaires

Compétitions de référence Seniors Femmes												
	2017		2018				2019			2020		
Compétitions	CE	CM	UC	CE	CM	JM	CE	CM	JE	UC	CE	JO
Résultats attendus	1/4	1/8	9-16	3	1/8	1-3	3	1/8	3	9-16	3	1/8

Compétitions de référence Seniors Hommes												
	2017		2018				2019			2020		
Compétitions	CE	CM	TC	CE	CM	J M	CE	C M	JE	TC	CE	JO
Résultats attendus	3	1/8	1/4	3	1/8	1	3	1/8	podium	1/4	2-3	1/8

Compétitions de référence par équipe mixte				
	2017		2019	
Compétitions	CE		CM	
Résultats Obtenus	5-8		NP	
	3		Top 12	

Compétitions Jeunes U19							
	2017		2018		2019		2020
Compétitions	CE	CM	JOJ	CM	CE 18	CM	CM
Résultats Attendus en individuel	1	1/4	1/4	1/4	1-3	1/4	1-3
Résultats attendus par Equipe	1	Top 16			1-3	Top 16	Top 16

Compétitions Jeunes U17				
	2017	2018	2019	2020
Compétitions	6 nations	CE	6nations	CE
Résultats attendus en individuel	Podium	Podium	Podium	Podium
Résultats attendus par Equipe	Podium	Podium	Podium	Podium

Compétitions U15 CE		
	2017	2019
Compétitions	CE	CE
Résultats Obtenus	Podium	Podium

4. Stratégie fédérale du projet de performance 2017-2024

4.1 : La politique de haut niveau de la fédération

Le 12 novembre 2016, un nouveau Président a été élu et une nouvelle gouvernance a été mise en place.

Le 22 avril 2017, présentation à l'AG du nouveau projet fédéral « Ambitions 2025 » qui positionne fortement la recherche de performance comme objectif majeur.

PROJET FÉDÉRAL AMBITIONS 2025

3 objectifs majeurs et déclinables

- 01 OBTENIR DES MÉDAILLES**
- 02 FIDÉLISER LES PRATIQUANTS**
- 03 PARTICIPER AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX**

LES LICENCIÉS AU CŒUR DE LA FFBAD,
LE BADMINTON AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Les instances impliquées dans le projet

Le CA et le Bureau Fédéral, en charge des objectifs et du fonctionnement
 Les commissions, forces de propositions, instances de concertation et de travail au service du badminton français
 Les ligues, le relais institutionnel fondamental sur les territoires
 Les comités, les acteurs de la proximité auprès des clubs
 Les clubs, terrains de nos activités, ouverture vers les bassins de vie
 Les pratiquants, le cœur où bat le badminton français

Des secteurs au service du projet

SPORTIF	TERRITOIRES DURABLES	ADMINISTRATIF
Haut niveau	Projet	
Diversité des pratiques	Formation - Emploi	FINANCIER
	Equipement	
	Prospective	COMMUNICATION - ÉVÉNEMENTIEL
	Développement durable	MARKETING
	Relations internationales	

01 OBTENIR DES MÉDAILLES
LE PARCOURS DE PERFORMANCE FÉDÉRAL 2017/2024

- 1.1 Une construction et une structuration concertées du parcours vers la haute performance
- 1.2 Une culture du haut-niveau appropriée par chaque licencié

02 FIDÉLISER LES PRATIQUANTS

- 2.1 Le sens associatif vecteur d'engagement
- 2.2 Des offres de pratiques structurantes et adaptées
- 2.3 La mobilisation autour de grands événements

03 PARTICIPER AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

- 3.1 Nouveaux publics, nouvelles pratiques, nouveaux territoires
- 3.2 Un badminton vecteur de santé - bien être
- 3.3 Le développement durable et citoyen

Les leviers transversaux au service du projet

- L'emploi
- La formation
- Les équipements
- La communication et le numérique
- Les ressources financières de demain

Des moyens pour la réussite d'un projet fédéral partagé

- Une rénovation de la gouvernance
- Un accompagnement des acteurs
- Une mutualisation et valorisation des bonnes pratiques
- Un centre de ressources performant
- Un observatoire des politiques fédérales
- Une évaluation régulière des objectifs
- Des relations nationales et internationales fortifiées

La recherche de performance est donc l'objectif n°1 du projet fédéral.

4.2 : La cohérence éventuelle du projet avec les disciplines non reconnues de haut niveau :

Comité international de Crossminton :

Délégation en Sept 2016

Aucune relation politique et aucune relation institutionnelle

4.3 : La place du PPF dans le projet global de la fédération :

- Un Vice-Président est positionné sur le PPF
- Le PPF est issu des attentes ministérielles et des attentes des états généraux de la fédération (Janvier 2017)
- Le PPF est validé par le conseil d'administration dans ses principes directeurs le 10 juin 2017
- Le PPF est partagé avec la commission de haut niveau de la fédération
- Le PPF est appuyé par la fédération en ressources financières et en ressources humaines :

Financière : Aide directe au fonctionnement global du PPF : 1M €

Aide au fonctionnement du Parabadminton : 100 000€

Ressources humaines : Sur fonds propres

Directeur de la Performance

Entraîneur national en charge du Parabadminton

Entraîneur national INSEP

- Le conseil des équipes de France partage les sélections en équipe de France
- Un projet fort où le territoire est acteur majeur. Le Conseil des Présidents de Ligues est un partenaire fort de son déploiement.

4.4 : La place des deux programmes au sein de cette politique pour atteindre les deux objectifs énoncés :

Un Vice-Président en charge du haut niveau / Un DTN adjoint en charge du haut niveau et de la vie sportive fédérale.

- **Le programme d'accession au haut niveau**

Mise en place territoriale sous pilotage du DTN par un cahier des charges et suivi par un cadre chef de projet

Le territoire est maître d'œuvre de sa mise en place.

Les financements sont en majeure partie territoriaux :

- Appui aux clubs avenir (1000€ / club)
- Appui aux pôles espoirs (12000€ / Pôle espoirs)

Les CTN apportent leur expertise pour appuyer la déclinaison territoriale du PPF via les Directives Techniques Nationales tout en se basant sur les Orientations Techniques Nationales.



Les cahiers des charges définissent les besoins et le cadrage des structures et des dispositifs, 4 axes construisent le programme d'accession au haut niveau du PPF au niveau territorial :

- Identification des talents badminton
- Clubs Avenirs
- Pôles espoirs
- Le dispositif de détection des talents :



Dispositif de détection départemental

Dispositif de détection régional

Dispositif de détection national



L'appui des cadres techniques nationaux dans leur mission régionale de déclinaison des Directives Techniques Nationales (plus particulièrement aux directives de l'axe 2 du programme d'Etat)

- Nomination d'un CTS chef de mission de l'identification
- Nomination d'un CTS chef de mission Club Avenir
- Nomination d'un CTS chef de mission coordination des Pôles Espoirs
- Nomination d'un CTS chef de projet coordination PPF territorial et coordination dispositif de détection

• **Le programme d'excellence**

Mise en place au niveau national sous validation politique nationale et proposition de la Direction Technique Nationale.

La Direction technique Nationale est maître d'œuvre de sa mise en place :

- Financement CO et FFBA D
- Ressources humaines FFBA D et Ministère des Sports

Deux programmes d'excellence :

- Programme d'excellence olympique
- Programme d'excellence paralympique

Constitués de 4 axes :

- ✓ Le projet fédéral
- ✓ Les équipes de France : Planification et programmation
 - La charte liant les joueurs de badminton aux valeurs fédérales, aux valeurs du sport, aux valeurs de la république,
 - La convention de fonctionnement liant les athlètes à la DTN et à la FFBA D.
- ✓ Les structures nationales et leurs cahiers des charges.
- ✓ Les ressources humaines :
 - Cadres d'Etat sous contrat PO ; CTS chefs de projet ; CTS chargés de mission haut niveau,
 - Un cadre fédéral directeur de la performance et responsable de la cohérence du programme d'excellence,
 - Un cadre d'Etat chef de projet coordination des pôles INSEP / Pôle France Jeunes,
 - Un cadre fédéral chef de projet paralympique.

4.5 : L'approche spécifique par discipline, par genre, par spécialité et par public

Olympisme :

Trois temps structurent l'approche spécifique :

- Devenir un joueur de badminton accédant au haut niveau
 - Cahier des charges Club Avenir
 - Cahier des charges Pôles Espoirs
- Devenir un spécialiste de simple ou de double
 - Cahier des charges Pôles France Jeunes
 - Spécialisation et concentration des talents et des parcours identifiés
 - Formation continue des entraîneurs
- Etablir des performances
 - Spécialisation exclusive de l'entraînement et des créneaux d'entraînement
 - Spécialisation des entraîneurs
 - Spécialisation de la préparation physique et mentale
 - Spécialisation de la planification

Paralympisme :

Planification, entraînements, stages, compétitions structurent l'approche spécifique :

- Objectif médailles 2020

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

FFBaD

Le badminton Français a su, dans l'olympiade précédente, se positionner dans les résultats et l'efficacité de sa formation.

Il nous faut aller plus loin et ne pas contraindre les génies identifiés qui ne demandent qu'à s'exprimer.

1. Sportifs

1.1 Niveau de performance des sportifs inscrits en liste olympique et paralympique

Listes ministérielles			
	<i>droit</i>	<i>Critères</i>	<i>estimation</i>
Elite	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aides perso ◆ CIP CAE ◆ Droits retraite ◆ Dispositifs dérogatoires 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Individuel : Top 8 Monde <li style="padding-left: 20px;">Top 3 Europe ◆ Equipe : Top 2 monde <li style="padding-left: 20px;">Champion Europe 	15 4
Senior		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Individuel : Top 9/16 Monde <li style="padding-left: 20px;">Top 4/8 Europe <li style="padding-left: 20px;">Top 32 ranking mondial ◆ Equipe : 5/8 Monde <li style="padding-left: 20px;">2/4 Europe 	
Relève		<ul style="list-style-type: none"> ◆ U 25 titulaires compétitions de référence senior ◆ Médailles CE 19 indiv et équipe/ 6 nations U19 ◆ Médailles CE 17 indiv et équipe/ 6 nations U17 ◆ Dérogation 	134 27 15
Collectif nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Aménagement de l'emploi du temps scolaire et universitaire ◆ Accompagnement local 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En périphérie des sélections nationales finales et préparation des compétitions de référence. ◆ Sélectionné EDF ◆ Partenaires d'entraînement. ◆ Joueurs ex SHN en activité ◆ Sportifs à haut potentiel décision du DTN 	93
Espoirs		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Médailles CE 15 indiv et équipe/ 8 nations U15 ◆ Finaliste Chpt de France U15 ◆ ½ finaliste U17 ◆ M2 C1C2 pôles espoirs repérés préalables DAN (+ SER transitoires) ◆ 10 joueurs DAN (5 filles 5 garçons) 	

1.2 Dispositif fédéral de suivi socio professionnel :

Nomination d'une CTN chef de projet suivi socio-professionnel :

- 60% de sa mission. (40% coordination pôle France INSEP)
- Réunion d'information lors des Championnats de France Jeunes sur le projet de vie d'un joueur de badminton.
- Information régulière au sein des Pôles Espoir sur les possibles (rôle de conseiller d'orientation) projets de vie du joueur de haut niveau :
 - Visite régulière
 - Relation avec le chargé des études de la structure d'accueil.
- Suivi individualisé et solution individualisée des joueurs en Pôles France Jeunes / INSEP et Parabad
 - Aide à l'accès et suivi des CIP et CAE
 - Relation avec les chargés d'études des établissements d'accueil des PFJ et INSEP et des chargés d'études des établissements d'accueil scolaires et universitaires.
 - Aide à l'insertion sociale post performance
 - Suivie des deux années post structures

1.3 Environnement du sport :

- En compétition :
 - Compétitions de référence : staff complet simple et double
 - Chef de délégation fédéral
 - DTN ou DTNa
 - Directeur de la Performance et/ou chef de projet Jeunes
 - 3 Coachs
 - Préparateur physique
 - Préparateur mental (si en France)
 - Préparateur tactique
 - 1 Kiné pour 6 joueurs
 - Compétitions de référence Parabad :
 - Chef de délégation fédéral
 - DTN ou DTNa
 - Cheffe de projet Parabad
 - 3 Coachs
 - 1 Kiné / Classificateur pour 6 joueurs

- Compétitions planifiées par le Directeur de la Performance (DP) : staff réduit
 - 2 Coachs
 - 1 Kiné pour 6 joueurs à la demande du DP
- Compétitions à l'initiative des joueurs
 - Pas de staff
- En stage :
 - Stages Compétitions de référence : staff complet simple et double
 - DTNa
 - Directeur de la Performance ou chef de projet Jeunes
 - 4 Coachs
 - Préparateur physique
 - Préparateur mental (si en France)
 - 1 Préparateur tactique
 - 1 Kiné pour 6 joueurs
 - Stages Compétitions de référence et programmés parabad : complet simple et double
 - Cheffe de projet Parabad
 - 4 Coachs
 - Préparateur physique
 - Préparateur mental (si en France)
 - 1 Kiné pour 6 joueurs
 - Stages planifiés par DP : staff réduit
 - DTNa
 - Directeur de la Performance
 - 5 Coachs
 - Préparateur physique
 - Préparateur mental (si en France)
 - 1 Kiné pour Compétition à l'initiative des joueurs
- Au quotidien :
 - INSEP :
 - Directeur de la Performance
 - 1 coordonnatrice INSEP
 - 1 cheffe de mission Suivi Social
 - 4 Coachs
 - 1 préparateur physique
 - Ressources de l'INSEP
 - PFJ :
 - 1 coordonnateur PFJ

1 cheffe de mission Suivi Social
1 coach
Ressources de l'établissement

- Parabad:
1 cheffe de mission coordonnatrice Suivi Social
1 coach
Ressources de l'établissement
- Pôle espoir:
1 responsable sportif Pôle Espoir
1 assistant entraîneur
Ressources de l'établissement
- Club Avenir:
1 coach

1.4. Convention Joueur/ DTN/ FFBaD

Cf Annexe 1 : Charte du joueur de haut niveau

Cf Annexe 2 : Convention joueur / DTN / FFBaD

Cf Annexe 3 : Convention joueur PFJ/ DTN/ FFBaD

1.5 Critères d'attribution des aides personnalisées

Cf Annexe 2 : Convention joueur / DTN / FFBaD

Préparer 2024 et Tokyo 2020

En entourant le joueur de badminton d'aide en tous genres

En facilitant son projet de vie

En l'intégrant dans les valeurs de la république du sport et de la FFBaD

En le reconnaissant dans son unicité et en l'optimisant

2. Déclinaison des deux programmes

2.1 Le programme d'accession au haut niveau :

Il est indéniable que le niveau de jeu augmente. Les sections sportives scolaires se multiplient, la culture badminton pénètre l'espace culturel des jeunes et l'accession au haut niveau en badminton devient un « possible ». L'accession au haut niveau cherche à se déployer en proximité. Une structuration et une détection des talents cherchant, au travers de ce souci de proximité, à associer l'ensemble du territoire. Indéniablement le niveau technique de nos joueurs monte et le nombre d'aspirants à l'accès au haut niveau est en forte augmentation. Chaque région peut se doter d'un Pôle Espoirs, chaque ligue régionale, chaque comité départemental, chaque club se doit de relayer l'objectif de performance fédéral. Pour que ces pôles existent, ils se doivent de rayonner leur savoir-faire et aider à des flux conséquents entre Club Avenir et Pôle Espoirs.

Idem, le Club Avenir se doit d'être une structure ressource.

A ce titre, l'action de formation des acteurs et de coordination des dispositifs et des structures est essentielle. La DTN, au travers des cahiers des charges, se doit d'être l'instance d'impulsion de suivi de régulation et d'évaluation. Les OTHN assureront la promotion de contenus de formation cohérents et coordonnés. Le document d'accompagnement des OTHN favorisera l'appropriation ; Les Directives Techniques Nationales permettront les orientations de travail et d'évaluation.

La reconnaissance des acteurs et des structures passe par une reconnaissance financière du territoire dans son engagement :

Les Clubs Avenir doivent être reconnus par une aide financière.

Les Pôles Espoirs doivent être soutenus selon le modèle 2013-2017.

La reconnaissance territoriale demandera une démarche vers les conseils régionaux afin d'associer ces derniers à l'accession à la performance fédérale.

2.1.1 : L'organisation et structuration de la formation sportive (pour les filles et les garçons)

2.1.1.1 : L'identification :

Comment se doter d'outils pour permettre à des acteurs éducatifs :

- De proposer un badminton devenant une activité culturelle sportive,
- D'identifier de façon précoce des talents compatibles avec la pratique du badminton :
 - En dotant le territoire d'outils promotionnels du badminton sportif dans les clubs et vers l'éducation nationale, en formant les parents à un œil reconnaissant une motricité spécifique badminton.
 - En dynamisant et suivant notre dispositif jeune et en y intégrant le dispositif de formation Shuttle Time
 - En instaurant des relations de formation avec le monde éducatif :
 - En déployant la notion de rencontre USEP

- En reprenant le déploiement de la formation continue des professeurs d'EPS et des professeurs des écoles sur le territoire et au niveau national.

Un encadrement de proximité accompagné par la DTN va être mis en place :

- Un coordonnateur du Plan d'Identification National va être créé (PIN)
- Le coordonnateur du PIN a pour mission d'élaborer et de suivre des contenus de formation
- Les Directives Techniques Nationales vont impliquer le territoire en ce sens

2.1.1.2 : Les premiers pas structurés vers l'accession au haut niveau

Une seule structure par région pour l'accès au haut niveau : le Pôle Espoirs

L'élévation du niveau de jeu global français nous amène à développer le nombre de structures (une seule structure par région). Le Pôle Espoirs intègre dans son fonctionnement les Clubs Avenir qui en sont la base de recrutement. Le cahier des charges des Clubs Avenir est intégré au cahier des charges du Pôle Espoirs. L'appréhension de la démarche d'inclusion des Clubs Avenir au sein du Pôle Espoirs demande un suivi fin de la DTN et un appui au territoire pour harmoniser le fonctionnement.

▪ Les Pôles Espoirs

• Le Pôle Espoirs: structure structurée

- **Par une double mission** cadrée dans un cahier des charges à visée d'accession au haut niveau
 - Une mission de formation aux fondamentaux
 - Une mission de centre ressources et de diffusion des OTHN
 - Rayonner la culture
 - Polariser et encadrer les talents
- **Par une démarche de détection vers le Pôle Espoirs :**
 - **Dans la proximité renforcée**
 - Par l'ETR et sa mission départementale d'animation des clubs labellisés.
 - Par une recherche de croisement d'informations.
 - Par la permanence de la collaboration entre Pôle Espoir et Club Avenir : Collaboration des acteurs de l'entraînement ; collaboration des acteurs stratégiques

• Le Pôle Espoirs : structure structurant l'environnement territorial vers l'accès au haut niveau

- **Par la cohérence de « proximité des acteurs locaux»**
 - Le responsable du Pôle est la ressource de la cohérence du chemin du joueur soucieux d'accéder à la performance
 - Le responsable du Pôle participe au dynamisme du Pôle Espoirs en ouvrant son pôle régulièrement à l'échange, l'immersion, le partage.
- **Par le rayonnement des savoirs par l'action du responsable du Pôle Espoirs.**
- **Par la mise en place d'actions favorisant l'image positive du bien-fondé du Pôle et de son positionnement stratégique à l'égard des acteurs de proximité territoriaux**

- **Le rôle majeur du responsable du Pôle Espoirs :**
 - **Par son impulsion et sa veille qualitative d'un cahier des charges Club Avenir (CA) qu'il impulse et suit en collaboration avec la DTN.**
 - Le responsable du Pôle Espoir est la personne ressource de proximité pour le CA
 - Le responsable du Pôle Espoirs est la ressource de la formation continue appliquée
 - Le responsable du Pôle Espoirs est le représentant de proximité du dynamisme de la politique sportive locale et nationale en collaboration avec les CTS impliqués dans l'accès au haut niveau.

- **Le collectif France Avenir (CFA) :**
 - Pour des talents affirmés, un collectif s'exprimant dans des stages et dans une compétition internationale éducative (sans points attribués)

Un encadrement national coordonne cette démarche d'appropriation de l'accès au haut niveau dont le territoire reste le maître d'œuvre et où l'échange et le partage sont les piliers de l'efficacité:

- Un coordonnateur du suivi des structures Clubs Avenir
- Un coordonnateur du suivi de Pôles Espoirs
- Un coordonnateur du suivi du parcours de détection
- Un coordonnateur du collectif France Jeunes

2.1.1.3 : Le collectif U15 et l'équipe de France U15

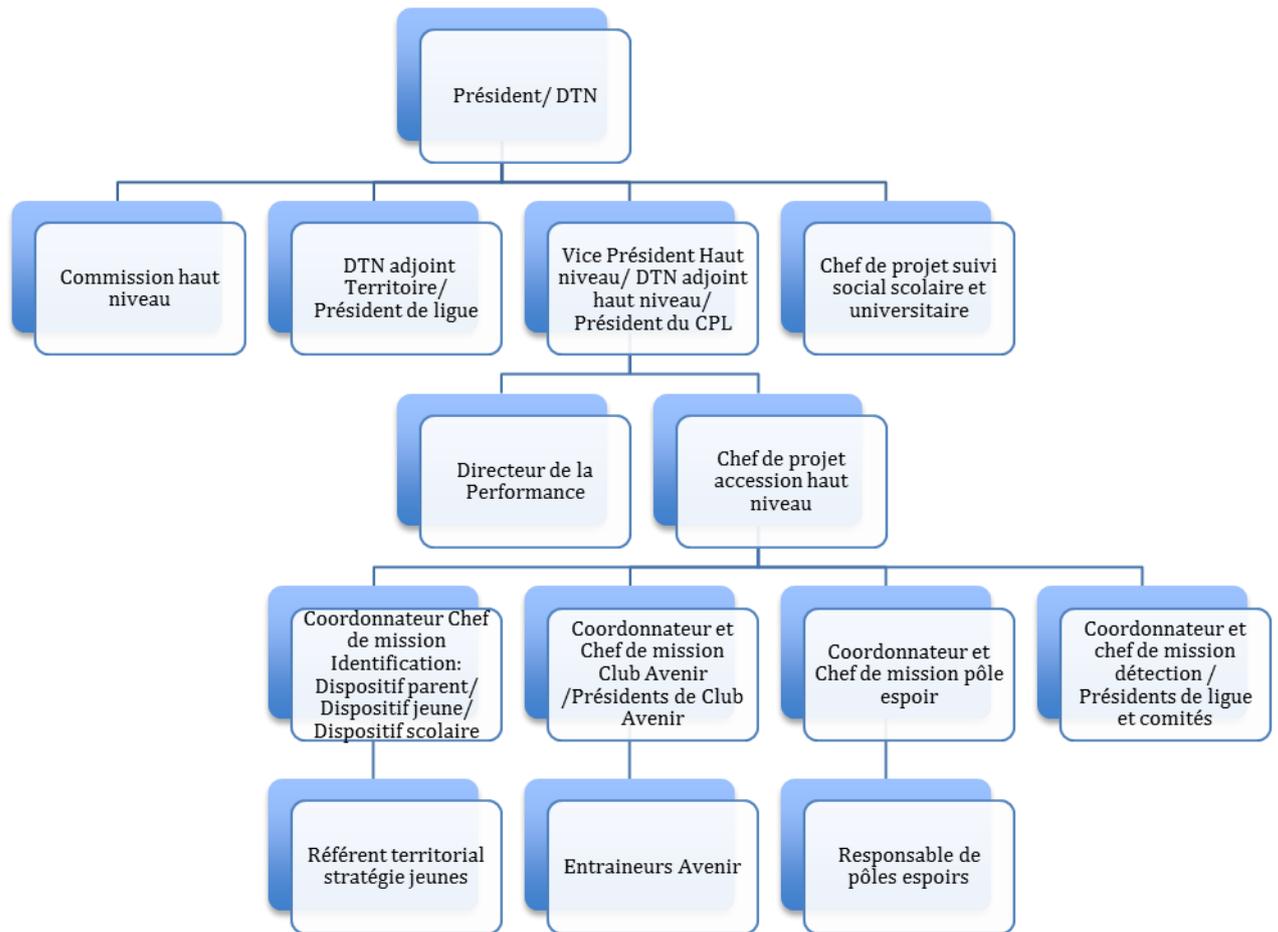
Le collectif U15 est le collectif permettant de sélectionner des joueurs à l'évènement de référence de la catégorie.

Le résultat obtenu aux 8 nations est synonyme de la bonne santé de la formation et de notre système d'accession au haut niveau. Les Championnats d'Europe de la catégorie révèlent une aptitude à la performance et nous interrogent sur des joueurs capables de performance à un instant T.

Un Entraîneur National est en charge de ce collectif qui, au travers de stages et de compétitions, continue la formation des joueurs, établit une synergie de fonctionnement et d'informations vers les Pôles Espoirs et aborde la compétition de référence dans la relativité qui se doit au regard de l'âge.

Un compte-rendu est diffusé après chaque regroupement vers les acteurs territoriaux. Ce compte-rendu relate le niveau général et des orientations de travail individualisées.

2.1.2: L 'encadrement



2.1.3: Les conventions et cahiers des charges des structures

- Les cahiers des charges sont, au niveau du programme d'accession au haut niveau, des guides liant la DTN au territoire
 - Le pôle espoir intègre deux temps de formation. Un temps de proximité en Club Avenir, un temps en structure d'accueil regroupant les meilleurs joueurs. Le cahier des charges du Club Avenir est induit par les exigences du Pôle Espoirs dont il dépend. Deux cahiers des charges sont intégrés dans un seul objectif : Former les joueurs aux exigences du haut niveau. Le Club Avenir est le « centre de formation » du Pôle Espoir.



CAHIER DES CHARGES POLES ESPOIRS (PE)

	Item	Indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	Objectif général → Former des jeunes joueurs aux exigences du badminton de Haut Niveau senior → Impulser la stratégie nationale d'accès au haut niveau	Formation des joueurs au haut niveau senior Mise en place des OTHN <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des qualités physiques, technico-tactiques et psychologiques permettant l'accès au haut niveau. - Alimenter le Collectif France Avenir et les Pôles France Jeunes Devenir un centre ressource <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'accès au haut niveau sur l'ensemble de son territoire (immersion des joueurs de Club Avenir (CA), formation entraîneurs, lieu d'expertise territorial) - Devenir un centre ressource pour les instances territoriales comités et ligues
	Indicateurs → existence d'une structuration territoriale → niveau de recrutement des sportifs	Toute nouvelle ouverture de Pôle Espoir induit l'existence de Clubs Avenir assurant sa viabilité sportive. Recrutement régional sous le contrôle du pilotage national en liaison directe avec les Clubs avenir, sauf demande spécifique formulée par le DTN Population cible au moment de l'entrée au Pôle Espoirs <ul style="list-style-type: none"> - Minimale 2 de façon prioritaire - Minimale 1 (uniquement pour les joueurs retenus au DAN)
	→ Indicateurs de résultats	<i>Population cible CA:</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Intégration des jeunes talents de club</i> <ul style="list-style-type: none"> - Flux vers Pôles France jeunes - Nombre de joueurs Collectif France U15 et U17 - Nombre de joueurs sélectionnés aux 8 Nations et Championnats d'Europe U15 et résultats aux 6 nations U17 et Championnats d'Europe U17
		<i>Niveau sportif attendu du CA:</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maîtrise des fondamentaux d'accès au Dispositif Avenir National</i> - <i>Evaluation du CA : Flux vers le PE</i>
	Coordonnateur : → sous la responsabilité du DTNa en charge du PPF	1 coordonnateur en concertation avec le Chef de Projet du PPF territorial et Chef du Projet Relève <ul style="list-style-type: none"> - S'assure en lien avec l'entraîneur en charge des U15 et des U17 de la mise en place des Orientations Techniques de Haut Niveau et du Parcours du jeune joueur. - S'assure du respect, du bon fonctionnement et de l'efficacité du cahier des charges - Pilote la commission en charge de la gestion des flux (entrées-sorties) du Pôle Espoirs
	<i>Coordination PE CA</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le responsable du PE coordonne les CA de sa zone régionale de recrutement</i> - <i>Le CTS coordonnateur national et responsable au sein de la DTN du dispositif CA assure la cohérence nationale du dispositif CA</i> - <i>CTS CTN appuie territorialement le suivi des CA et de la remontée d'informations vers le CTS Coordonnateur CA et vers le responsable de PE</i> 	

	Encadrement	Cadre technique de ligue (CTL) titulaire du B.E.E.S. 2 ^{ème} degré ou du DES
	→ responsable de Pôle Espoir	<p><i>Qualification encadrement CA:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Entraîneur de club diplômé DE sur ¾ des séances</i> <p>Travaille en lien avec les chefs de projet, les EN en charge des U15 et U17 le CTN territorial :</p> <p>Désignation par le Président de Ligue avec accord du DTN.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il applique les Directives Techniques Nationales et met en place les OTHN et le suivi du Parcours du jeune joueur - Il inscrit ses actions et décisions dans le respect du CDC - Il coordonne et assure le suivi du PE, sur le plan sportif et administratif et s'assure du suivi scolaire et médical des joueurs en lien avec le CTN ayant en charge le SMR - Il planifie le programme de stages et compétitions tout au long de l'année en lien avec les chefs de projet et les EN en charge des U15-U17 - Il formalise les programmations d'entraînement en conformité avec les préconisations (cf annexe) - Il est garant de la quotidienneté et de la pertinence de l'entraînement - Il s'assure de l'équilibre général de l'entraînement et de l'individualisation des séances - Il suit le programme de formation continue et autres réunions techniques proposés par la DTN. - Il est présent sur les compétitions internationales jeunes organisées en France pour rester au fait de l'évolution du haut niveau chez les jeunes - Il rend compte, de façon trimestrielle, au travers du Document DER
	→Adjoint du Pôle Espoir	<p><i>Conditions d'intervention sur le CA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Responsable et concepteur de la planification en accord avec les OTHN</i> - <i>Participe aux journées de formation continue et de coordination régionale du responsable du PE</i> - <i>Participe aux journées de formation continue et de coordination régionale du responsable de la DTN</i> - <i>Peut être invité par la DTN aux stages du groupe France Avenir</i> - <i>Participation à la plateforme nationale de partage des bonnes pratiques Clubs Avenir (Articles partagés)</i> <p>Cadre technique titulaire au minimum du DEJEPS badminton,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il contribue à assurer la régularité et la continuité de l'entraînement sur les 45 semaines. <p>Il contribue à assurer la régularité de l'entraînement face aux sollicitations du Responsable sur les missions nationales</p>
	Population	Population cible :
→ âge des joueurs	<ul style="list-style-type: none"> - Minime 2, Cadet 1 et Cadet 2 - Minime 1 à titre exceptionnel et Junior si accord DTN 	
→ nombre de sportifs	<p><i>CA : 9/12 ans</i></p> <p>8 à 10 joueurs dont 80% à minima listés « espoirs ». Possibilité d'atteindre 12 joueurs si plus de 2 ETP sur la structure et respect d'1 court pour 3 joueurs.</p> <p><i>CA : Plusieurs groupes de joueurs peuvent exister au sein du club Maximum 12 joueurs par groupe d'un même club ou appartenant à un club différent avec conventionnement</i></p>	

Éléments du fonctionnement sportif	Installations	<p>→ spécifiques, générales, récupération, disponibilité...</p> <p>A minima 1 court pour 3 joueurs Un site favorisant la récupération et l'équilibre de vie <i>CA : Créneaux spécifiques et terrains spécifiques</i></p>
	Volume d'entraînement	<p>→ nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...</p> <p>Volume global annuel de 600 à 800 heures réparti sur 45 semaines (45sx3,5hx4j + 45sx1.5) Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 36 semaines scolaires avec 13h par semaine. - 3 semaines pendant petites vacances scolaires. (1 toussaint, février et avril) - Reprise de l'entraînement au 1^{er} aout. 45 semaines sur le Pôle Espoirs (ou installations extérieures) pour atteindre au minimum 600h <p>Avec programmation pluriannuelle. Le volume hebdomadaire se conçoit en fonction d'une planification et d'une programmation où alternent harmonieusement pratique et récupération.</p> <p><i>CA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 heures de pratique par semaine sur 42 semaines - 5 compétitions encadrées et support de réorientation des axes prioritaires d'entraînement
	Mise en œuvre du double projet	<p>→ responsable, organisation, ...</p> <p>Favoriser l'enseignement à distance avec l'appui du CTN territorial.</p> <p>L'aménagement de l'emploi du temps doit permettre un entraînement qualitatif et quantitatif tout en respectant une vie scolaire adaptée. Convention individualisée par joueur entre l'établissement scolaire d'accueil des joueurs et le Pôle espoir.</p> <p><i>CA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Initiation à un travail collaboratif Entraîneur, Enseignant, Parents CA CM suivi social de la DTN lors des visites de pôles.</i> - <i>Présentation du projet sportif fédéral et territorial à l'équipe pédagogique du CA</i>
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire	<p>→ responsable, organisation...</p> <p>Chaque joueur devra se soumettre aux réglementations législatives et fédérales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les joueurs listés devront respecter les textes en vigueur en la matière. <p>Le médecin de la ligue devra assurer le suivi médical des joueurs identifiés.</p> <p><i>CA :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Au regard du volume d'entraînement conséquent pour la catégorie d'âge mise en place d'une veille médicale pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Anticiper et détecter les pathologies de croissance</i> o <i>Détecter les signes de fatigue excessive</i> o <i>Echanger sur les exercices de prophylaxie à mettre en place ou sur l'hygiène de vie</i> - <i>Remontées des infos non confidentielles vers responsable de PE</i>
Suivi des sportifs		

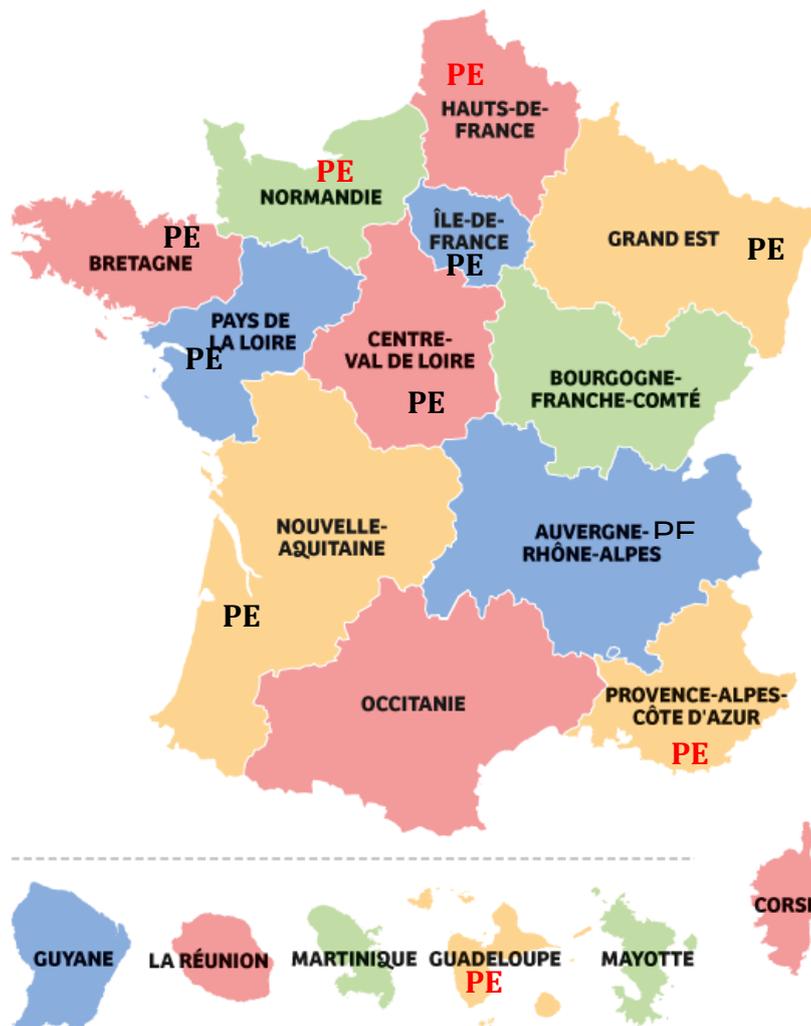
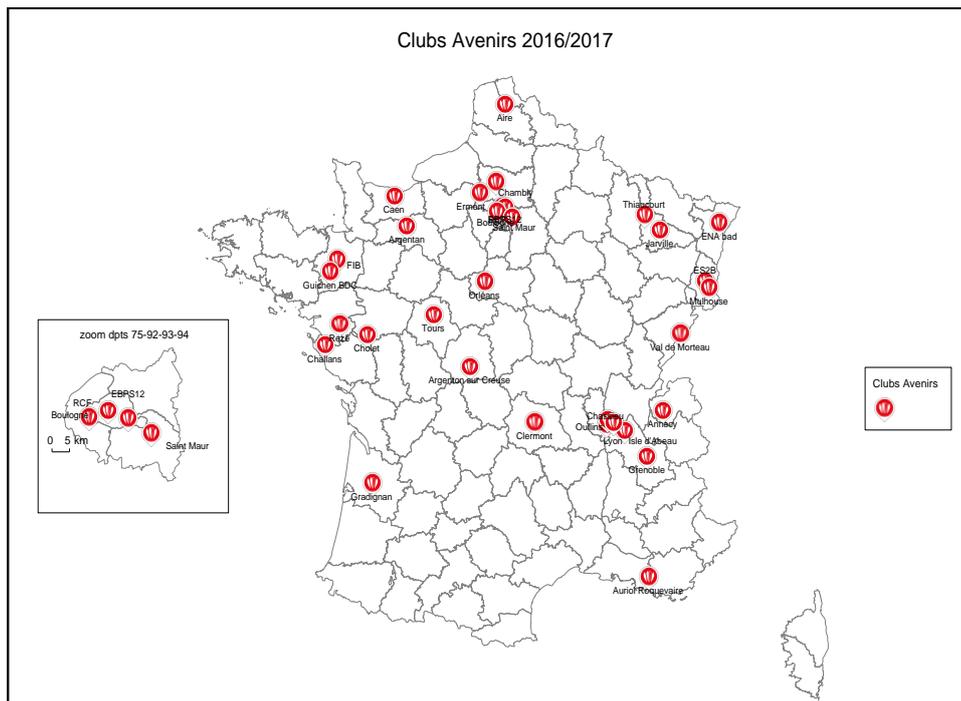
Financement		<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres de la Ligue - Subvention fédérale. - Collectivités territoriales et Etat (DRDJSCS-BOP sport). - Famille des sportifs et clubs. <p>Un budget de fonctionnement du Pôle Espoirs est identifié et formalisé au sein du Pôle Espoirs.</p> <p>Le cadre technique de ligue, responsable du Pôle Espoirs gère le budget en relation avec ses élus.</p> <p>CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Structure auto financée dans son fonctionnement</i> - <i>Subvention fédérale à la ligue fléchée CA</i> - <i>Formation continue fédérale prise en charge au niveau fédéral (Hors déplacement)</i>
Evaluation		<p>Établie par la DTN et finalisée par l'avis du DTN.</p> <p>Items incontournables d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification du respect des OTHN et du Parcours du jeune joueur - Adéquation du public par rapport aux critères définis - Vérification du cahier des charges dont : <ul style="list-style-type: none"> o Respect des contenus d'entraînement préconisés o Respect de la population : âge et nombre o Flux <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vers le Collectif et Equipe de France Jeunes ▪ Vers les pôles France jeunes o Volume d'entraînement. o Niveau de qualification et statut du cadre technique responsable et des intervenants techniques. o Respect des missions du responsable. o Respect du suivi médical. o Respect du suivi scolaire. o Présentation formalisée de la programmation sportive. o Présentation d'un budget formalisé et gestion équilibrée. <p>Pour chaque item un avis positif ou négatif est rendu par le Directeur Technique National. L'avis global du DTN reste l'avis de viabilité de la structure au sein du PPF.</p> <p>CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Flux vers le DAN</i> - <i>Flux vers PE</i>

2.1.4 : Le dispositif d'évaluation :

Le simple respect du cahier des charges n'est pas suffisant. La qualité de l'engagement quotidien ne peut se percevoir sur une seule journée de visite d'évaluation. La proximité du cadre chargé de mission d'accompagnement des PE est cruciale et doit chercher l'objectivité par le croisement d'informations multiples.

L'évaluation du cahier des charges reste cependant un incontournable de fonctionnement.

2.1.5 : La cartographie des pôles espoirs :



2.1.6: La définition et l'organisation de la surveillance médicale des sportifs listés (autres que SHN)

Le contenu et la mise en œuvre de la surveillance médicale des sportifs Espoirs doivent tenir compte :

- a) De l'âge du sportif,
- b) De la charge d'entraînement du sportif,
- c) Des contraintes physiques spécifiques de la discipline sportive,
- d) De la morbidité et des risques inhérents à la pratique de la discipline sportive.

Le contenu de la surveillance médicale des sportifs Espoirs s'est particulièrement assoupli. Pour autant, cet assouplissement est préjudiciable à la sérénité de l'engagement des joueurs. Avec l'aval du ministère et l'appui du Dr Philippe Le Van, les joueurs listés espoirs et haut-niveau suivent le même protocole de prévention.

A titre d'information, les joueurs listés espoirs, pensionnaires d'un Pôle Espoirs et hébergés en structure d'état sont, pour la plupart, soumis à un suivi règlementaire se basant sur les mêmes références que celles prévues pour les sportifs de haut niveau.

Les joueurs espoirs, avant leur entrée en liste, et les joueurs entrant en Pôle Espoirs s'attachent à effectuer une visite préalable à leur frais, selon le protocole défini et selon les attentes du haut niveau (Visite garantissant au joueur et à sa famille les garanties minimales de l'engagement attendue par un joueur listé espoir et ou entrant en Pôle Espoirs).

2.2 Le programme d'excellence sportive

Ce programme a pour objet l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Ce programme concerne les sportifs inscrits en listes « SHN » et « SCN ».

Au regard de nos objectifs affichés pour **2024**, au regard des résultats obtenus en 2017, les joueurs qui feront les résultats en 2024 ont été identifiés et font partie de nos collectifs. L'objectif, d'ici 2024, est de permettre à ces joueurs de progresser dans des contenus de formation ayant pour objet la recherche de l'efficacité et de la performance, de se confronter à l'élite internationale dans des programmations compétitives équilibrées et intelligentes, de se positionner avec toutes les armes pour aborder la concurrence étrangère.

Les joueurs identifiés en 2017 doivent pouvoir être tous suivis et doivent se voir proposer d'être regroupés dans le centre national. Les effectifs sur l'INSEP sont appelés à augmenter.

La notion de 2 Pôles France Jeunes disparaît pour créer la notion d'un Pôle France Jeunes Relève où des jeunes sont encadrés dans un cahier des charges piloté par la DTN et pouvant être accueillis, soit dans des structures nationales, soit dans des structures régionales sur moyens financiers et humains régionaux propres s'inscrivant dans le cahier des charges défini et étant soumis à l'évaluation de la DTN et s'inscrivant dans la politique du projet fédéral.

2.2.1 : L'organisation et structuration de l'élite sportive (pour les filles et les garçons)

2.2.1.1 : Deux temps vers la performance

Nos élites doivent être regroupées. Ce n'est que par la concurrence quotidienne dans l'entraînement, que par le regroupement des compétences, que les joueurs de haut niveau créent une émulation collective porteuse.

La force du groupe est une évidence chez nos jeunes filles. Elle permet également aux meilleurs garçons de positionner le défi dans l'entraînement.

Les conseils sont individualisés.

La préparation physique est un pilier essentiel.

2.2.1.2 : Les structures

Le pôle national de l'INSEP concentre les « médaillables » et les projets 2024. L'intégration de projets avérés 2024 se fait hors cahier des charges de l'âge, mais sur niveau de jeu. Cette intégration nécessite un accompagnement progressif, n'excluant pas une bienveillance singulière.

La notion de Pôle France Jeunes Relève sous-entend préparation à la performance, U17 et U19 mais également des joueurs Senior au temps de maturation plus long.

Le Pôle France Jeunes regroupe l'ensemble des structures de la catégorie d'âge et de niveau définis.

Les structures accueillantes du Pôle France Jeunes Relève :

- Sont positionnées sur les CREPS de Bordeaux et de Strasbourg, cadrées par cahier des charges de la DTN, au financement de fonctionnement CO, encadrement CTS de la DTN. Le recrutement est national.
- Peuvent être positionnées sur d'autres CREPS sur financements régionaux, cadrées par cahier des charges de la DTN, au financement de fonctionnement conseil régional, encadrement Cadres sportifs régionaux financés par CR et recrutés conjointement par le DTN et le territoire. Le recrutement se fait exclusivement sur la région qui se doit d'être dotée de Clubs Avenir et de Pôles Espoirs avec avis de la DTN.

2.2.1.3 : Les Equipes Nationales jeunes

L'équipe nationale U17 et l'équipe nationale U19 :

Les performances sont attendues et sont à relativiser dans la concurrence réduite du monde Jeunes

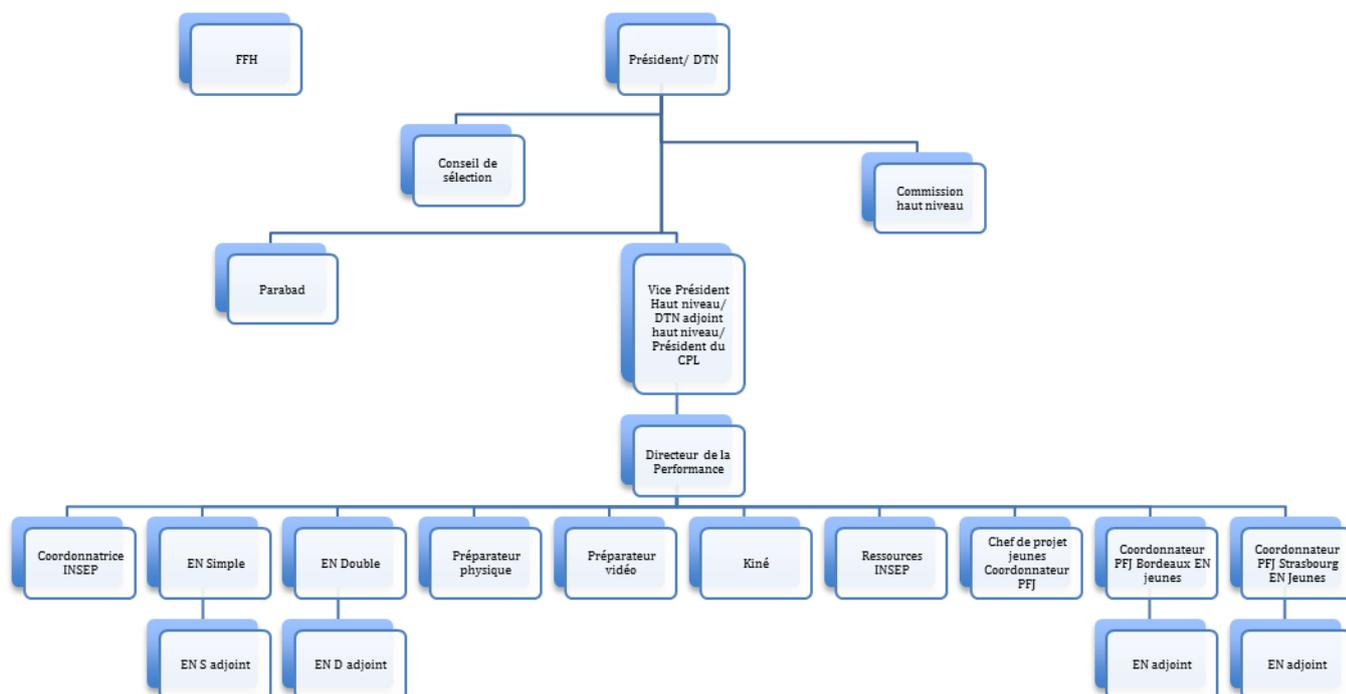
Les stages des équipes de France jeunes réunissant le collectif national sont importants.

La logique des stages à l'étranger, sans être remise en cause, n'est pas première. Les stages en France associant sparring-partner et confrontation à l'élite Française seront favorisés.

2.2.1.4 : L'Equipe de France

Son site d'entraînement est à l'INSEP. Elle émane du collectif national préparant les compétitions de référence.

2.2.2 L'encadrement



2.2.3 Les cahiers des charges des structures :

Les structures d'accueil doivent se positionner dans le label Grand INSEP.

CAHIER DES CHARGES POLE FRANCE JEUNES RELEVE

	Item	Indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	<p>Objectif général</p> <p>→ Permettre aux joueurs d'intégrer le pôle France INSEP. Préparer les sportifs aux performances attendues dans les compétitions de référence jeunes</p>	<p>Formation des joueurs au haut niveau senior → Mise en place des OTHN</p> <p>Préparation des joueurs des équipes de France Jeunes aux compétitions internationales de référence Jeunes dans le respect des OTHN.</p> <p>Individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - JOJ. - Championnats du Monde et d'Europe U19. <p>Par équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnats du Monde et d'Europe U19 <p>Devenir un centre ressources pour le haut niveau sur l'ensemble de son territoire (immersion des joueurs de Pôles Espoirs ou SER, formation entraîneurs, lieu d'expertise nationale)</p>
	<p>Indicateurs</p> <p>→ niveau de recrutement des sportifs</p> <p>→ Indicateurs de résultats</p>	<p>Recrutement national après aval du DTN et du chef d'établissement d'accueil au regard des objectifs de l'olympiade en cours et à venir. U21 : J1-J2-S1-S2 (except C2)</p> <p><u>Sur évènements de référence Individuel Jeunes :</u> JOJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ de finale <p>Championnats du Monde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ de finale <p>Européen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Podiums <p><u>Sur évènements de référence par équipe jeunes :</u> Mondial:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Top 12 <p>Européen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Podium
	<p>Coordonnateur :</p> <p>→ statut, compétences...</p>	<p>Nommé par le DTN.</p> <p>1 Coordonnateur</p> <p>Responsable du PFJ dans ses missions de suivi sportif et scolaire. En lien avec le DTNa et le Chef de projet Relève, met en œuvre les orientations techniques et le Parcours du jeune joueur.</p> <p>Responsable du suivi de la vie des athlètes de la structure. Assure les relations avec les familles, tous les partenaires et les services de l'établissement d'accueil.</p>
	<p>Encadrement</p> <p>→ sous la responsabilité du DTN</p>	<p>1 DTNa cadrant le projet 1 Chef de Projet Relève garant de la cohérence globale</p> <p>Gestion quotidienne assurée par 2 CTN, professeurs de sport ou DES ou diplôme Européen équivalent.</p>

	Population → âge des joueurs → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Joueurs des années d'âge J1/J2/S1/S2 (exceptionnellement C2 sur la base de résultats aux CE U17 ou 6 Nations ou potentialité affirmée) 20 à 48 joueurs répartis sur une ou plusieurs structures privilégiant la spécialisation par discipline (simple-double) Parité filles garçons souhaitée Avoir été joueur de l'effectif d'un DER, dérogation exceptionnelle liée aux suggestions du responsable du PFJ et du Chef de projet relève sous validation DTNa A chaque fin de saison, le potentiel à performer en catégorie est réexaminé
Eléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	7 terrains minimum disponibles en permanence Possibilité d'une pratique complémentaire extérieure (préparation physique...) 1 salle spécifique de musculation 1 lieu de vie et de visualisation vidéo 1 site favorisant la récupération
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	Volume global annuel de 800 à 900 h / année réparti sur 46 semaines (46sx3,5hx5j) Avec programmation pluriannuelle. Le volume hebdomadaire se conçoit en fonction d'une planification et d'une programmation où alternent harmonieusement pratique et récupération.
	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Aide à la réussite scolaire en coordination avec les services du suivi scolaire de l'établissement. Suivi scolaire par un cadre spécifique de la structure PFR Suivi spécifique par un cadre de la DTN Veiller à ce que les aménagements scolaires permettent le volume d'entraînement requis Favoriser l'utilisation des études non-présentielles (e-learning /CNED/déscolarisation sur une partie des matières).
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	Assuré au quotidien par le service médical de la structure d'accueil. Le suivi médical est régi par : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le décret du 29 avril 2002 ◆ Le décret du 6 février 2004 ◆ L'arrêté du 11 février 2004 Les EDF sont suivies par le médecin des EDF en lien avec le médecin fédéral. Le suivi paramédical kiné récup se fait en coordination avec le responsable du PFJ.
Financement		Fonctionnement Financement FFBaD, participation des sportifs aux frais de pension (entre 55 et 60%) Financement CO fléchés sur Pôles France dépendant directement de l'Etat Dans le cas d'un Pôle France Jeunes Relève régional, le fonctionnement est financé par la région, les cadres sont salariés régionaux Budget de fonctionnement propre géré par Responsable du Pôle et validation DTNa
Evaluation		DTN Le DTNa propose un rapport annuel et s'assure du respect du CDC

CAHIER DES CHARGES POLE FRANCE INSEP

	Item	Indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	<p>Objectif général</p> <p>→ Préparer les sportifs à la performance</p>	<p>Préparation des joueurs de l'Equipe de France aux compétitions internationales de référence</p> <p>Individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeux Olympiques - Championnats du Monde - Championnats d'Europe - Jeux Européens - Jeux Méditerranéens <p>Par équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat du Monde <ul style="list-style-type: none"> o Sudirman Cup o Thomas and Uber Cup - Championnat d'Europe <ul style="list-style-type: none"> o EMTC o EMWTC <p>Devenir un centre ressources pour le haut niveau sur l'ensemble de son territoire (immersion des joueurs de Pôles France Jeunes Relève ou clubs, formation entraîneurs, lieu d'expertise nationale)</p>
	<p>Indicateurs</p> <p>→ niveau de recrutement des sportifs</p> <p>→ Indicateurs de résultats</p>	<p>Recrutement national après aval du DTN et du chef d'établissement d'accueil en fonction des objectifs de l'olympiade en cours et à venir</p> <p><u>Sur évènements de référence individuels seniors</u></p> <p>Olympique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ de finale <p>Championnats du Monde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ¼ de finale <p>Championnats d'Europe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Podium sur chaque édition <p>Jeux Européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Podium <p>Jeux Méditerranéens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titres et podiums <p><u>Sur évènements de référence par équipe seniors</u></p> <p>Championnats du Monde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Top 12 <p>Championnats d'Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Podium
	<p>Coordonnateur :</p> <p>→ statut, compétences...</p>	<p>Fédération Française de Badminton / Directeur Technique National</p> <p>1 coordonnateur CTN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure les relations avec les services de l'établissement d'accueil - Suivi des athlètes au sein de l'établissement

	Encadrement → sous la responsabilité du DTN	Un DTNa cadrant le projet, un Directeur de la Performance Présence au minimum de 4 Entraîneurs Nationaux <ul style="list-style-type: none"> - Experts nationaux et internationaux dans le domaine technico-tactique, professeur de sport et/ou DES + formation haut niveau ou experts internationaux nommés par le DTN - Expert spécifique au suivi de la Préparation Physique individualisée, coordonnateur du pilotage de la Préparation Physique dans le PPF - Appui d'expert en analyse vidéo liée à la performance sur demande du Directeur de la Performance - Utilisation des services spécifiques de l'établissement pour le suivi de la Préparation Mentale, le suivi médical et paramédical, la nutrition, la recherche....
	Population → âge des joueurs → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Joueurs de plus de 20 ans sauf potentiels identifiés au regard des ambitions sur l'olympiade suivante (préparer 2024 par 2020) 24 à 30 joueurs seniors (féminines et masculins) s'inscrivant dans la construction de performance olympique, mondiale et européenne Avoir été pensionnaire d'un Pôle France Relève ou dérogation exceptionnelle liée aux suggestions du DTNa Reconduction des sportifs basée sur les décisions de la Commission nationale s'appuyant sur le potentiel à répondre aux indicateurs de résultats
Eléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	8 courts minimum disponibles en permanence Possibilité d'une pratique complémentaire extérieure (préparation physique...) 1 salle spécifique de musculation 1 lieu de vie et de visualisation vidéo 1 site favorisant la récupération
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	Volume global annuel de 960 à 1000 heures d'entraînement avec programmation pluriannuelle Le volume hebdomadaire se conçoit en fonction d'une planification et d'une programmation où alternent pratique et récupération
	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Suivi scolaire, universitaire et socio-professionnel. Coordination avec les services socio-professionnels de l'établissement, coordination avec le réseau du haut niveau Ce suivi spécifique est assuré par un cadre de la DTN Avoir de meilleurs aménagements Veiller à ce que les aménagements scolaires permettent le volume d'entraînement requis défini par le Directeur de la Performance Favoriser l'utilisation des études non-présentielles (e-learning/CNED/déscolarisation partielle)

Suivi des sportifs	<p>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</p> <p>→ responsable, organisation...</p>	<p>Assuré au quotidien par le service médical de la structure d'accueil</p> <p>Le suivi médical est régi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le décret du 29 avril 2002 - Le décret du 6 février 2004 - L'arrêté du 11 février 2004 <p>Les EDF sont suivies par le médecin des EDF en lien avec le médecin fédéral.</p> <p>Le SMR se fait en coordination avec le Responsable du pôle et le médecin des EDF</p> <p>Le suivi paramédical, kiné et récupération se fait avec l'appui de kinésithérapeutes vacataires en accord avec le médecin des EDF</p>
Financement		<p>Fonctionnement Financement FFBaD, participation des sportifs aux frais de pension (20 à 30%)</p> <p>Frais de formation et d'entraînement pris en charge par la FFBaD sauf statut particulier.</p>
Evaluation		<p>DTN</p> <p>Le DTNa propose un rapport annuel</p>

2.2.4 Synoptique cahier des charges des structures

		INSEP	PFRJ	PE
Sportif	Objectifs	Performances internationales	Formation des joueurs au haut niveau senior Préparation des joueurs des Equipes de France Jeunes	Affirmer et développer les bases de la Performance en rapport avec la déclinaison des OTHN Préparation des joueurs des Equipes de France jeunes
				<i>Acquérir les bases de la Performance</i>
	Indicateur de résultats	Performances réalisées	Performances jeunes flux vers l'INSEP	Performance des U17 Flux vers PFJ
				<i>Flux vers le CFA Progression en GFA</i>
	Population	Titulaire EDF sélectionnables sur Thomas Uber Cup potentiel podium olympique sur 2024	Membre EDF jeunes ou Collectif France Jeunes 16-20 ans J1/J2/S1/S2	Potentiels haut niveau 13 à 16 ans M2/C1/C2 Exceptionnel M1 ou J1 (validation DTN sur identification DAN ou potentiel entrant PFJ)
				<i>Potentiels issus du DAN détection. 9 et 12 ans</i>
	Système de Recrutement	Résultats internationaux Commission nationale de sélection	Maîtrise des OTHN, potentiel senior et résultats Commission nationale de sélection	Maîtrise des OTHN, potentiel senior et résultats Commission nationale de sélection
				<i>Dispositif Avenir national de détection Compétitions de proximité</i>
	Sortie	En rapport avec la réalisation des objectifs sportifs	Fin de S2 maximum	Fin de J1 statut sparring
				<i>14 ans</i>
Installations	6 à 10 courts normés	6 à 10 courts normés	6 à 10 courts normés	
			<i>4 courts</i>	
Volume d'entraînement annuel	960<VE<1000 48sx5jx4h	800<VE<900 46sx5jx3,5 biquotidien	600<VE<800 45sx4jx3h + 45sx1,5h	
			350<VE<450	

Double projet	1 CTN chargé du suivi socio-professionnel Suivi in situ : Coordonnateur du pôle et services compétents de l'Etablissement Favoriser l'utilisation de l'enseignement à distance (online)		CTN territorial Coordonnateur du Pôle Resp. suivi scolaire de l'établissement
			<i>CTN Territorial Famille</i>
Suivi médical et psychologique	En Etablissement support continuité du suivi		
Harmonisation	DTNa/ EN	DTNa/ EN accès à la performance/ CTN Responsable de Pôle	DTNa/ EN accès haut niveau / Responsable PPF territorial
			<i>DTNa / EN accès haut niveau Responsable club avenir</i>
Respect du CDC	coordonnateur INSEP	coordonnateur PFJ	coordonnateur PE
			CTN territorial
Evaluation CDC	DTNa	DTNa	DTNa/ EN accès haut niveau et CTN Territorial
			<i>EN accès haut niveau et CTN territorial</i>
Champ d'influence	International	National et international	Interrégional-régional
			Régional local
Financement	Fédéral	Fédéral	Fédéral /Territorial
			Fédéral/Territorial

2.2.5. Le dispositif d'évaluation

- La qualité est recherchée dans l'évaluation, tant au regard du cahier des charges formel que du fonctionnement par croisement d'informations demandant écoute de proximité et réactivité.
- L'intégration dans les structures

L'entrée INSEP et PFJR se fait sur avis de la commission d'intégration dans les structures Cette commission réunit le Vice-Président Haut Niveau, le DTN, le DTN Adjoint Haut Niveau, le Directeur de la Performance et les Entraîneurs Nationaux responsables des structures. Ses décisions sont soumises au Bureau Fédéral qui valide, puis le DTN propose aux chefs d'établissements d'accueil la liste des joueurs.

- Critères permettant d'intégrer la structure PFJR :
Résultats
Capacité à faire siennes toutes les informations reçues en tant que joueur de haut niveau
Proposition des responsables de structures en amont
Avis des entraîneurs nationaux.
 - Critères permettant d'intégrer la structure PF INSEP :
Résultats
Capacité à faire siennes toutes les informations reçues en tant que joueur de haut niveau
Proposition des responsables de structures en amont
Avis des entraîneurs nationaux.
 - L'intégration dans une structure peut se faire de plein droit ou de façon probatoire selon une période de 3 ou 6 trimestres où les critères Résultats et Capacité à faire siennes toutes les informations reçues sont primordiaux.
- Maintien dans la structure

Le maintien à l'INSEP et en PFJR se fait sur avis de la commission d'intégration dans les structures. Ses décisions sont soumises au Bureau Fédéral.

Le maintien dans une structure peut se faire de plein droit ou selon une période bornée dans le temps, définie par DTN Adjoint et le Directeur de la Performance d'essai supplémentaire permettant au regard d'objectifs formalisés de donner une chance supplémentaire au joueur.

- Sortie des structures

La sortie INSEP et PFJR se fait sur avis de la commission d'intégration dans les structures Ses décisions sont soumises au BF.

La sortie doit être anticipée et cette anticipation doit être formalisée ; le DTN et le Bureau Fédéral doivent être saisis des éventualités de sortie.

- L'évaluation continue, via des grilles d'évaluation partagées Entraîneurs / Joueurs, est généralisée sur les pôles performances.

2.2.6 La cartographie des structures :

INSEP
PFJR Pole France Jeunes Relève
PFJRn Strasbourg Bordeaux national
PFJRr Pole France Jeune Relève régional
PRN Parabad



2.2.7 La surveillance médicale

En accord avec textes réglementaires du Ministère des Sports

Loi n°2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

Article L231-6 du code du sport.

Arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau, Espoirs et des collectifs nationaux.

Article A231-3 du code du sport.

2.3 : Les instances d'accompagnement

2.3.1. Le Conseil de l'Equipe de France

Un Conseil de l'Equipe de France valide les critères de sélection présentés au BF et au CA par le DTN pour être sélectionné en équipe de France. Ce conseil officialise les joueurs sélectionnés et vise au respect de la charte mais également s'assure de sa vie lors des manifestations dans lesquelles l'équipe de France est engagée dans des participations collectives ou individuelles. Ce conseil définit, par compétition, un chef de délégation accompagnant les équipes de France et s'assurant des relations entre la FFBaD et l'environnement de la compétition.

Ce conseil est formé :

- Du Président de la FFBaD
- Du Vice-Président en charge du haut niveau
- Du DTN et de son adjoint en charge du haut niveau
- Du Responsable de la commission en charge du haut niveau
- D'un ex-joueur de l'équipe de France
- D'un représentant des Clubs de Nationale
- Du Président du Conseil des Présidents de Ligue

Appartenir à l'équipe de France de Badminton se définit par une sélection validée par ce Conseil, correspondant à une convocation Equipe de France signée par le DTN.

2.3.2. La commission de haut niveau

La commission de haut niveau fait des préconisations et facilite la vie du haut niveau.

La commission de haut niveau :

- est pilotée par un administrateur fédéral
- fait des préconisations et facilite la vie du haut niveau
- participe
 - à la promotion de la protection des athlètes de haut niveau
 - à la mise en place d'un nouveau modèle économique du joueur salarié
 - à la promotion de la communication autour des joueurs des Equipes De France
 - à la promotion d'un marketing en faveur des équipes de France

Préparer 2024 et Tokyo 2020

2 programmes construits pour optimiser les talents dans la performance

Se doter d'une proximité opérationnelle d'identification et de formation initiale

Se doter de structures de formations en nombre suffisant aux partenariats variés (Région Educ nat)

Se doter d'un volume d'entraînement important incluant des choix compétitifs intelligents et construisant la performance

3. Stratégie paralympique

3.1 : Rappel historique

En 2013, l'action vers la pratique en situation de handicap est portée par FRAP « France ParaBadminton ».

En 2013, sous l'impulsion de la DTN et faisant suite au concours réservé handicap (David Toupé rejoint la DTN en tant que CTS), mais également dans la lignée du projet fédéral, la FFbAD s'ouvre à la pratique aux personnes en situation de handicap.

L'annonce d'une possible ouverture aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 engendre une mobilisation des fédérations qui se doivent d'ouvrir un Championnat de France. En Décembre 2014, est mis en place le 1^{er} Championnat de France Parabad.

La confirmation de l'entrée du Badminton aux Jeux paralympiques de Tokyo 2020 est officialisée en janvier 2015. La définition des spécialités présentes aux Jeux se fera en Septembre 2017.

L'équipe de France est créée et encadrée par des cadres de la DTN. Une planification de stages et compétitions est mise en place, un budget sur fonds propres est ouvert (100 000€). Le Pôle Ressource National de Bourges devient le centre national d'entraînement.

Une plaquette pour l'accueil des personnes en situation de handicap est éditée en décembre 2016



Résultats de l'Equipe de France :

Championnats du monde 2013 : Or David Toupé Fauteuil

Championnats d'Europe 2014 :	Or	David Toupé Fauteuil DH Lucas Mazur SL4
	Argent :	David Toupé Fauteuil Simple DMx Colin Kerouanton SU5
Championnats du monde 2015 :	Or	Lucas Mazur SL4 David Toupe Fauteuil
	Argent	Faustine Noel SL4
	Bronze	Colin Kerouanton DH
Championnats d'Europe 2016 :	Or	Lucas Mazur SL4
	Argent :	Faustine Noel SL4 David Toupe Fauteuil DH L Mazur/ Mathieu Thomas DH SL4

2016 : proposition et validation de la liste Haut Niveau Elite pour 4 joueurs
 Positionnement de David Toupé sur un poste INSEP
 Positionnement des joueurs listés Parabad sur les aides personnalisées

CO 2015 : promesses faites par le ministère d'aide au fonctionnement ...Aucune aide
 CO 2016 : promesses faites par le ministère d'aide au fonctionnement ...Aucune aide

Septembre 2016 : le Président Richard Remaud ne demande pas la délégation de Haut Niveau.

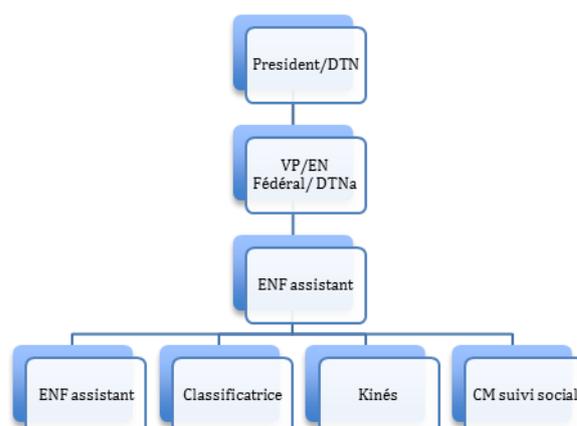
Juin 2017 : Validation du Bureau Fédéral pour la mise en place d'une convention avec FFH

3.2 : Porteur de projet

FH porteuse

FFBaD : Mise en place opérationnelle depuis 2013

3.3 : Encadrement spécifique



3.4 : Déclinaison opérationnelle et indicateur de performance

- Programmation stages et compétitions :

CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL COLLECTIFS France parabad et équipe de France

COMPETITION	Date	Collectif	Jours	Joueurs	Cadres	Kiné	Transport	Hébergement/Restauration	encadrement	Inscription	Téléphone	Divers	Réalisé	Budget
OPEN d'Espagne	7 au 12 mars	collectif parabad	6	5	2	1	5000	3000	2000	2650	900	150		13750
open Turquie	9 au 14 mai	collectif parabad	6	5	2	1	3000	3000	1500	2650	900	150		11250
open Irlande	20 au 25 juin	collectif parabad	6	5	2	1	4000	3000	2000	2650	900	150		12750
Open Japon	5 au 10 sept	EQF	8	5	1	1	7000	4000	2000	1500	900	150		15600
Open des USA	24 au 29 oct	EQF	8	5	1	1	7000	4000	2000	1500	900	150		15600
CM Chine	21 au 26 nov	équipe de France	8	5	2	1	6000	5000	3000	3650	1100	150		18950
MATERIEL VOLANTS et équipement									3600					3600
Encadrement aide David		EQF							16000					16000
4 stages regroupements	au 23/04, 01 au 04	collectif parabad	16	24	2		2000	10 000		2800	50	150		15 000
Stage CM	6 au 9/10	équipe de France	4	7	2		1000	2500		700	20	150		4370
COMPETITION		Collectif	Jours	Joueurs	Cadres	Kiné	Transport	Hébergement	Restauration	Inscription	Téléphone	Divers	Réalisé	
TOTAL													0	126870

L'ensemble des stages est ouvert à un collectif large.

- La sélection de l'Equipe de France est proposée et validée au Conseil de l'Equipe de France

Le conseil est sollicité pour valider les joueurs proposés par le DTN pour être sélectionnés en Equipe de France Parabad. Ce conseil vise au respect de la charte, mais également s'assure de sa vie lors des manifestations dans lesquelles l'équipe de France est engagée dans des participations collectives ou individuelles. Ce conseil définit, par compétition, un chef de délégation accompagnant les équipes de France et s'assurant des relations entre la FFBaD et l'environnement de la compétition.

La sélection est proposée à la FFH.

Ce conseil est formé:

- Du Président de la FFBaD
- Du Vice-Président en charge du haut niveau
- Du DTN et de son adjoint en charge du haut niveau
- Du Responsable de la commission en charge du haut niveau
- Du Président du CPL

3.5 : Moyens spécifiques à la préparation des athlètes

- Suivi social

La CTS en charge du suivi social est en charge du suivi social des joueurs du collectif Parabad et plus particulièrement des joueurs listés.

- Encadrement sportif hors stages et hors compétitions :

Chaque joueur listé est accompagné individuellement par un entraîneur de club en relation avec l'entraîneur national qui coordonne l'action et suit les entraînements.

Les établissements nationaux dans le cadre du grand INSEP sont sollicités.

3.6 : Stratégie commune d'entraînement avec les sportifs valides

- Entraînement partagé sur l'INSEP et pôle Espoirs de Bourges pour Lucas Mazur avec les « valides »
- Entraînement partagé sur Pôle Espoirs pour Faustine Noel
- Site d'entraînement national de l'équipe « fauteuil » sur prochaines installations INSEP

Préparer 2024 et Tokyo 2020

Planifions une démarche paralympique de performances pour Tokyo

Veillons à la concurrence en nous déplaçant

Positionner les joueurs dans les meilleures conditions de performance

Permettre le suivi de l'entraînement en proximité et assurer le suivi social des joueurs afin de leur faciliter leur engagement quotidien

4. Prise en compte renforcée du sport de haut niveau féminin

Le badminton Français porte la mixité en son identité, en ses valeurs, en son fonctionnement. Pour autant, depuis Hongyan Pi, le badminton Français marque quelques difficultés dans ses résultats féminins et Sashina Vignes Waran, puis Delphine Lansac n'ont pas été accompagnées comme il se doit pour créer autour d'elles un élan vers l'engagement à la performance.

Suite au diagnostic, deux raisons ont contribué à ce décalage entre la progression masculine et la progression féminine :

- L'absence de lisibilité sur l'après carrière et dans la réussite de l'insertion sociale
- L'absence d'une réelle pédagogie différenciée

4.1 : Les spécificités de la pratique féminine dans les disciplines déléguées à la fédération.

4.1.1. Contextualisation

Que cela soit chez les hommes ou chez les femmes, la répartition des compétiteurs et compétitrices au sein des catégories d'âge suit les mêmes tendances et s'accroît.

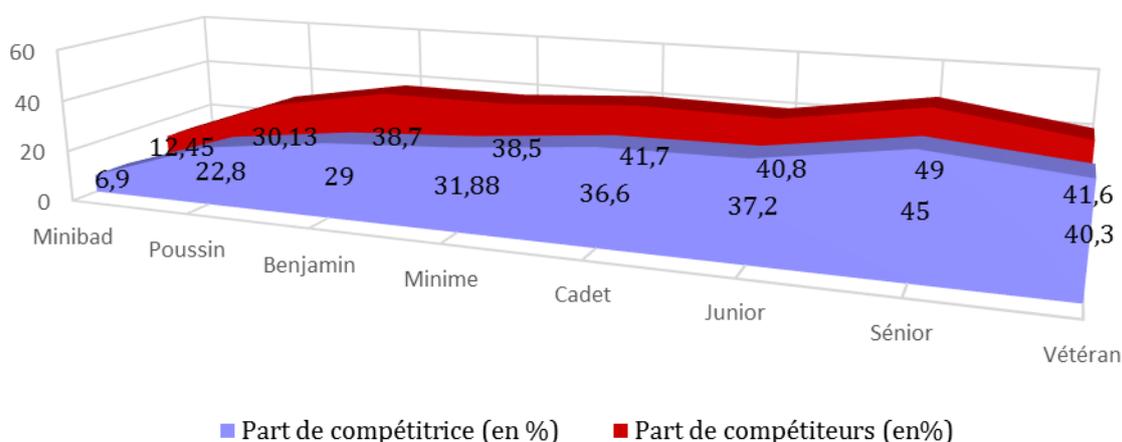


Figure 1 : Rapport entre la part des compétitrices et des compétiteurs au sein des catégories d'âge

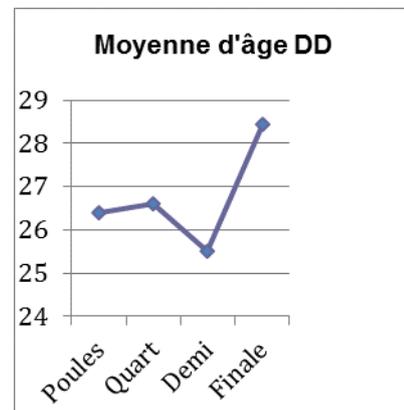
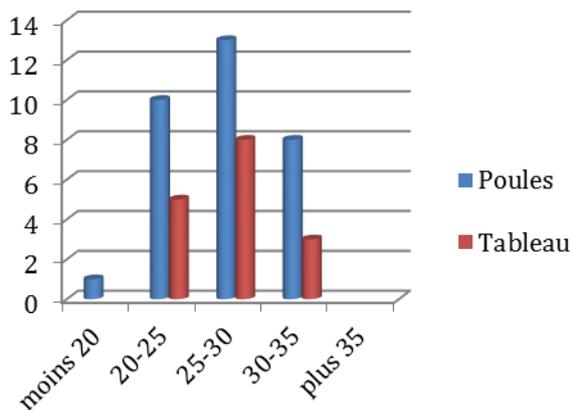
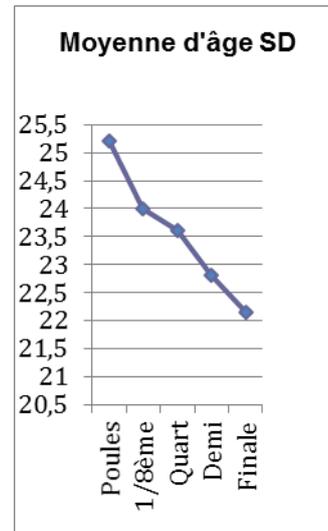
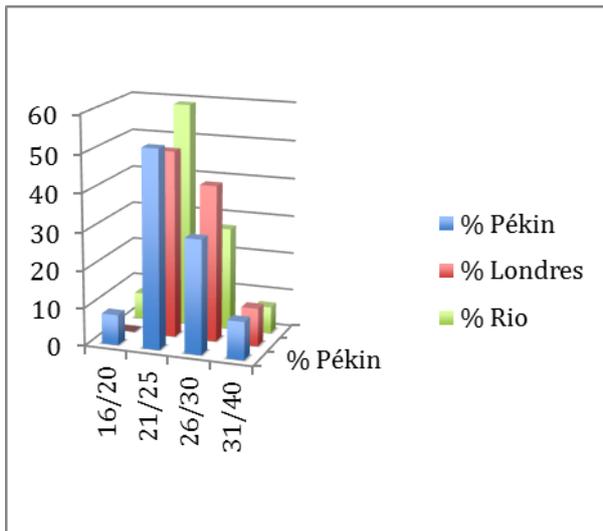
Cependant, les hommes restent plus nombreux à pratiquer en compétition que les femmes. Chez les poussins, 30% des garçons font de la compétition, elles sont 22,8% chez les filles. La plus grande différence se retrouve chez les benjamins, les garçons pratiquent à 38,7% contre 29% des jeunes filles. L'écart entre les deux se réduit fortement à partir des juniors jusqu'aux vétérans. Les femmes ont tendance à se lancer dans la compétition à des âges plus avancés (à partir de 17 ans), mais l'absence de compétitions adaptées, d'une réelle pédagogie différenciée fait que les féminines de talents ne peuvent s'exprimer. L'offre de pratique est à revoir.

4.1.2 Les spécificités féminines n'existent pas au badminton si ce n'est sur :

- Des compétences techniques spécifiques
- Des compétences tactiques spécifiques
- Des compétences physiques en liaison aux deux derniers points

Il faut un physique cardio et musculaire irréprochable. Les joueuses sont fortes et puissantes en jambes, en doigts, en bras et la qualité des déplacements est l'une des bases de la réussite. La capacité à rester lucide et à garder sa technique à grande vitesse sont des nécessités.

4.1.3 Moyenne d'âge des joueuses dames



Si la performance est précoce dans le badminton féminin, l'âge ne semble pas être un facteur essentiel.

	Femmes	Total	pourcentage
SHN	64	155	41.29%
Seniors	7	17	41.18%
Dont élite	1	1	100%
Jeunes	10	32	31.25%
Espoirs	43	98	43.88%

4.2 : Les principales échéances / La stratégie développée et les chances de médailles / Les indicateurs de performance

4.2.1 Objectifs: 2024 :

Compétitions de référence Seniors Femmes				
	2024			
Compétitions	UC	CE	CM 2023	JO
Résultats attendus	9-12	3	1/4	1/4

4.2.2. Indicateurs de performance 2017 / 2020 :

Compétitions de référence Seniors Femmes												
	2017		2018				2019			2020		
Compétitions	CE	CM	UC	CE	CM	JM	CE	CM	JE	UC	CE	JO
Résultats attendus	1/4	1/8	9-16	3	1/8	1-3	3	1/8	3	9-16	3	1/8

Compétitions de référence par équipe mixte				
	2017		2019	
Compétitions	CE	CM	CE	CM
Résultats Attendus	5-8	NP	3	Top 12

4.3 : Les besoins d'encadrement pour le public féminin.

La pauvreté de l'encadrement féminin est une évidence.

Le faible nombre de CTS, mais aussi d'entraîneurs sur le territoire est un frein évident à une approche spécifique.

	Femmes	Total	% H/F
Nombre de licenciées juin 2017	69992	191802	36%
Nombre d'encadrantes	1765	7349	24.02%
Formatrices	16	126	12.7%
Nombre de cadres techniques	4	30	13%
Nombre de postulantes au concours CTS	1	5	20%
Nombre d'entraîneurs nationaux	0	11	0%
Nombre de postulantes aux postes d'EN sur appel à candidature	0	8	0%
Nombre d'arbitres femmes	1040	3639	28.58%

- Si l'encadrement féminin est à repenser dans sa globalité, les postes occupés le sont sur des missions où la stabilisation du poste prouve le bon équilibre trouvé :
 - Il nous faut ré-envisager une formation et une formation des 20% de postulantes au concours spécifique CTS.
 - Il nous faut continuer à stabiliser les postes féminins
 - Il nous faut contribuer à la culture de l'excellence en badminton (Travail avec l'IG sur le bac) via l'engagement féminin

4.4 : Le choix du parcours d'accès au haut niveau concernant les sportives de HN :

Suite au diagnostic, deux raisons ont contribué à ce décalage entre la progression masculine et la progression féminine :

- L'absence de lisibilité sur l'après carrière et dans la réussite de l'insertion sociale
- L'absence d'une réelle pédagogie différenciée

Fort de ce constat :

- La cadre technique en charge du suivi social au quotidien apporte un soutien fort pour appréhender l'insertion sociale selon une temporalité différente. Tout est possible mais sûrement pas dans les mêmes temporalités ; le soutien sur les CIP et CAE est particulièrement ciblé pour nos jeunes joueuses à potentiel. Le projet de vie féminin badminton est une priorité du suivi social proposé aux jeunes filles compétitrices.
- Une réelle pédagogie différenciée
 - Mise en place de contenus de formation formalisés en direction du badminton féminin.
 - Un cursus didactique spécifique : Durant de nombreuses saisons nous avons privilégié l'entraînement individuel et ce, quel que soient les

tableaux féminins. Dispersant les talents, nos jeunes filles n'ont pas trouvé dans cette méthode les bénéfices attendus. Elles se sont isolées sans trouver dans un collectif féminin absent, un appui motivationnel et émotionnel. La notion de groupe doit être une approche nouvelle chez nos jeunes filles avec un soutien individualisé de proximité plus fort.

- En Pôle Espoirs, aller vers une parité de recrutement en favorisant une pédagogie de groupe, où une vraie pédagogie féminine sera positionnée, où les projets féminins seront particulièrement soutenus.
- A l'INSEP et au Pôle France Jeunes Relève devant donner aux jeunes filles tous les atouts de la performance. Le badminton féminin y est à reconstruire et aucun étage n'est à négliger dans cette démarche où le «c'est possible» peut exister dans une exigence de haut niveau, s'adressant à une élite féminine ambitieuse dans un environnement porteur. Continuer l'action internationale Girl Camp.
- A l'INSEP et au Pôle France Jeunes en variant les méthodes pédagogiques différenciées entre filles et garçons. Faisant du collectif une force d'émulation et de concentration des talents au bénéfice des individualités suivies dans leur spécificité. Le collectif comme source de la reconnaissance de la singularité
- Une stabilisation de l'encadrement du paralympique : parité de l'encadrement
- La présence féminine dans les collectifs jeunes est importante. Appel sur Kiné féminin et cadres féminins à mettre en valeur compétences à développer auprès de l'encadrement de collectifs féminins.
- Pérennisation du Girl Camp : stage international destiné uniquement aux meilleures joueuses européennes.

Préparer 2024 et Tokyo 2020

Proposons une vraie pédagogie différenciée dès l'école de badminton

Favorisons le groupe féminin.

Formons nos entraîneurs et favorisons l'engagement féminin dans les clubs

Accentuons le suivi social

5. Prise en compte des sportifs issus des régions ultra périphériques

La prise en compte des territoires ultramarins est récente à la fédération.

Les régions ultra périphériques (RUP) se sont structurées sportivement à partir de 2015 :

- les objectifs sportifs recherchés et les opportunités fournies par ces territoires
- l'identification des sportifs et leurs lieux d'entraînement
- les modalités d'intégration et d'accueil au sein des structures fédérales métropolitaines

5.1 : La stratégie spécifique

Le diagnostic était : Absence de compétitions

- Le CTS en charge des Relations Internationales a permis, par l'obtention du statut de membre associé BWF, d'ouvrir aux RUP les Championnats continentaux de proximité sur toutes les catégories,
- Le titre de Champion Régional a été repositionné comme qualificatif aux Championnats de France Jeunes et a permis aux jeunes des RUP vainqueurs dans les différents tableaux d'y participer. Un stage d'une semaine a permis aux entraîneurs nationaux de partager, avec les entraîneurs accompagnateurs, les attentes du Haut Niveau,
- La création de rencontres inter Caraïbes / Guyane a été favorisée,
- Le CTS attaché au territoire développe le dialogue de gestion qui fait des Directives Techniques Nationales un élément majeur de la contractualisation financière.

5.2: Les objectifs spécifiques de l'olympiade

- Participation aux Championnats continentaux
- Participation aux Championnats de France dans toutes catégories
- Participation aux stages de formation d'entraîneurs sur site et en métropole.

5.3: L'identification des sportifs et lieux d'entraînement

- Même dispositif qu'en métropole : Création de Clubs Avenir et mise en place du dispositif de détection
- Participation aux stages pré Championnats de France et accès éventuel au Dispositif de détection National Identification et Espoir.
- Mise en place de regroupements des élites locales lors des déplacements des cadres en RUP favorisant la pratique féminine.
- Ouverture d'un Pôle Espoirs dans les Caraïbes
- Visite, par le CTS attaché aux territoires, des Clubs Avenir et du Pôle Espoirs dans l'objet du cahier des charges.

5.4: Intégration des sportifs dans les structures nationales

- Commission d'intégration sur proposition du CTS attaché au territoire
- Liaison avec famille d'accueil territoriale
- Création du statut de joueur ultramarin permettant le retour et la continuité de l'accompagnement en niveau de jeu du territoire.

Préparer 2024 et Tokyo 2020

Proposons le même parcours de proximité aux RUP

Accompagnement territorial de formation et d'ouverture à tous les champs compétitifs

Regrouper les forces

6. Identification, Détection, Accompagnement

6.1: Cadrage général :

Les exigences du haut niveau, les fondamentaux du haut niveau dans chacune des disciplines, les « savoirs être », les « savoirs faire » sont véhiculés et formalisés sur les indications de la DTN au travers des Orientations Techniques de Haut Niveau.

Les OTHN sont le support de toutes les formations continues véhiculées par les cadres d'Etat sur le territoire.

- Les OTHN :
 - Définissent un discours dans un partage qualitatif qui parfois se cache dans des détails à l'importance majeure,
 - Apportent de la plus-value d'excellence de cohérence et de partage vers tous les acteurs,
 - Expliquent et démontrent le socle d'incontournables maîtrisés et favorables à l'émergence de l'expression totale et sans limite des talents,
 - Promeuvent un badminton efficace, un catalyseur d'énergie que chacun peut et doit s'approprier par de multiples supports.



- La déclinaison des OTHN :
 - Décline par catégorie d'âge les OTHN
 - Formalise des attentes techniques, des « savoirs faire », des « savoirs être »

6.2: Identification et repérage d'un jeune talent

6.2.1 : Le chemin de compétition

- L'offre de pratique doit être repensée pour :
 - permettre l'éclosion d'un regard sur une prestation
 - permettre de rapprocher les acteurs
 - permettre de valider les progrès de l'entraînement
 - permettre un équilibre intelligent dans le développement du joueur en favorisant la proximité, le niveau de jeu puis la concurrence dans la catégorie
- La DTN est force de proposition en ce sens auprès de la commission des compétitions jeunes

6.2.2 : Comment identifie-t-on un jeune talent, comment le repère-t-on ?

Cf chapitre 2.1.1 et 2.1.1.1/ cf. Annexe 6, 7, 8, 9, 10

L'entraînabilité et la capacité à progresser, piliers des « savoirs faire », des « savoirs être ».



6.2.3 : Les dispositifs d'identification, d'évaluation et de suivi des jeunes talents et dispositifs d'intégration

Synoptique :

Dispositif	Position dans le PPF	Objectif	Catégorie d'âge	Nombre de regroupements	Référent	Instance de décision	Financ e
DAD	Accession haut niveau	Bonne raquette	9/12 ans	2	ETR	ETR	Terr
DAR		Mental et déplacement	9/12 ans	1	ETR/ CTN	ETR	
DAI		S'entraîner Se transformer	9/12 ans	1	CTN	CTN	Terr + Féd
DANid		Accompagner l'entraînement	9/12 ans	1	CTN Mission détection	CTN Mission détection	
SAN		Accompagner 1 année d'âge	9/12 ans	1	DTNa/CTN mission détection	CTN Mission détection	
DANesp		Lister esp	9/12 ans	1	DTNa/ Ctn mission détection	DTNa CTN Mission détection	
SPEIM	Performance	Entrée PFJ	13/16	2/an/ 2 années d'âge	DTNa/ Dir perf Coord PFJR/INSEP	DTN Com intégration	Fédér al
SIM INSEP		Entrée INSEP	16/21	2 ans	DTNa/ Dir perf Coord PFJR/INSEP		

Tous ces dispositifs sont accompagnés de temps de formation et d'informations :

- Sur les conduites déviantes et le dopage
- Sur les dispositifs d'accompagnement socio-professionnel par les cadres techniques responsables du stage et, à partir du DAN Espoirs, accompagnés par la chargée de mission du Suivi Socio-professionnel
- Un suivi individualisé est formalisé et envoyé aux entraîneurs de clubs et de structures

6.2.4 Les dispositifs d'accompagnement de l'auto évaluation et de l'orientation des joueurs

- Afin de répondre à une analyse cohérente du positionnement des joueurs dans leur parcours, des outils d'auto évaluation / évaluation et des entretiens individuels sont proposés au joueurs des structures nationales de façon quadrimestrielle
- Ces outils ont pour référence les piliers du développement du joueur de très haut niveau au regard de la concurrence internationale.
- Ces outils ont vocation à une généralisation au cours de l'olympiade.
- Cf annexe 11

Préparer 2024 et Tokyo 2020

De l'identification à la reconversion une détection individualisée associant les acteurs territoriaux

Un chemin de détection formateur où compétitions et entraînements sont valorisés

Un chemin de détection attentif aux années d'âge

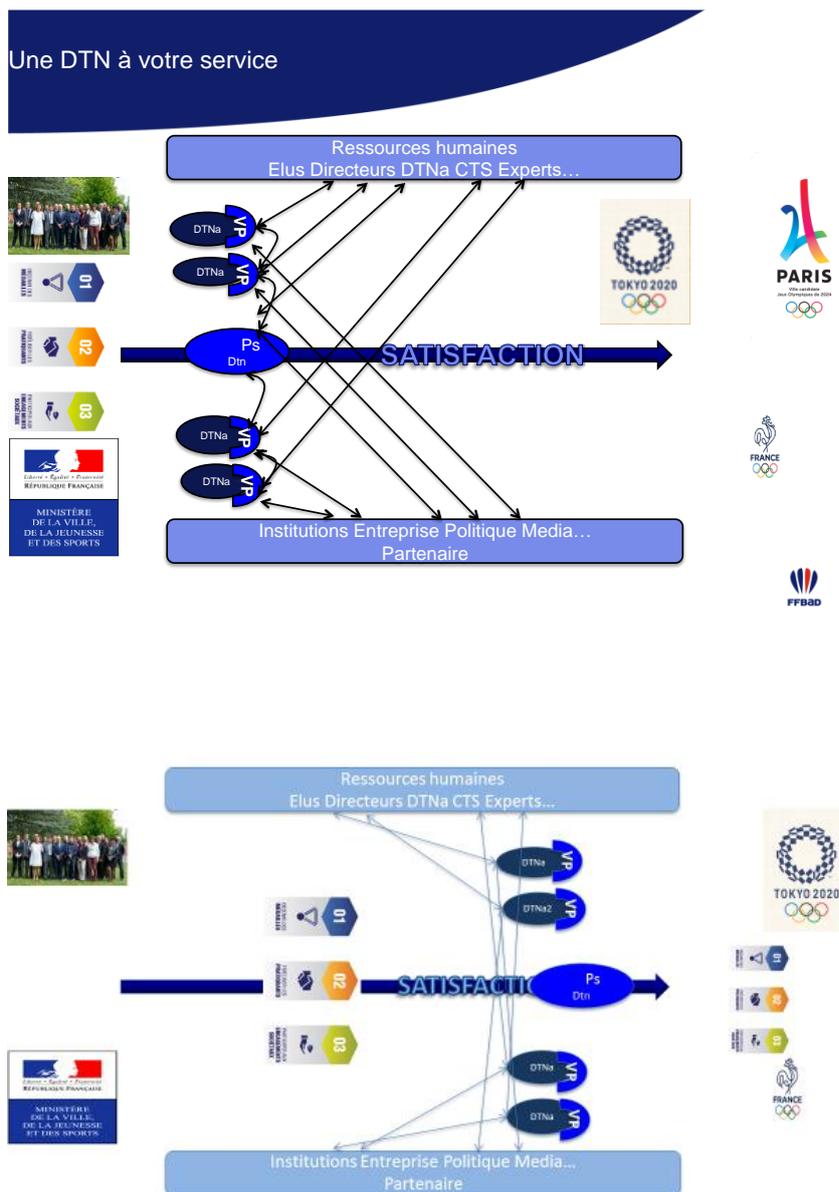
Un chemin de détection permettant par le brassage de ne pas se tromper dans les choix d'orientation

Un chemin se dotant d'outils novateurs d'auto évaluation pour le joueur

7. Encadrement

7.1 : Contextualisation :

- L'organigramme intégré comme démarche managériale :
C'est l'association de compétences d'élus et de techniciens qui fait avancer le projet fédéral.



▪ Modalités des décisions entre élus / techniciens :

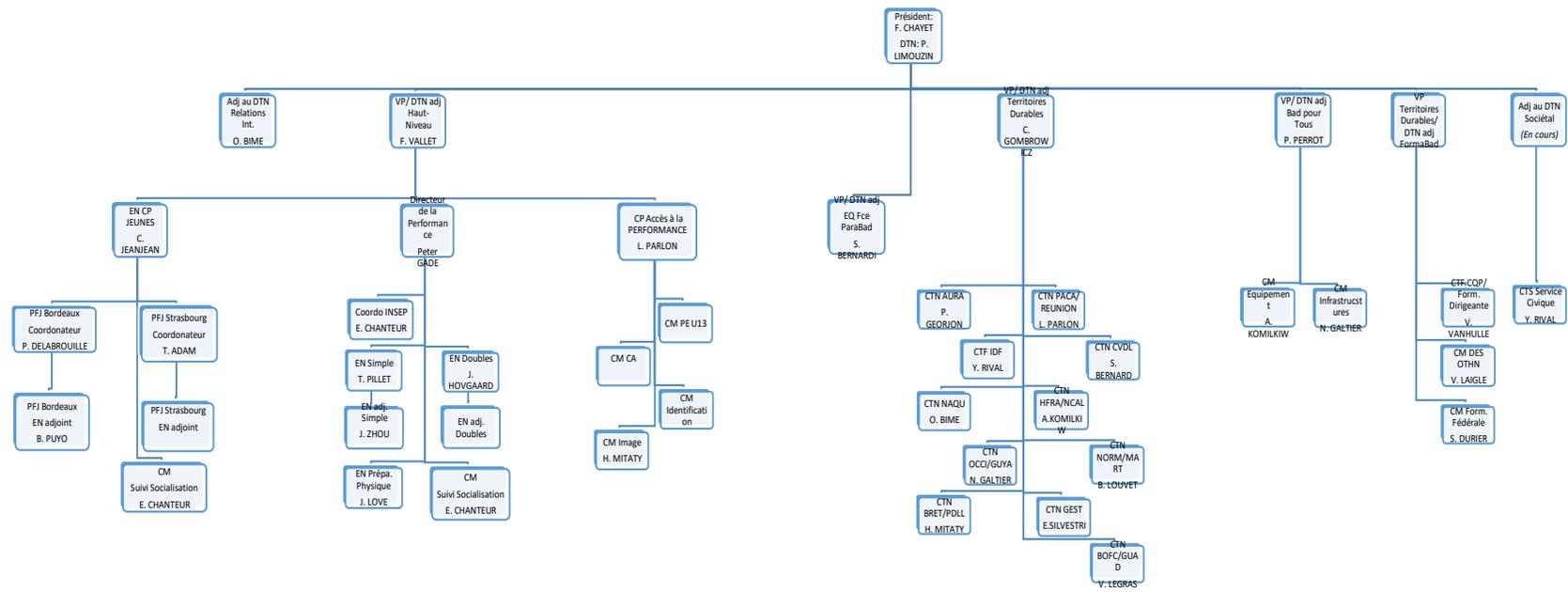
- Haut niveau et action d'Etat :
 - Propositions formalisées, argumentées, et budgétisées par DTNa et chef de mission au DTN.
 - Proposition note au DTN validée par DTN et proposée au BF et validée par CA par vote
 - Information au Conseil d'Administration par DTN sur fonctionnement.
 - Demande de vote du CA, portée par DTN sur dossier financier et en relation avec les règlements.

- DTN /action fédérale et budget :
 - Proposition note du DTN proposée au BF
 - Demande de vote du CA, portée par DTN sur dossier financier et en relation avec les règlements.

- DTN action déclinaison projet fédéral sur territoire :
 - Propositions formalisées, argumentées, et budgétées par DTNa et CTN territorial
 - Proposition note du DTN validée par DTN proposée au BF et validée par BF par vote et transmise au territoire
 - Information du Conseil d'Administration par DTN sur fonctionnement
 - Demande de vote du CA, portée par DTN sur dossier financier, en relation avec le territoire.
 - Information au Conseil des Présidents de Ligues par le DTN.

7.2 : Mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN

- Organigramme de la DTN



OBTENIR DES MÉDAILLES

FIDÉLISER LES PRATIQUANTS

PARTICIPER AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

- Référent(s) sectoriel(s) du projet de performance

Glossaire :

DTNa : Directeur Technique National Adjoint.
 D P : Dir performance
 EN : Entraîneur National
 CP : Chef de projet: Prendre en charge le projet dès sa conception
 Son suivi son déploiement, son pilotage, sa coordination et en assure l'efficacité
 CM : Chef de mission Il assure par son expertise la coordination et la gestion
 d'une mission qui lui a été confiée, Il / Elle supervise une équipe de consultants qui
 l'épaula dans l'exécution de cette mission et veille à sa réalisation.

DTN : Philippe Limouzin

DTNa : Fabrice Vallet

En charge du haut niveau et de la vie sportive fédérale
 Propose la sélection Equipe de France

- CM suivi social : **CTS E Chanteur**
- CM appui image : **CTS H Mitaty**
- CM appui paramédical : **CTS H Mitaty**
- CM appui info DTN **CTS H Mitaty**

- **Dir Performance : Peter Gade**
 En charge de la performance
 Responsable de la planification et de la programmation des stages et compétitions
 - Coordonnatrice INSEP : **CTS Elisa Chanteur**
 - EN en charge des contenus d'entraînement et de formation en simple **CTS T Pillet**
 - EN Adjoint en charge des simples : **CTF J Zhou**
 - EN en charge des contenus d'entraînement et de formation en double : **CTS J Hoovgard**
 - EN Adjoint en charge des doubles **ENX**
 - EN en charge de la Préparation Physique : **EN J Love**

- **Dir perf jeunes Peter Gade/ CP perf jeunes EN C Jeanjean**
- **EN C Jeanjean team manager Sélectionneur national.**
 - EN coordonnateur Pole France Jeunes Relève Bordeaux et réfèrent U19 **CTS P Delabrouille**
 - EN Adjoint : **CTS B Puyo**
 - EN coordonnateur Pôle France Relève Strasbourg et réfèrent U17 **CTS T Adam**
 - EN Adjoint : **EN T Cambuzat**

- **Dir perf accès perf Peter Gade/ CP accès perf territoire : CTS L Parlon**
 - EN coordonnateur EDF U15 et collectif France U13 : **CTS L Parlon**
 - CM Détection : **CTS L Parlon**
 - CM Identification et relais territorial vers école de bad et educ nat : **CTS V Legras**
 - CM Club Avenir : **CTS P Georjon**
 - CM Pôle espoir : **CTS B Louvet**

- **Entraîneur National Parabad : Sandrine Bernard**

7.3 : Modalités de management

- Décision entre techniciens : Le chemin de la décision
 - Un calendrier structurant des prises de décisions,
 - La mission de CP, de CM, d'EN, de DTNa définie les champs d'actions.
 - La décision, in fine, incombe au DTN. Le DTNa apporte l'argumentaire partagé avec les CP et le CM,
 - Le DTN est responsable de la décision,
 - Le DTNa est responsable et s'assure des mises en place suivant les décisions
 - Les CP et les CM sont responsables du suivi des mises en place.

- Modalité de management
 - Favoriser le recrutement via CTS,
 - Positionnement progressif des CPO sur la performance et la direction
 - Evaluation annuelle (cf annexe)
 - Reconnaissance :
 - Formation
 - Primes fédérales

- Relation avec l'autorité hiérarchique des conseillers techniques sportifs :
 - Lettre numérique hebdomadaire de la DTN
 - Lettre numérique hebdomadaire des résultats
 - Lettre du dirigeant
 - Entretien bimestriel téléphonique ou physique
 - Entretien individuel en fin d'année et notation - demande du CR annuel
 - Note : Contexte / Perspective / Préconisation / Budget (Cf annexe)

- Stratégie d'évolution de carrière des entraîneurs de haut niveau et de transmission de leur savoir - dispositif fédéral d'information et de formation professionnelle continue des entraîneurs - mise en place d'une dynamique de groupe
 - Séminaire de secteur
 - Séminaire de la DTN
 - Formation hors fédération
 - Encadrement ouvert des collectifs aux acteurs de la DTN / aux acteurs territoriaux
 - Formations continues dans les régions assurées par la DTN
 - Stages d'immersion à l'étranger
 - Partage des bonnes pratiques par CM, appui info DTN et partage sur plateforme
 - Compte rendu après chaque action

- Dispositifs et projets « recherche et développement » et accompagnement scientifique (en précisant le référent innovation / haute performance et sa quotité de travail) :
 - Secteur expertise de la performance / secteur formation :
 - Conseiller en charge de la prospective
 - Elu(e) en charge du concours mémoire d'étudiant pour application dans le domaine de la performance et publication au sein de la DTN / Participation des CTS au prix mémoires.

- Secteur matériel :
 - Conseiller en charge de la prospective
 - CTF matériel Parabad 5% de son temps : Sandrine Bernard PRN Bourges
- Secteur médical (en relation avec le médecin des équipes de France) :
 - Veille par Administrateur Fédéral : Dr Philippe Le Van
- Secteur de la préparation mentale :
 - Définition des besoins : Directeur de la Performance et DTNa
 - Mise en place services de l'INSEP
- L'encadrement fédéral est attentif à la veille

Veille sur les performances étrangères (rapport après chaque compétition de référence)
 Veille sur les innovations techniques tactiques physiques
 Veille à s'ouvrir au Grand INSEP
 Veille à utiliser toutes les ressources Grand INSEP

7.4 : Les pistes d'optimisation du partage:

- Entretien individuel bimestriel
- Positionner les séminaires de secteur avec compte rendu
- Positionner deux séminaires collectifs et repositionner la DTN élargie
- Entretien individuel fin d'année civile associé à l'élu de référence et au DTNa

7.5 : La professionnalisation de l'encadrement territorial

- Formabad doit répondre à une augmentation nécessaire du nombre de professionnels intervenant dans l'entraînement
- Rétablir une filière de formation d'entraîneurs professionnels plus forte
- Reconnaître les entraîneurs professionnels
- Rendre la formation continue obligatoire en s'appuyant sur les structures ressources et sur les ressources humaines de la DTN

Préparer 2024 et Tokyo 2020

Un encadrement étoffé formé

Un encadrement au discours partagé

Un encadrement ressource de formation

Une équipe mutualisant les moyens

Une équipe ressource pour la professionnalisation

Une équipe en veille et tournée vers les ressources de l'INSEP

Une équipe se dotant de temps de partage plus fréquents

8. Programmation et financement

8.1: Quels besoins spécifiques :

- Matériel Valide :
 - Cout des volants

	2012	2016	AUGMENTATION
INSEP	36 047 €	34 333 €	-5%
Strasbourg	6 207 €	12 060 €	94%
Talence	5 119 €	8 442 €	65%
	47 374 €	54 835 €	16%

Augmentation sensible du cout du volant ...

- Cout des déplacements

	2012	2016	AUGMENTATION
Senior	135 001 €	130 412 €	-3%
Jeunes	79 042 €	90 485 €	14%
Avenir	29 483 €	9 981 €	-66%
	243 526 €	230 878 €	-5%

	2012	2016	AUGMENTATION
Senior	79 528 €	89 512 €	13%
Jeunes	39 517 €	73 702 €	87%
Avenir	46 463 €	11 067 €	-76%
	165 508 €	174 281 €	5%

Hébergements et transports sont contenus par des choix anticipés de déplacement et de moindre qualité hôtelière.

La CO n'augmentant pas en ce domaine les choix se font en limitant les possibilités adaptatives et de confort

- Paris 2024 c'est une augmentation des coûts de fonctionnement et de pensions par le nombre de joueurs à l'INSEP et dans nos structures PFJ relèves
- Matériel Parabad
 - Sur fonds propres la fédération abonde à hauteur de 7 000€ par an pour une aide ciblée achat et entretien de fauteuil
- Sol spécifique Parabad et gymnase:
 - Les entraînements partagés INSEP ne peuvent se faire par manque de surface mais également par sol inapproprié
 - Coût d'un sol provisoire 2 terrains 14 000€ Gerflor
 - Il a été envisagé un déménagement de la structure nationale du P1 Nelson Paillou

8.2 : Les pistes d'optimisation du modèle économique :

- La fédération cherche à développer la notion d'économie au travers de salle spécifique. Une économie pesée en termes de prestation à offrir par la fédération. Le débat est ouvert mais ne sera bénéfique à la performance que dans un avenir lointain. Les clubs partenaires, aujourd'hui essentiels à l'économie de vie des joueurs de haut niveau, doivent être associés à la réflexion.
- La commission de haut niveau : Trois axes ont été proposés par la DTN à la commission de haut niveau afin qu'elle se saisisse des demandes pour mise en place sur le budget 2018 :
 - Aide à la pérennité du Financement des Pôles Espoirs :
 - Estimation licenciés en 2020 : 205000
 - 12000€/ Pôles Espoirs 10 pôles en fin d'olympiades
 - Fonds propres 0,60 €/ licence 120000€
 - Aide au fonctionnement des Club avenir : 1000€/CA
2020 : 40 CA fonds propres fédéraux 40000€
 - Aide au fonctionnement des collectifs et aide à la performance :
 - Relève dans les collectifs jeunes

Les stages jeunes : 20€/jours

Les joueurs définis dans la qualification aux JOJ 2018 sont exemptés de forfait

SIMPLES	IC SENIOR	IS SENIOR	FS SENIOR	BE U19 GRAND PRIX	BE U19 INTERNATIONAL SERIES
Résultats effectués / joueur né en 99 et 00	victoire				
	finale				
	demi	victoire		victoire	
		finale		finale	victoire
			victoire	demi	finale
			finale		
Résultats effectués / joueur né en 2001 et après	victoire				
	finale				
	demi	victoire		victoire	
DOUBLES	IC SENIOR	IS SENIOR	FS SENIOR	BE U19 GRAND PRIX	BE U19 INTERNATIONAL SERIES
Résultats effectués par un joueur né en 99 et 00	victoire				
	finale				
	demi	victoire		victoire	
		finale		finale	victoire
		demi	victoire	demi	finale
			finale		
Résultats effectués par un joueur né en 2000 et après	demi	victoire		victoire	
		finale		finale	victoire
		demi	victoire	demi	finale
			finale		demi
			demi		
Remboursement	maximum de 250 euros	maximum de 300 euros	maximum de 350 euros	maximum de 400 euros	maximum de 450euros

Actions	Montant forfait jour			
	U15	U17	U19	joueurs
Compet de référence	0	0	0	
Compet de développement	20	20	20	
Stages estivaux	0	0	0	
Stages saison	20	20	20	

- Primes à la perf

Les primes s'entendent pour les tournois en Europe pour l'atteinte du stade défini par joueur et non cumulables. Ils concernent les joueurs non convoqués en Equipe de France Jeune ou en collectif.

- Performance :

Dans la limite du budget attribué au haut niveau par la FFBaD.

La prise en charge des tournois programmés se fait selon les principes suivants :

- A/R INSEP gare ou aéroport tarif RER
- 80% hébergement local avec plafond défini
- 80% déplacement avec plafond défini

Niveau	SS1°	SS	GPG	GP	IC
V	6000	4500	3000	2000	750
F	4500	3000	2000	1500	500
1/2	3000	1500	1000	1000	
1/4	1500	1000	500		

Les primes à la performance visent à soutenir tout joueur pris individuellement voulant s'investir dans un projet de haut-niveau et à valoriser ses performances significatives. Le montant des primes a été déterminé en fonction de l'objectif de médailles européennes.

8. 3: Le rôle de la commission haut niveau:

La commission de haut niveau est saisie par la DTN sur:

- La professionnalisation des joueurs de haut niveau.
- Le rétro financement de la formation des joueurs de haut niveau

Préparer 2024 et Tokyo 2020

Un financement novateur dans une économie partagée avec un plus grand nombre de partenaires

Un financement valorisant l'action de proximité

Une économie valorisant la performance

9. Evaluation

Les pistes d'optimisation :

- Le point d'étape des structures (cf. Annexe 11)
- L'évaluation partagée de l'engagement des cadres (cf. Annexe 12)
- Le point d'étape annuel à l'issue de l'événement de référence :
CR DTN communiquer CA et BF
Sommaire :
 - ⇒ Equipe et encadrement
 - ⇒ Rappel règles de qualification
 - ⇒ Contexte et objectif
 - ⇒ Stratégie de préparation
 - ⇒ Résultats français
 - ⇒ Regard sur la compétition
 - Analyse par tableaux
 - Analyse des présents en ¼ de finale par tableaux et évolution entre les deux compétitions de référence
 - Age des podiums / Ages ¼ de finale par tableaux et évolution entre les deux compétitions de référence
 - ⇒ Tableaux des médailles depuis la création de l'évènement
 - ⇒ Conclusion et préconisation
 - ⇒ Annexe Budget de l'évènement
- le taux d'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau :
 - Suivi par CTS CM suivi social.
 - 100 % de réussite au bac
 - 100 % d'insertion professionnelle

10. Officiels techniques de haut niveau

10.1 : Contexte:

	Londres 2012	Rio 2016
Juge arbitre	0	0
Arbitre	1	0
Juge de ligne	0	1

- La formation des officiels techniques est sous la responsabilité de la DTN depuis 2016 via Formabad

10.2 : Objectif : Former pour performer

- Former à horizon 2024 des officiels techniques sélectionnés sur Paris 2024
 - Le plan de formation se fait en partenariat avec l'UNSS
 - Le plan de formation est validé par la Commission Nationale de Formation
 - L'évaluation intermédiaire se fait sur la présence des officiels sur les CE, CM, JO
 - Modifier les critères de liste de haut niveau officiels techniques : Les rendre force de formation.



ANNEXE 1

OLYMPIADE 2017/2020

CHARTRE DU JOUEUR HAUT NIVEAU SELECTIONNÉ PAR LA FFBaD

L'objectif de performance partagé par les joueurs de Badminton, la FFBaD et l'Etat s'entend par un engagement total durant l'olympiade dans la recherche de performances significatives européennes et mondiales tant par équipe, qu'à titre individuel. Cette recherche de performance passe par un équilibre entre l'engagement quotidien dans l'entraînement et dans l'engagement compétitif dans lequel doit se révéler le niveau de jeu et la performance stabilisée. Elle passe par le respect des valeurs fédérales qui lui permettent d'être reconnue comme un vecteur de socialisation et d'éducation.

Dans le cadre de l'olympiade 2017/2020, la Fédération Française de Badminton (FFBaD), au travers de cette charte, notifie les engagements pour tout joueur haut niveau sélectionné par la FFBaD, notamment en équipe de France seniors de badminton ou en équipe de France jeunes de badminton. Cette charte engage les signataires.

Le non-respect de cette charte peut nuire à l'image de la FFBaD. La loi du 1^{er} février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs définit dans son article 1^{er} que chaque fédération agréée établit une charte d'éthique et veille à son application. L'éthique désignant l'ensemble des valeurs, des règles morales propres à une fédération et donc à la FFBaD.

La charte s'adapte aux évolutions de la vie fédérale tout en restant une référence de fonctionnement pour les équipes de France de badminton. Tous les joueurs haut-niveau signataires de cette charte sont dépositaires et responsables des valeurs fédérales.

1- VALEURS FÉDÉRALES PARTAGÉES

Le badminton est une pratique facile d'accès, permettant une activité mixte en genre, mixte socialement, favorisant le brassage de générations et de cultures, luttant contre toutes exclusions et discriminations.

Le badminton est un outil éducatif riche, particulièrement présent dans les institutions scolaires. Sa richesse éducative est révélatrice de sa capacité à porter des valeurs reconnues comme positive pour le fonctionnement de notre société. Le badminton est une école de vie et les joueurs des équipes de France en sont, notamment, le symbole et les porteurs

Le badminton, au-delà de son accès facilitateur et de parité est porteur, des valeurs générales associées au sport :

- La loyauté par le respect des règles, le respect des autres, le respect de soi même
- Le dépassement de soi dans le courage, la ténacité
- La rigueur dans un engagement personnel maximal
- La solidarité, le civisme, les civilités.

Le respect de ces valeurs permet une pratique libre et évolutive où chacun rayonne une valeur d'exemple, bannissant la tricherie et les conduites déviantes. Cette exemplarité porte des émotions et la passion qui sont aussi des facteurs de la performance.

2- ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DU JOUEUR DE BADMINTON SIGNATAIRE

Etre sélectionné est un honneur mais également une responsabilité. C'est être le garant de valeurs, de comportements et d'une solidarité collective. Le joueur doit avoir conscience que les équipes de France sont le fleuron représentatif des valeurs de la FFBaD.

Le joueur de badminton sélectionné par la FFBaD se doit de rayonner les valeurs fédérales auprès des instances nationales et internationales avec courtoisie et respect en s'interdisant toutes critiques, toutes agressions, toutes discriminations et prosélytisme à l'égard d'autrui et de toutes instances.

Il a un rôle privilégié d'exemple mais aussi de guide, maîtrisant ses émotions et sa passion pour respecter l'environnement global de son engagement.

Le joueur de badminton signataire se doit à un devoir de réserve à l'égard de la FFBaD et se doit de bannir toutes conduites déviantes.

Enfin, l'esprit d'équipe est une des conditions fondamentales à la progression, tant individuelle que collective, dont le joueur signataire doit être le garant.

3- ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DU JOUEUR DE BADMINTON SIGNATAIRE

➤ **Le joueur sélectionné devra :**

- Suivre totalement la planification de l'entraînement proposée par le Directeur Technique National adjoint (DTNa) et le directeur de la performance dans le cadre de toute préparation.
- Répondre aux convocations aux compétitions internationales et honorer les sélections aux compétitions de référence, en accord avec les critères et modalités préalablement établis (voir définition en annexe 1).
- Soumettre à l'approbation du DTNa les sollicitations extérieures à la planification proposée. Ces dernières ne doivent en aucune façon perturber la préparation aux compétitions de référence ainsi que les temps de récupération fixés par le directeur de la performance et ou du responsable des équipes de France jeunes.
- Etre attentif aux évolutions de calendrier susceptibles d'être apportées en cours de saison.
- Etre attentif, pour les joueurs en catégorie jeune, aux possibilités offertes par la programmation des catégories supérieures à la sienne et susceptibles d'ouvrir à une sélection nationale.

➤ **Suivi médical et conduites déviantes (dopage/alcool...)**

La FFBaD s'engage dans la protection de la santé de joueur ainsi que dans la lutte contre le dopage. Elle se mobilise pour proscrire les conduites entraînant des troubles pouvant nuire au joueur de badminton ainsi qu'à l'éthique du badminton.

Elle répond à toutes les questions de ce domaine et communique toutes informations concernant la prévention prévue.

Dans ce cadre le joueur de badminton doit :

Se conformer aux textes en vigueur sur la protection de la santé des sdécret n° du 6 février 2004) et à la lutte contre le dopage. Les sportifs de haut niveau de la FFBaD s'engagent à réaliser l'ensemble des examens médicaux prévus par le code du sport dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs des examens prévus ne seraient pas réalisés sous le contrôle du médecin coordonnateur de la surveillance médicale désigné par la FFBaD, alors le joueur s'engage à lui en communiquer les résultats.

- Veiller à sa propre surveillance médicale.
- Informer le médecin des équipes de France, de tout problème médical ayant une incidence sur sa pratique sportive de haut niveau. (Il transmettra dans ce cas-là les pièces médicales justificatives au médecin des équipes de France). A prévenir dans les meilleurs délais, par écrit le DTNa.
- Respecter les prescriptions ainsi que les périodes de repos et de récupération fixées par le médecin attaché à sa structure d'accueil ou le médecin des équipes de France.
- Se soumettre aux contrôles anti-dopage ainsi qu'au suivi médical demandés par les pouvoirs publics et/ou la FFBaD, BE et la BWF, et être exemplaire quant aux conduites déviantes en matière de dopage. Toute consommation de drogues licites ou illicites, en

particulier de produits pouvant rendre un contrôle antidopage positif, est strictement incompatible avec le statut de sportif de haut niveau.

- Eviter toutes consommations de produits engendrant des troubles du comportement et le non-respect du civisme et des civilités attendues par la FFBaD.
- Le non-respect des contre-indications médicales dans le cadre des entraînements, stages et compétitions liés à la sélection du signataire, le non-respect des comportements attendus en matière de dopage et de l'utilisation de produits engendrant des conduites déviantes exposeront le sportif à une sanction disciplinaire.
- Respecter une hygiène de vie conforme aux exigences du sport de haut niveau.

➤ **Promotion**

La promotion de la FFBaD demande aux acteurs fédéraux une disponibilité respectueuse de toutes les parties. Pour ce faire le joueur doit :

- En accord avec DTNa, être présent aux diverses actions de promotion mises en place par la FFBaD (démonstrations, séances de photos, conférences de presse, etc..),
- Répondre favorablement à toutes sollicitations de promotion médiatique émanant de la Direction Technique Nationale sur un événement international,
- Etre présent à toutes actions de promotion dans les horaires, la tenue et avec le matériel précisés dans la convocation.

Le joueur signataire autorise la FFBaD :

- A utiliser son image de sportif de haut niveau, membre de l'équipe de France ou du collectif France, pour des supports de promotion et/ou communication destinés à promouvoir l'image du badminton, de la FFBaD et des équipes de France (hors supports journalistiques).
- A accepter l'exploitation de son image dans le cadre d'une image collective (l'image collective correspondrait à au moins trois joueurs réunis sur une même photographie).

La FFBaD s'accorde avec le joueur de haut niveau pour une exploitation de son image dans les actions de promotion externe, autres que celles accompagnant les rédactions journalistiques et les actions de communication sur le badminton des partenaires officiels fédéraux ou commerciaux.

➤ **Comportements vis à vis des règlements et des institutionnels**

Le joueur de haut niveau s'engage dans la recherche de performances le valorisant, valorisant la FFBaD et la France. Cet engagement s'entend en respectant les règlements sportifs généraux et particuliers de la FFBaD, de la confédération européenne (BE) et de la BWF.

Les comportements du sportif signataire font référence à la charte du sportif de haut niveau et aux textes de la confédération internationale (BWF) en la matière. Le joueur de badminton se doit à un comportement exemplaire.

Le joueur de badminton de haut niveau par une attitude irréprochable se doit de respecter la FFBaD en préservant l'image du badminton, de la FFBaD et de l'ensemble des licenciés et ce quel que soit le support de communication.

Chaque sportif de haut niveau, listé ou non, doit, par son comportement, montrer le bien-fondé de la confiance et des moyens qui lui sont accordés par l'Etat, la FFBaD et ses partenaires.

- Se conformer à la réglementation en vigueur, nationale et internationale en matière de paris sportifs :
- Règlement fédéral Guide du badminton / Organisation de la FFBaD / Chapitre 1.6: *Règlement relatif aux jeux et paris en ligne.*
- Règlement de la BWF / Hand Book 2/ PART III / Section 1b / Appendix 5: *Declaration of integrity of matches.*

4- RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS

La signature de la charte est obligatoire, notamment pour prétendre à être joueur de l'équipe de France.

Le non-respect de tout ou partie de cette charte entraîne des sanctions qui seront fonction des faits reprochés et du caractère de récidive. Dans tous les cas, l'intéressé(e) sera préalablement entendu(e) par le Vice-Président en charge du haut niveau et par le DTN.

Le DTN peut prendre, dans l'attente d'une conciliation et à titre conservatoire, une mesure d'exclusion du pôle France, et/ou du collectif France, et/ou de l'équipe de France.

- Les sanctions suivantes seront prises par le Directeur Technique National sur proposition des Entraîneurs Nationaux :
 - Avertissement écrit.
 - Non-engagement à une ou plusieurs compétitions internationales.

Dans tous les cas, le bureau fédéral sera destinataire de la sanction prise. Le dernier degré de sanctions sera pris dans un premier temps à titre conservatoire, puis validés en BF. Ce dernier pouvant saisir la commission disciplinaire.

- Les sanctions suivantes, plus importantes, seront prises dans un premier temps à titre conservatoire en concertation avec le Vice-Président haut niveau, le Directeur Technique National et les Entraîneurs Nationaux. Elles entraîneront la saisie de la commission disciplinaire qui les entérinera ou pas.
 - Non-engagement et/ou non-sélection à une ou plusieurs compétitions de référence.
 - Exclusion de la structure d'accueil.

Les sanctions identifiées ci-dessus peuvent être cumulables.

- En accord avec le Président, tous refus de sélection sur les compétitions de référence entraînent la non sélection automatique aux compétitions de référence suivantes et ce pendant une période définie par la commission disciplinaire qui sera saisie.

La présente charte se définit pour la durée de l'année sportive.

Elle ne sera pas renouvelée tacitement.

Fait à Saint-Ouen le

En deux exemplaires

Joueur

Dans le cadre de joueur mineur : Joueur et représentant légal

ANNEXE 1 : DEFINITIONS

- Compétitions internationales : Compétitions inscrites aux calendriers de la confédération européenne de badminton (BE) et/ou de la confédération mondiale de badminton (BWF) pour lesquelles l'inscription se fait via la FFBaD.
- Compétitions de référence : Compétitions internationales individuelles ou par équipe induisant une sélection sur critères et modalités proposés par la Direction Technique Nationale et correspondant à une convocation fédérale nommée « convocation équipe de France » dans le cas des compétitions de référence :
 - Seniors : les Jeux Olympiques, les jeux Européens et les Jeux Méditerranéens. le Championnat d'Europe par équipe garçons et par équipe filles, les Championnats d'Europe par équipe mixte et individuel, le Championnat du Monde par équipe garçons et par équipe filles (Thomas et Uber Cup), le Championnat du Monde par équipe mixte (Sudirman Cup), le Championnat du Monde individuel,
 - Jeunes : les Championnats du Monde Junior (par équipe et individuel), les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), les Championnats d'Europe jeunes (U19 et U17, par équipes et individuel ; U15 en individuel), les 6 Nations U17, les 8 Nations U15.
 - Para-badminton : Championnats d'Europe et championnats du Monde

ANNEXE 2 : CONSEIL DE L'EQUIPE DE FRANCE

Un Conseil de l'équipe de France valide les critères de sélection présentés au BF et au CA par le DTN pour être sélectionné en équipe de France. Ce conseil officialise les joueurs sélectionnés et vise au respect de la charte mais également s'assure de sa vie lors des manifestations dans lesquelles l'équipe de France est engagée dans des participations collectives ou individuelles. Ce conseil définit par compétition un chef de délégation accompagnant les équipes de France et s'assurant des relations entre la FFBaD et l'environnement de la compétition.

- Ce conseil est formé:
 - Du Président de la FFBaD
 - Du Vice-Président en charge du haut niveau
 - Du DTN et de son adjoint en charge du haut niveau
 - Du Responsable de la commission en charge du haut niveau
 - D'un ex joueur de l'équipe de France
 - Du Président du CPL

Appartenir à l'équipe de France de Badminton, se définit par une sélection validée par ce Conseil et correspondant à une convocation équipe de France signée par le DTN.

ANNEXE 3 : TEXTES DE REFERENCE

Le Code du sport :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318>

Le Code mondial antidopage :

<https://www.wada-ama.org/fr/ressources/le-code/code-mondial-antidopage>

La charte du sportif de haut niveau

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Le-cadre-legal-et-reglementaire#ancree%20>

(voir bas de page)

Les règlements fédéraux en vigueur

<http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/guide-du-badminton/saison-2016-2017/>



ANNEXE 2

SAISON 2017/ 2020

CONVENTION ENTRE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE BADMINTON ET LES JOUEURS DE BADMINTON DU PÔLE FRANCE INSEP

Dans le cadre de l'olympiade 2017/2020, la Fédération Française de Badminton (FFBaD), au travers de cette convention, organise et encadre la pratique du badminton de haut niveau pour les joueurs du pôle France de l'INSEP susceptibles d'intégrer le collectif des joueurs sélectionnables en équipe de France ou sur des événements de référence. Cette convention stipule des relations entre la FFBaD et les joueurs. Elle définit les droits et devoirs des parties. Cette convention engage les signataires et formalise la réalité des attendus.

L'objectif de performance partagé par les joueurs de Badminton, la FFBaD et l'Etat s'entend par un engagement total durant l'olympiade dans la recherche de performances significatives européennes et mondiales tant par équipe, qu'à titre individuel. Cette recherche de performance passe par un équilibre entre l'engagement quotidien dans l'entraînement et dans l'engagement compétitif dans lequel doit se révéler le niveau de jeu et la performance stabilisée

1- LES PARTIES

Cette convention est établie entre :

M _____ , joueur (se) listé sportif (ve) de haut niveau, ou son représentant légal,

D'une part,

et

La Fédération Française de Badminton, dont le siège est situé 9-11 avenue Michelet 93400 Saint Ouen,

Représentée par son Président, Monsieur Florent Chayet, et son Directeur Technique National, Monsieur Philippe Limouzin

D'autre part.

2- OBJET

Cette convention fédérale a pour objet d'établir les modalités et les règles de fonctionnement au regard des droits et devoirs des signataires. Elle est complétée par « la charte du joueur haut niveau sélectionné par la FFBaD », ci-après dénommée « la charte FFBaD », qui précise les valeurs fédérales partagées et les comportements attendus du joueur.

3- CONTEXTE

La Fédération Française de Badminton constitue une fédération agréée, délégataire et olympique qui a entre autres missions le développement du haut niveau dans sa discipline. Dans l'optique de réaliser la dite mission, la FFBaD s'engage à collaborer avec les sportifs de haut niveau susceptibles de représenter l'une des équipes de France de badminton et/ou de représenter la France et la FFBaD sur des compétitions de référence individuelles. La FFBaD souhaite formaliser dans cette convention les relations avec chaque joueur de badminton de haut niveau.

Cette convention a pour but :

- De fixer annuellement un cadre en cohérence avec les objectifs fédéraux et en lien avec les obligations légales et déontologiques. A ce titre, elle s'appuie notamment sur des textes réglementaires et sur la charte du sport de haut niveau.
- De déterminer les droits et les obligations réciproques de la FFBaD et du joueur.
- D'énoncer les principes et valeurs attachés au joueur de badminton de haut niveau.
- De positionner l'admission et le maintien au pôle France INSEP.

Cette convention n'a de valeur que si le joueur est licencié dans un club de la FFBaD au moment de la signature, et tout au long de sa durée, sans quoi les effets de la Convention seront nécessairement suspendus.

Elle concerne les sportifs en activité, figurant sur les listes ministérielles de haut niveau senior ou jeune appartenant au programme d'excellence et membre du pôle France de l'INSEP. Ces listes sont proposées par le Directeur Technique National (DTN) au 1^{er} novembre de chaque année.

Le badminton de haut niveau joue un rôle social et culturel de grande importance. Tout joueur de badminton bénéficiant d'une reconnaissance par l'Etat et la FFBD de sa qualité de sportif de haut niveau et appartenant au programme d'excellence doit s'efforcer d'observer en toutes circonstances un comportement exemplaire, de nature à valoriser le badminton, la FFBD et la confédération mondiale de badminton (BWF).

La convention s'inscrit dans le respect et l'application des textes de référence ci-dessous dont les joueurs s'engagent avoir pris connaissance :

- Le code du sport
- Le code mondial antidopage
- La charte du sportif de haut niveau
- Les règlements fédéraux en vigueur

4- DEFINITIONS

- Compétitions internationales : Compétitions inscrites aux calendriers de Badminton Europe (ci-après BE) et/ou confédération mondiale de badminton (BWF) pour lesquelles l'inscription se fait via la FFBaD.
 - Compétitions de référence: Compétitions internationales individuelles ou par équipe induisant une sélection sur critères et modalités proposés par la Direction Technique Nationale et correspondant à une convocation fédérale nommée « convocation équipe de France ».
 - Seniors : les Jeux Olympiques, les jeux Européens et les Jeux Méditerranéens. le Championnat d'Europe par équipe garçons et par équipe filles, les Championnats d'Europe par équipe mixte et individuel, le Championnat du Monde par équipe garçons et par équipe filles (Thomas et Uber Cup), le Championnat du Monde par équipe mixte (Sudirman Cup), le Championnat du Monde individuel,
 - Jeunes : les Championnats du Monde Junior (par équipe et individuel), les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), les Championnats d'Europe jeunes (U19 et U17, par équipes et individuel ; U15 en individuel), les 6 Nations U17, les 8 Nations U15.

5- MODALITÉS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Conformément aux principes énoncés dans le code du sport et dans la charte du sport de haut niveau, cette convention porte sur les points suivants :

- Entraînements, stages et compétitions ; Modalités de sélection,
- Suivi médical et conduites déviantes,
- Etudes et suivi socioprofessionnel,
- Promotion et sponsorship,
- Comportement,
- Aides fédérales,
- Respect de la convention et sanctions.

5.1. Entraînements, stages et compétitions ; Modalités de sélection

➤ En plein accord avec le DTN et la validation en bureau fédéral des propositions, le directeur de la performance et le Directeur Technique National adjoint (DTNa) haut niveau établissent une planification annuelle d'entraînements, de stages et de compétitions, et proposent une programmation réactive à laquelle le joueur est tenu de se conformer.

Le joueur devra :

- Participer aux stages nationaux et internationaux prévus dans la planification proposée, où le (la) joueur(se) est convoqué(e).

- Suivre totalement la planification de l'entraînement proposée par le directeur de la performance, et prendre des périodes de récupérations et de vacances en plein accord avec la planification proposée et l'entière adhésion du DTNa en charge du haut niveau et du directeur de la performance.
- Répondre aux convocations aux compétitions internationales et honorer les sélections aux compétitions de référence et significatives, en accord avec les critères et modalités préalablement établis.
 - Dans le cadre de compétitions prises en charge par la FFBaD, le joueur est tenu d'être présent sur le lieu de la compétition 24 h avant le début de la compétition, et il doit s'assurer de s'être entraîné dans la salle de la compétition.
- Soumettre à l'approbation du DTNa les sollicitations extérieures à la planification proposée. Ces dernières ne doivent en aucune façon perturber la préparation aux compétitions de référence ou significatives ainsi que les temps de récupération fixés par le directeur de la performance.
- Etre attentif aux évolutions de calendrier susceptibles d'être apportées en cours de saison.
- S'inscrire dans le projet France senior, y compris en complétant de façon personnelle (financement et logistique) le programme de stages et compétitions pris en charge par la FFBaD selon les modalités explicitées dans le projet senior.
- Participer à la transmission des savoirs être et savoir-faire du haut niveau en participant une fois par an, à l'accompagnement d'entraînement en pôle France Jeunes. Cet accompagnement se fera en plein accord avec le DTNa, le Directeur de la performance, le responsable du pôle France jeunes.
- Assumer financièrement toutes les sanctions prises sur les compétitions.

La FFBaD s'engage à laisser au joueur la totalité des récompenses gagnées lors de compétitions internationales pour lesquelles elle l'a engagé.

➤ Modalités de sélection :

Les modalités de sélection pour les compétitions de référence sont définies annuellement et publiées en début de saison (Cf annexe 3).

5.2. Suivi médical et conduites déviantes (dopage/ alcool...), assurance dommage corporels

➤ La FFBaD s'engage dans la protection de la santé de joueur ainsi que dans la lutte contre le dopage. Elle se mobilise pour proscrire les conduites entraînant des troubles pouvant nuire au joueur de badminton et à l'éthique du badminton.

La FFBaD répond à toutes les questions de ce domaine et communique toutes informations concernant la prévention prévue.

L'ensemble des obligations du joueur en terme de suivi médical et de conduite déviantes est énoncé dans « la charte FFBaD », le joueur signataire doit en connaître tous les détails et s'y conformer. Concernant la surveillance médicale, des structures sont mises à sa disposition sur l'INSEP.

➤ Au titre de l'accompagnement de la vie du joueur de Badminton, et dans le cadre de la loi, la FFBaD souscrit un contrat d'assurance spécifique aux joueurs listés et couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer. Le joueur de badminton dernier est invité, à se rapprocher de la direction administrative fédérale qui pourra lui proposer des conseils et des informations en la matière et au regard de sa situation personnelle.

5.3. Etudes et suivi socio-professionnel.

Le joueur de haut niveau en badminton doit s'impliquer dans la logique d'un projet de vie dépassant les années de recherche de performance. Il est dans ce projet de vie l'acteur essentiel. La FFBaD l'accompagne dans sa reconversion future et dans le parcours éducatif et universitaire qui y mène dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse.

➤ Le joueur s'engage à :

- S'inscrire dans un parcours de formation scolaire, universitaire ou professionnelle aménagé ou être dans une situation professionnelle compatible avec les exigences du sport de haut niveau. Il (elle) doit actualiser sa situation à l'égard des interlocuteurs de l'INSEP et/ou du ministère qui mettent à son égard à disposition un réseau de compétences, en renseignant régulièrement la base de données du MVJS via l'interface « sportif ».
- Partager et collaborer avec le CTS chargé du suivi socioprofessionnel, sur les modifications du cursus scolaire, universitaire ou de formation professionnelle et l'informer de tout changement et toutes difficultés rencontrées.
- S'occuper et prendre en charge son inscription dans un établissement scolaire, universitaire ou à toute autre formation.
- Prendre en charge les frais d'inscription universitaire ou les frais de formation.
- Prendre en charge la licence sportive scolaire et/ou universitaire.
- Prendre en charge les frais de formation ou d'aménagement de formation, autres que ceux prévus dans le forfait de l'établissement.
- Maintenir des liens actifs avec son employeur dans le cadre des CIP signés, et à valoriser la FFBaD dans ces liens.

5.4. Promotion et sponsorship

➤ La promotion de la FFBaD demande aux acteurs fédéraux une disponibilité respectueuse de toutes les parties. Les obligations et l'utilisation qu'il peut en être faite sont rappelées dans « la charte FFBaD ».

La FFBaD s'accorde avec le joueur de haut niveau pour une exploitation de son image dans les actions de promotion externe, autres que celles accompagnant les rédactions journalistiques et les actions de communication sur le badminton.

➤ En cette année de mobilisation pour l'accueil des jeux olympiques à Paris, les joueurs de l'INSEP se doivent d'en être des ambassadeurs pour la FFBaD et de participer au rayonnement national ainsi qu'à la promotion de « Paris 2024 ».

5.5 Comportements

➤ En tant que membre du pôle France de l'INSEP, le joueur de badminton de haut niveau est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. Il en va de même lors des stages extérieurs à l'INSEP.

➤ Les comportements du sportif de haut niveau en badminton font référence à la charte du sportif de haut niveau et aux textes de la confédération mondiale en la matière. Le joueur

de badminton se doit à un comportement exemplaire, détaillé dans « la charte FFBaD », et dont le signataire a pleinement conscience.

Pour rappel :

- Le joueur de badminton de haut niveau tout particulièrement se doit de respecter la FFBaD en préservant l'image du badminton, de la FFBaD et de l'ensemble des licenciés et ce quel que soit le support de communication.
 - Par une attitude irréprochable, le joueur de haut niveau représente dignement la France et la FFBaD lors de tous déplacements, et doit garantir les valeurs portées par la FFBaD. Il doit montrer le bien-fondé de la confiance et des moyens qui lui sont accordés par l'Etat, la FFBaD et ses partenaires.
 - Le joueur de haut niveau est un ambassadeur de la lutte contre l'homophobie, le sexisme et contre toutes autres discriminations.
 - L'esprit d'équipe est une des conditions fondamentales à la progression, tant individuelle que collective, dont le joueur de badminton de l'INSEP doit être le garant.
- En sa qualité « d'acteur de la compétition », le joueur de badminton a l'interdiction de parier à l'occasion d'événements susceptibles de servir de support à des paris en ligne mis en place par des opérateurs autorisés. La réglementation est rappelée dans « la charte FFBaD ».

5.6. Aides financières fédérales

Au regard de la situation du joueur du pôle France de l'INSEP et de son engagement dans les différents points de cette convention, la FFBaD participe financièrement à la vie du joueur au travers plusieurs aides fédérales, dont les principes et modalités d'attribution sont détaillés en annexe.

- participation aux frais de pension et d'entraînement (annexe 2.1)
- aides personnalisées (annexe 2.2)
- primes à la performance sur compétitions de référence (annexe 2.3)
- primes à la performance sur tournois programmés par le directeur de la performance (annexe 2.4)

5.7. Respect de la convention et sanctions

La convention doit être entérinée par écrit et signée par les différentes parties. Doit y être annexée, « la charte FFBaD » dûment paraphée à chaque page et signée.

- La non-signature de la convention selon la date définie entraîne l'arrêt immédiat de toutes aides fédérales.
- La convention est strictement personnelle. Elle ne peut être modifiée que par écrit. En cas de désaccord sur les termes de la convention, les parties acceptent de se rencontrer au siège de la FFBaD pour une tentative de conciliation. Cette rencontre doit intervenir dans un délai de 21 jours à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception. La conciliation peut donner lieu à un avenant.
- Le non-respect de tout ou partie de cette convention entraîne des sanctions qui seront fonction des faits reprochés et du caractère de récidive. Dans tous les cas,

l'intéressé(e) sera préalablement entendu(e). Le DTN peut prendre dans l'attente d'une conciliation et à titre conservatoire une mesure d'exclusion du pôle France, et/ou du collectif France, et/ou de l'équipe de France.

• Les sanctions suivantes seront prises par le DTN sur proposition des Entraîneurs Nationaux :

- Avertissement écrit,
- Non-engagement à une ou plusieurs compétitions internationales.

Dans tous les cas le bureau fédéral sera destinataire de la sanction prise. Le dernier degré de sanctions sera pris dans un premier temps à titre conservatoire, puis validé en BF. Ce dernier pouvant saisir la commission disciplinaire.

• Les sanctions suivantes, plus importantes, seront prises dans un premier temps à titre conservatoire en concertation avec le Vice-Président du haut niveau, le DTN et les Entraîneurs Nationaux. Elles entraîneront la saisie de la commission disciplinaire qui les entérinera ou pas.

- Non-engagement et/ou non-sélection à une ou plusieurs compétitions de référence.
- Exclusion de L'INSEP.

Les sanctions identifiées ci-dessus peuvent être cumulables.

• En accord avec le Président de la FFBaD, tous refus de sélection sur les compétitions de référence entraînent la non sélection automatique aux compétitions de référence suivantes et ce pendant une période définie par la commission de disciplinaire qui sera saisie.

6- DUREE

La convention prend effet à la signature et ne sera pas renouvelée tacitement.

7- DIFFUSION

Cette convention est transmise, pour information, aux Président(e)s de la ligue et du club concernés.

Fait à Saint-Ouen le

En trois exemplaires

Florent Chayet

Président FFBaD

Philippe Limouzin

Directeur Technique National FFBaD

Joueur bénéficiaire de la convention



Annexe 1

MODE DE SELECTION

AUX COMPETITIONS DE REFERENCE DE LA SAISON 2016-2017

Accéder à une sélection est le résultat d'un processus de planification d'entraînement et de compétitions préparatoires proposé et suivi par le DTNa et le directeur de la performance. Les critères de sélection retenus exposés ci-dessous prennent en compte les objectifs de performance de la FFBaD. Le niveau d'exigence minimal fédéral pour prétendre à être sélectionné pourra être supérieur aux règlements BWF. Ce niveau est déterminé par le DTN suite aux préconisations du DTNa et du Directeur de la Performance.

La sélection proposée par le DTN est validée par le conseil de l'équipe de France (Cf « la charte FFBaD »)

Championnats d'Europe mixte / Championnat du monde mixte (Sudirman)

Choix du Directeur de la performance

Qualifications : du 11 au 13 novembre 2016 à Karvina (Tchéquie)

Phase finale Européenne : du 15 au 19 février 2017 à Lubin (Pologne)

Annonce de la sélection 21 jours avant le début de la compétition

Championnats d'Europe

Choix du Directeur de la performance

Du 25 avril au 30 avril 2017 à Kolding (Danemark)

Annonce de la sélection: au dernier classement mondial permis par la date limite d'inscription à la compétition. (Pas d'information à ce jour)

Championnats du monde

Choix du Directeur de la performance

Du 21 au 27 août à Glasgow (Royaume Uni)

Annonce de la sélection: au dernier classement mondial permis par la date limite d'inscription à la compétition. (Pas d'information à ce jour)



Annexe 2

L'AIDE A LA VIE DE JOUEUR DE HAUT NIVEAU DE L'INSEP DE LA SAISON 2016-2017

LA PARTICIPATION FEDERALE AUX FRAIS DE PENSIONS ET A L'ENTRAINEMENT

La FFBaD soutient financièrement les sportifs s'engageant dans un projet de haut niveau et, plus particulièrement, les sportifs membres permanents d'un pôle France. A ce titre, elle participe notamment aux règlements des coûts générés par la présence dans une structure nationale d'entraînement labellisée par le Ministère chargé des sports (pôle France).

Le classement sur liste nationale des sportifs de haut niveau et le positionnement dans un groupe d'appartenance définissent l'engagement fédéral

La liste de haut niveau est mise à jour par le Ministère chargé des sports au 1er Novembre de chaque année.

Les éventuelles évolutions de groupe seront applicables deux fois dans l'année.

LES AIDES PERSONNALISEES

Le DTN a pour mission de répartir les aides financières directes que l'Etat consacre aux sportifs de haut niveau afin de pallier les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à la performance. Dans cette perspective, les aides personnalisées (AP) permettent, notamment, la prise en charge des manques à gagner et des frais réellement exposés ainsi que la mise en place d'aides sociales.

Ces aides d'Etat définies annuellement dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens sont :

- Attribuées par le Ministère de la ville de la jeunesse et des sports
- Gérées par le Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Ces aides d'Etat sont complétées par une aide fédérale sur la partie aide sociale, suivi scolaire et universitaire.

Seuls les sportifs listés haut niveau ayant signé la convention avec la FFBaD peuvent bénéficier des aides personnalisées. Les aides personnalisées sont révisées chaque année par le DTN. Toutefois, l'attribution des aides est soumis au montant obtenus dans le cadre de la convention d'objectifs 2015/2016 jusqu'au 31/12/2016 et dans le cadre de la convention d'objectifs 2017

Dans le cadre où le budget octroyé par le ministère serait diminué en 2017, les règles d'attribution resteraient identiques mais un coefficient modérateur serait appliqué.

La participation financière aux frais de pension et d'entraînement INSEP Annexe 2.1

En fonction des groupes d'appartenance les frais sont pris en charge de la façon suivante :

Le nombre d'années en internat ne peut excéder 3 ans

Groupe	Critères
G1 / G2	<p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entraînement : 462€ / mois ➤ Pension : <ul style="list-style-type: none"> ○ Interne : 659€ / mois ○ Externe : 700€ / an sur les trois premières années de recrutement
G3	<p>Joueurs sélectionnés ou non sur compétition de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entraînement : 100% ➤ Pension : <ul style="list-style-type: none"> ○ Interne : 70% x 659€ / mois ○ Externe : 700€ / an
G3	<p>Joueurs en situation probatoire permettant de prouver leur compétence (de 9 à 12 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entraînement : 100% ➤ Pension : <ul style="list-style-type: none"> ○ Interne : 80% x 659€ / mois ○ Externe : 700€ / an

Le nombre de place en internat à l'INSEP est limité et prioritairement accordé :

- Premièrement aux joueurs mineurs
- Deuxièmement aux joueurs entrant selon les places disponibles
- Troisièmement en privilégiant les pensionnaires les plus jeunes.

L'INSEP facture les frais de pension à la FFBA D chaque mois. La FFBA D refacture chaque mois aux familles.

Les aides personnalisées sont accordées aux joueurs de l'INSEP et elles contribuent à la stratégie globale de formation impulsée par la FFBA D, sa DTN et son directeur de la performance.

Les aides personnalisées possèdent une dimension sociale importante. Elles sont un appui fort à l'engagement des athlètes dans leur projet sportif. Elles renforcent l'engagement des joueurs dans la stratégie de performance fédérale basée sur la concurrence au sein du pôle national de l'INSEP, l'entraînement et la planification proposée par le directeur de la performance.

Elles encouragent les résultats sportifs au regard de performances répétées et révélatrices d'un niveau de jeu.

Les aides personnalisées sont attribuées selon l'appartenance à l'un des 3 groupes dans le tableau ci-après définis. Le financement se définit selon 3 axes :

➤ **L'engagement quotidien qualitatif dans l'entraînement INSEP** : ce dernier limite la possibilité des joueurs pour « gagner leur vie ». Dans ce contexte la FFBA D s'engage à l'octroi d'une compensation financière envisagée selon l'engagement qualitatif dans l'entraînement. Cet engagement est évalué par le directeur de la performance et le DTNa et validé par le DTN. Cette évaluation est la source d'un entretien entre le joueur le DTNa et le directeur de la performance. 3 niveaux définissent le taux de financement. L'évaluation portée à l'issue de l'entretien engage les acteurs et a valeur d'argumentaire. Elle fait l'objet d'un compte rendu écrit en Français :

- 100% de l'aide: Engagement total et qualitatif
- 50% de l'aide: Engagement partiel
- 20% de l'aide: Engagement insuffisant au regard du groupe d'appartenance.

➤ **L'aide dans l'engagement compétitif et l'encouragement aux résultats sportifs**

- Pour les joueurs sélectionnés sur compétitions de référence : prime à sélection
- Prise en charge des tournois programmés par le directeur de la performance : 80% (Hébergement/ déplacement). (Annexe 2.4)
- Par des primes aux résultats sur compétitions de référence et sur tournois programmés par le directeur de la performance (Annexe 2.4).

• **L'aide complémentaire à caractère social** : attribuée sur demande motivée après instruction d'un dossier personnel adressé par le joueur après visa du Conseiller Technique Sportif chargé du suivi socio-professionnel de la DTN. Cette aide porte sur l'appui aux études (cf annexe jointe) et/ou sur le soutien à des problèmes sociaux et financiers exceptionnels et non récurrents. En cas de problèmes sociaux récurrents le DTN se verra dans l'obligation d'informer le bureau fédéral pour envisager la suite à donner au traitement du dossier.

Les aides personnalisées sont financées du 1er septembre au 31 août. Elles sont réévaluées tous les 4 mois (1^{er} septembre / 1^{er} janvier / 1^{er} mai).

Cette évaluation a pour support :

- le positionnement des performances réalisées par le joueur durant les compétitions de référence,
- l'entretien individuel entre le DTNa, le directeur de la performance, le joueur positionnant l'engagement quotidien de ce dernier. Les entretiens ont lieu chaque quadrimestre.

Groupe	Critères
G1	<p>Joueurs sélectionnés sur compétitions de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement quotidien (après évaluation) : 100 à 20 % = 250€ / mois ➤ Prime sélection événement de référence : 800 € / quadrimestre ➤ Prise en charge financière (80%) des tournois programmés par le directeur de la performance selon Annexe 2.4 ➤ Accès aux primes aux résultats sur compétitions de référence et tournois programmés
G2	<p>Joueurs non sélectionnés sur compétitions de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement quotidien : Après évaluation (100 à 20 % = 250€ / mois) ➤ Prise en charge financière (80%) des tournois programmés par le directeur de la performance selon Annexe 2.4 ➤ Accès aux primes aux résultats sur tournois programmés
G3	<p>Joueurs en situation probatoire permettant de prouver leur compétence (de 9 à 12 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement quotidien : Après évaluation (100%=250€ / mois) ➤ Prise en charge financière (80%) de 8 tournois programmés par le directeur de la performance ➤ Accès aux primes aux résultats sur tournois programmés

Les primes à la performance sur compétitions de référence
Annexe 2.3

Championnats d'Europe mixte / Championnat du monde mixte (Sudirman) Phase finale Européenne : du 15 au 19 février 2017 à Lubin (Pologne)

Prise en charge à 100% sur restauration hébergement déplacement

Rang	Pour l'équipe
1°	18000 €
2°	9000€
3°	6000€

Championnats d'Europe

Du 25 avril au 30 avril 2017 à Kolding (Danemark)

Prise en charge à 100% sur restauration hébergement déplacement

Rang	Individuellement
1°	7500€
2°	4000€
3°	2000€

Championnats du monde

Du 21 au 27 aout à Glasgow (Royaume Uni)

Prise en charge à 100% sur restauration hébergement déplacement

Rang	Individuellement
1°	10000€
2°	5000€
3°	2500€

Les primes à la performance sur tournois programmés par le Directeur de la performance
(hors compétition de référence)
Annexe 2.4

Dans la limite du budget attribué au haut niveau par la FFBA D.

Niveau	SS 1°	SS	GPG	GP	IC	IS
Victoire	6000€	4500€	3000€	2000€	750€	500€
Finaliste	4500€	3000€	2000€	1500€	500€	
Demi	3000€	1500€	1000€	1000€		
1/4	1500€	1000€	500€			

La prise en charge des tournois programmés se fait selon les principes suivants :

- A/R INSEP gare ou aéroport tarif RER
- 80% hébergement local avec plafond défini
- 80% déplacement avec plafond défini

Les primes à la performance visent à soutenir tout joueur pris individuellement voulant s'investir dans un projet de haut-niveau et à valoriser ses performances significatives.

Le montant des primes a été déterminé en fonction de l'objectif de médailles européennes.



ANNEXE 3

SAISON 2017/2020

**CONVENTION ENTRE
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON
ET LES JOUEURS DE BADMINTON
DES POLES FRANCE JEUNES
ET SELECTIONNES COLLECTIF FRANCE JEUNES
ET EQUIPE DE FRANCE JEUNES**

Dans le but de préparer la fin de l'olympiade, la Fédération Française de Badminton (FFBaD) souhaite au travers de cette convention, organiser et encadrer la pratique du badminton de haut niveau pour les joueurs des pôles France jeunes susceptibles d'intégrer le collectif des joueurs sélectionnables en équipe de France jeunes sur des événements de référence jeunes. Cette convention vise la gestion des relations entre la fédération et les joueurs. Elle envisage les droits et devoirs des parties. Cette convention induit une démarche obligatoire pour les signataires. Elle formalise la réalité des attendus.

L'objectif de performance partagé par les joueurs de Badminton, la FFBaD et l'Etat s'entend par un engagement total durant l'olympiade dans la recherche de performances significatives européennes et mondiales par équipe et individuellement. Cette recherche de performance passe par un équilibre entre l'engagement quotidien dans l'entraînement et dans l'engagement compétitif dans lequel doit se révéler le niveau de jeu et la performance stabilisée

1- LES PARTIES

Cette convention est établie entre :

M _____ , joueur (se) listé sportif (ve) de haut niveau, ou son représentant légal,

D'une part,

et

La Fédération Française de Badminton, dont le siège est situé 9-11 avenue Michelet 93400 Saint Ouen,

Représentée par son Président, Monsieur Florent Chayet, et son Directeur Technique National, Monsieur Philippe Limouzin

D'autre part.

2-CONTEXTE

La Fédération Française de Badminton constitue une fédération agréée, délégataire et olympique qui a entre autres pour mission le développement du haut niveau dans sa discipline. Dans l'optique de réaliser la dite mission, la FFBaD s'engage à collaborer avec les sportifs de haut niveau susceptibles de représenter l'une des équipes de France de badminton et de représenter la France et la FFBaD sur des compétitions de référence individuelles. La FFBaD souhaite formaliser dans cette convention les relations avec chaque joueur de badminton de haut niveau.

Cette convention a pour but :

- De fixer annuellement un cadre en cohérence avec les objectifs fédéraux et en lien avec les obligations légales et déontologiques. A ce titre, elle s'appuie notamment sur des textes réglementaires et sur la charte du sport de haut niveau.
- De déterminer les droits et les obligations réciproques de FFBaD et du joueur.
- D'énoncer les principes et valeurs attachés au joueur de badminton de haut niveau.
- De positionner l'admission, le maintien, l'exclusion en pôle France Jeunes.

Cette convention n'a de valeur que si le joueur est licencié dans un club de la FFBaD au moment de la signature, et tout au long de sa durée, sans quoi les effets de la Convention seront nécessairement suspendus.

Elle concerne les sportifs en activité, figurant sur les listes de haut niveau senior ou jeune, membre du pôle France de l'INSEP ou membre du collectif senior de la FFBaD. Cette liste est proposée par le Directeur Technique National au 1^{er} novembre de chaque année.

Le badminton de haut niveau joue un rôle social et culturel de grande importance. Tout joueur de badminton bénéficiant d'une reconnaissance par l'Etat et la FFBaD de sa qualité de sportif de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toutes circonstances un comportement

exemplaire, de nature à valoriser le badminton, la FFBaD et la fédération internationale de badminton (BWF).

La convention s'inscrit dans le respect et l'application des textes de référence ci-dessous dont les joueurs s'engagent avoir pris connaissance :

- Le code du sport
- Le code mondial antidopage
- La charte du sportif de haut niveau
- Les règlements fédéraux en vigueur

3-DEFINITIONS

- **Compétitions internationales** : Compétitions inscrites aux calendriers de Badminton Europe (ci-après BE) et/ou Badminton World Federation (ci-après BWF), pour lesquelles l'inscription se fait via la FFBaD.
- **Compétitions de référence ou significatives** : Compétitions internationales individuelles ou par équipe induisant une sélection sur critères et modalités proposés par la Direction Technique Nationale et correspondant à une convocation fédérale nommée « convocation équipe de France » dans le cas des compétitions de référence et nommée « convocation collectif France jeunes » dans le cas de compétitions internationales significatives:

Compétitions de référence

- **Seniors** : Les Jeux Olympiques, les jeux Européens et les Jeux Méditerranéens. Le Championnat d'Europe par équipe garçons et par équipe filles, les Championnats d'Europe par équipe mixte et individuel, le Championnat du Monde par équipe garçons et par équipe filles (Thomas et Uber Cup), le Championnat du Monde par équipe mixte (Sudirman Cup), le Championnat du Monde individuel,
 - **Jeunes** : les Championnats du Monde Junior (par équipe et individuel), les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), les Championnats d'Europe jeunes (U19 et U17, par équipes et individuels, U15 en individuel), les 6 Nations U17, les 8 Nations U15.
 - **Para-badminton** : Championnats d'Europe et championnats du Monde
- **Sportif de haut niveau ou listé membre d'un pôle France jeunes**: sportif en mesure d'être sélectionné en équipe de France jeunes ou senior, menant un projet de haut niveau tout en préparant son insertion socioprofessionnelle. Ce principe de double projet est une composante essentielle de l'organisation du sport de haut niveau mise en place par le Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports (ci-après MVJS).
 - **Synonymes** : athlètes, sportifs ou joueurs.

4-OBJET

Cette convention fédérale a pour objet l'établissement de règles de fonctionnement et de comportement au regard des droits et devoirs des signataires.

. Conformément aux principes énoncés dans le code du sport et dans la charte du sport de haut niveau, cette convention porte sur les points suivants :

- Entraînements, stages et compétitions ; Modalités de sélection.

- Suivi médical et conduites déviantes
- Etudes et suivi socioprofessionnel,
- Promotion et sponsorship,
- Comportement,
- Respect de la convention et sanctions,

4.1. Entraînements, stages et compétitions ; Modalités de sélection:

➤ En plein accord avec le DTN et la validation en bureau fédéral des propositions, le directeur de la performance et le Directeur Technique National adjoint (DTNa) en charge du haut niveau en concertation avec le chef de projet jeunes, établissent une planification annuelle d'entraînements stages et compétitions, et proposent une programmation réactive auxquelles le joueur est tenu de se conformer.

Le joueur devra

- Participer aux stages nationaux et internationaux prévus dans la planification proposée, ou le (la) joueur(se) est convoqué(e).
- Suivre la planification quotidienne établie de façon concertée entre le chef de projet jeunes et l'entraîneur référent du pôle France Jeunes, pour l'obtention de la performance.
- Suivre les orientations données par le responsable de pôles dans le suivi de l'entraînement.
- Répondre aux convocations, aux compétitions internationales et honorer les sélections aux compétitions de référence et significatives, en accord avec les critères et modalités préalablement établis.
- Soumettre à l'approbation du DTNa et du chef de projet jeunes, les sollicitations extérieures à la planification proposée. Ces dernières ne doivent en aucune façon perturber la préparation aux compétitions de référence ou significatives ainsi que les temps de récupération.
- Être attentif aux évolutions de calendrier susceptibles d'être apportées en cours de saison.
- S'inscrire dans le projet France jeunes, y compris en complétant de façon personnelle (financement et logistique) le programme de stages et compétitions pris en charge par la FFBaD selon les modalités explicitées dans le projet jeunes.
- Recevoir dans leur totalité, les primes gagnées lors de tournois internationaux pour lesquels il a été engagé par la fédération.

➤ Modalités de sélection :

Les modalités de sélection pour les compétitions de référence sont définies annuellement et publiées en début de saison dans le projet jeunes et sur le site fédéral.

4.2. Suivi médical et conduites déviantes (dopage/ Alcool...):

La FFBaD s'engage dans la lutte contre le dopage et se mobilise pour proscrire les conduites entraînant des troubles pouvant nuire à l'éthique du badminton et du joueur de badminton.

Elle répond à toutes les questions de ce domaine et communique toutes informations concernant la prévention prévue.

Dans ce cadre le joueur de badminton doit :

- Se conformer aux textes en vigueur sur la protection de la santé des sportifs (décret n° 2004-120 du 6 février 2004) et à la lutte contre le dopage. Les sportifs de haut niveau de la FFBaD s'engagent à réaliser l'ensemble des examens médicaux prévus par le code du sport dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs des examens prévus ne seraient pas réalisés sous le contrôle du médecin coordonnateur de la surveillance médicale désigné par la fédération, alors le joueur s'engage à lui en communiquer les résultats.

C'est le médecin référent qui rend compte, au directeur technique national, de la réalisation de la totalité de la surveillance médicale réglementaire pour la période considérée.

- Veiller à sa propre surveillance médicale en utilisant, notamment, les structures mises à sa disposition sur le CREPS.
- Informer le médecin des Equipes de France, de tout problème médical ayant une incidence sur sa pratique sportive de haut niveau. (Il transmettra dans ce cas là les pièces médicales justificatives au médecin des équipes de France). A prévenir dans les meilleurs délais, par écrit le DTN adjoint.
- Respecter les prescriptions ainsi que les périodes de repos et de récupération fixées par le médecin attaché à sa structure d'accueil ou le médecin des Equipes de France.
- Se soumettre aux contrôles anti-dopage ainsi qu'au suivi médical demandés par les pouvoirs publics et/ou la FFBaD, BE et la BWF, et rayonner un caractère exemplaire quant aux conduites déviantes en matière de dopage. Toute consommation de drogues licites ou illicites en particulier de produits pouvant rendre un contrôle antidopage positif, est strictement incompatible avec le statut de sportif de haut niveau.
- Eviter toutes consommations de produits engendrant des troubles du comportement et le non-respect du civisme et des civilités attendues par la FFBaD.
- Le non-respect des contre-indications médicales dans le cadre des entraînements, stages et compétitions liés à l'équipe de France, le non-respect des comportements attendus en matière de dopage et de l'utilisation de produits engendrant des conduites déviantes exposera le sportif à une sanction disciplinaire.
- Respecter une hygiène de vie conforme aux exigences du sport de haut niveau.
- Assumer financièrement toutes sanctions prises sur toutes compétitions.

4.3 Etudes et suivi socio professionnel.

Le joueur de haut niveau en PFJ doit s'impliquer dans la logique d'un projet de vie dépassant les années de recherche de performance. Il est dans ce projet de vie l'acteur essentiel. La FFBA D et la structure d'accueil (CREPS) l'accompagnent dans sa reconversion future et dans le parcours éducatif et universitaire qui y mène.

➤ Le Conseiller Technique Sportif chargé du suivi socio professionnel de la FFBA D ainsi que tout responsable de pôle ont pour mission d'accompagner les sportifs de haut niveau dans leurs démarches et demeurent à tout moment à l'écoute des attentes des joueurs, en qualité de conseil, en étant force de proposition. La FFBA D s'engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner le joueur pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

➤ Le joueur s'engage à :

- S'inscrire dans un parcours de formation scolaire, universitaire ou professionnelle aménagée. Il (elle) doit actualiser sa situation à l'égard des interlocuteurs du CREPS qui mettent à son égard la disposition d'un réseau de compétences, en renseignant régulièrement la base de données du MVJS via l'interface « sportif ».
- Partager et collaborer avec le Conseiller Technique National (CTN) chargé du suivi socio professionnel sur les modifications du cursus scolaire, universitaire ou de formation professionnelle et l'informer de tous changements et toutes difficultés rencontrées
- S'occuper et prendre en charge son inscription dans un établissement scolaire, universitaire ou à toute autre formation.
- Prendre en charge les frais d'inscription universitaire ou les frais de formation.
- Prendre en charge la licence sportive scolaire et/ou universitaire.
- Prendre en charge les frais de formation ou d'aménagement de formation, autres que ceux prévus dans le forfait de l'établissement (CREPS).

4.4 Promotion et sponsorship

➤ La promotion de la FFBA D demande aux acteurs fédéraux une disponibilité respectueuse de toutes les parties. Pour ce faire le joueur doit :

- En accord avec le DTNa, être présent aux diverses actions de promotion, mises en place par la FFBA D (démonstrations, séances de photos, conférences de presse, etc.); Etre présent aux conférences de presse dans les horaires, la tenue et avec le matériel précisés dans la convocation et répondre favorablement dans cette tenue à toutes sollicitations de promotion médiatique émanant de la Direction Technique Nationale sur un événement international.

➤ La FFBA D s'accorde avec le joueur de haut niveau pour une exploitation de son image dans les actions de promotion externe, autres que celles accompagnant les rédactions journalistiques et les actions de communication sur le badminton des partenaires officiels fédéraux ou commerciaux

Le joueur autorise la FFBA D

- A utiliser son image de sportif de haut niveau, membre de l'équipe de France ou du collectif France, pour des supports de promotion et/ou communication destinés à promouvoir l'image du badminton, de la FFBA D et des équipes de France (hors supports journalistiques).

- A accepter l'exploitation de son image dans le cadre d'une image collective (l'image collective correspondrait à au moins trois joueurs réunis sur une même photographie avec la tenue de l'équipe de France).

4.5 Comportements

➤ Les comportements du sportif de haut niveau en badminton font référence à la charte du sportif de haut niveau et aux textes de la confédération internationale en la matière. Le joueur de badminton se doit à un comportement exemplaire. Le joueur de badminton de haut niveau se doit de respecter tout particulièrement la FFBaD en préservant l'image du badminton, de la FFBaD et de l'ensemble des licenciés.

Le joueur de haut niveau s'engage dans la recherche de performances le valorisant, valorisant la FFBaD et la France. Cet engagement s'entend en respectant les règlements sportifs généraux et particuliers de la FFBaD, de BE et de la BWF.

Par une attitude irréprochable, le joueur de haut niveau représente dignement la France et la Fédération lors de tous déplacements.

Il est rappelé que les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement. Le joueur de badminton doit s'abstenir de tout prosélytisme et doit garantir les valeurs portées par la FFBaD. Il est un ambassadeur de la lutte contre l'homophobie et toutes discriminations.

En tant que membre d'un pôle France jeune, le joueur de badminton de haut niveau est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. Il en va de même lors des stages extérieurs au CREPS.

L'esprit d'équipe est une des conditions fondamentales à la progression tant individuelle que collective. Chaque sportif de haut niveau doit, par son comportement, montrer le bien-fondé de la confiance et des moyens qui lui sont accordés par l'Etat, la FFBaD et ses partenaires. Il s'engage totalement aux stages et entraînements planifiés.

- Se conformer à la réglementation en vigueur, nationale et internationale en matière de paris sportifs :
- Règlement fédéral / Organisation de la fédération / Chapitre 1.6: *Règlement relatif aux jeux et paris en ligne*.
- Règlement de la BWF / Hand Book 2/ PART III / Section 1b / Appendix 5: *Declaration of integrity of matches*.

4.6 Respect de la convention et sanctions

➤ La non-signature de la charte selon la date définie entraîne l'arrêt immédiat de tout l'accompagnement fédéral.

➤ La convention est strictement personnelle. Elle ne peut être modifiée que par écrit. En cas de désaccord sur les termes de la convention, les parties acceptent de se rencontrer au siège de la FFBaD pour une tentative de conciliation. Cette rencontre doit intervenir dans un délai de 21 jours à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception. La conciliation peut donner lieu à un avenant.

La convention doit être entérinée par écrit et signée par les différentes parties.

Le non-respect de tout ou partie de cette convention entraîne des sanctions qui seront fonction des faits reprochés et du caractère de récidive. Dans tous les cas, l'intéressé(e) sera préalablement entendu(e). Le DTN peut prendre dans l'attente d'une conciliation et à

titre conservatoire une mesure d'exclusion du pôle France, et ou du collectif France, et ou de l'équipe de France.

- Les sanctions suivantes seront prises par le DTN sur proposition des Entraîneurs Nationaux :
 - Avertissement écrit,
 - Exclusion du collectif
 - Non-engagement à une ou plusieurs compétitions internationales

Dans tous les cas le bureau fédéral sera destinataire de la sanction prise. Les trois derniers degrés de sanctions seront pris dans un premier temps à titre conservatoire, puis validés en BF. Ce dernier pouvant saisir la commission de discipline

- Les sanctions suivantes, plus importantes, seront prises dans un premier temps à titre conservatoire en concertation entre le Vice-Président de la vie sportive, le DTN et les Entraîneurs Nationaux. Elles entraîneront la saisie de la commission de disciplines qui les entérinera ou pas.
 - Non-engagement et/ou non sélection à une ou plusieurs compétitions internationales et de référence.
 - Exclusion de la structure d'accueil du pôle France Jeunes
- Les sanctions identifiées ci-dessus peuvent être cumulables.
- En accord avec le Président, tous refus de sélection sur les compétitions de référence entraînent la non sélection automatique aux compétitions de référence suivantes et ce pendant une période définie par la commission de discipline qui sera saisie.

5- DUREE

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2016, pour une durée d'un an.

La convention ne sera pas renouvelée tacitement sur maintien sur la structure. Tout changement de pôle France entraîne la signature de la charte spécifique au pôle d'appartenance

6- DIFFUSION

Cette convention est transmise, pour information, aux Président(e)s de la ligue et du club concernés.

Fait à Saint-Ouen le

En deux exemplaires

Florent Chayet

Président FFBaD

Philippe Limouzin

Directeur Technique National FFBaD

Joueur bénéficiaire de la convention



Annexe 1

MODE DE SELECTION

AUX EVENEMENTS DE REFERENCE DE LA SAISON 2016-2017

Accéder à une sélection est le résultat d'un processus de planification d'entraînements et de compétitions préparatoires proposés et suivis par les DTNa et le directeur de la performance. Les critères de sélection retenus exposés ci-dessous prennent en compte le potentiel à atteindre les objectifs d'excellence de la FFBaD. Le niveau d'exigence minimal fédéral pour prétendre à être sélectionné pourra être supérieur aux règlements BWF. Ce niveau est déterminé par le Directeur Technique National suite aux préconisations du DTNa et du Directeur de la Performance.

La sélection proposée par le DTN est validée in fine par le Président et le Vice-Président de la Vie Sportive.

Championnats d'Europe mixte/ Championnat du monde mixte (Sudirman)

Choix du Directeur de la performance

Qualifications : du 11 au 13 novembre 2016 à Karvina (Tchéquie)

Phase finale Européenne : du 15 au 19 février 2017 à Lubin (Pologne)

Annonce de la sélection 21 jours avant le début de la compétition

Championnats d'Europe

Du 25 avril au 30 avril 2017 à Kolding (Danemark)

Annonce de la sélection : au dernier classement mondial permis par la date limite d'inscription à la compétition. (Pas d'information à ce jour)

Championnats du monde

Du 21 au 27 août à Glasgow (Royaume Uni)

Annonce de la sélection: au dernier classement mondial permis par la date limite d'inscription à la compétition. (Pas d'information à ce jour)

Championnats d'Europe U19

Du 7 au 16 avril à Mulhouse

Sur proposition du sélectionneur national après avis des entraîneurs nationaux, à validation du DTN, du DTNa en charge du haut-niveau et des élus en charge du haut-niveau. Cf Projet jeunes

6 nations U17

Du 22 au 26 mars 2017 à Kolding (Danemark).

Sur proposition du sélectionneur national après avis des entraîneurs nationaux, à validation du DTN, du DTNa en charge du haut-niveau et des élus en charge du haut-niveau. Cf Projet jeunes



Annexe 2

L'AIDE A LA VIE DE JOUEUR DE HAUT NIVEAU EN CREPS DE LA SAISON 2016-2017

La participation financière aux frais de pension et d'entraînement

La FFBaD soutient financièrement les sportifs s'engageant dans un projet de haut niveau et, plus particulièrement, les sportifs membres permanents d'un pôle France. A ce titre, elle participe notamment aux règlements des coûts générés par la présence dans une structure nationale d'entraînement labellisée par le Ministère chargé des sports (pôle France).

Le classement sur liste nationale des sportifs de haut niveau définit l'engagement fédéral

La liste de haut niveau est mise à jour par le Ministère chargé des sports au 1er Novembre de chaque année.

Les éventuelles évolutions de groupe seront applicables deux fois dans l'année

Les CREPS de Bordeaux et Strasbourg facturent les frais de pensions et d'accès aux CREPS à la FFBaD chaque trimestre ; dans cette même périodicité, la FFBaD refacture ces montants aux familles ou sportifs(ves) minorés, le cas échéant, de la participation fédérale.

Le coût de pension de chaque établissement est fixé par son conseil d'administration pour une année. Par souci d'équité la part du montant de la pension prise en charge par la famille s'élèvera pour la saison en cours à 2873€.

La participation financière aux frais de transport

Dans le cadre de la politique de haut niveau de la FFBaD définie au travers du Parcours de l'Excellence Sportive et au titre du fonctionnement des pôles France Jeunes, la FFBaD a décidé de maintenir un soutien complémentaire destiné à réduire les coûts de transport « domicile-pôle France Jeune ».

A cet effet, la FFBaD est susceptible de prendre en charge 5 « aller/retour » au maximum par joueur durant la saison en cours, du lieu de domicile au CREPS. Ce billet, à la disposition des familles, sera géré par le responsable du pôle suivant les modalités qu'il fixera au début de saison. Toutefois, les cartes de réduction SNCF « 12/25 » et « carte jeunes Air France » sont indispensables. Dans le cas de déplacements par avion, la participation fédérale sera identifiée sur la base du tarif le moins onéreux

La Reconnaissance financière de la performance U19**Championnats d'Europe U19 PAR ÉQUIPE MULHOUSE**

Rang	Pour l'équipe
1°	10000
2°	3000
3°	1000

Championnats d'Europe U19 INDIVIDUEL MULHOUSE

Rang	Individuellement
1°	2000
2°	750
3°	375



ANNEXE 4

Objet : Evaluation Partagée

EVALUATION PARTAGEE POLE FRANCE JEUNES

	Domaine	Branche	Note globale sept	Note globale déc	Note globale avril	Note globale Juin
Nom	"TECHNIQUE"	Se déplacer en rythme	3			
		Frapper pour déstabiliser	4			
	"TACTIQUE"	Observation terrain & vidéo (soi & adversaires)	4			
N° Mobile adresse mail		Fondamentaux & jouer en stratège	5			
	"PHYSIQUE"	Renforcement & prévention	2			
		Cardio	1			
N° Mobile adresse mail	"MENTAL" (Gagner le combat)	Concentration	2			
Structure		Frustration	3			
N° Mobile adresse mail	Off court (Etre pro)	Off court (Etre pro)	2			
	1ers coups	1ers coups (Technique, tactique...)	4			
	Médical (Durer dans le temps)					
	Légende		Habilités développées			
			Habilités en cours de développement			
			Habilités non développées			
			Caractéristiques non travaillées			

EVALUATION PARTAGEE POLE FRANCE INSEP

PHYSIQUE	Niveau de tolérance / être dur au mal	
	Explosivité	
	Stamina	
	Musculation	
	Concentration pendant l'entraînement	
	Prévention (rehab) / Warm up	
	Curiosité (curiosity)	
MATCH	Garder la tactique (Tactical perseverance)	
	Courage	
	Attitude	
	Communication partenaires/entraîneurs	
	Match preparation / Preparation during tournament	
	Transfert practice into matches	
OFF COURT	Engagement	
	Planning / Emplois du temps	
	Alimentation / Hydratation (food and drink)	
	Récupération gestion de la douleur (Bounce back ability)	
DAILY PRACTICE	Discipline	
	Niveau de tolérance	
	Qualité de distribution	
	Partage / Conseil (giver ability)	
	self-practice ability	
TECHNIQUE	Stroke Power	
	Serve / receive	
	Deception / Variation	
	Focus Areas	
	Finger power / avant-bras	
	Precision	
FOOTWORK	explosive ability	
	Body position / balance / raquette position	
	split step / Timing	
	Pressure position	



ANNEXE 5

Objet : Orientations Techniques de Haut-Niveau

[LIEN](#)



ANNEXE 6

Objet : Mise en place d'un DAD

OBJECTIF PRINCIPAL

Détecter les « bonnes raquettes » (surtout en main basse), c'est à dire les joueurs qui disposent de qualités au niveau :

- de la manipulation / maniabilité de la raquette
- de la vitesse d'exécution des frappes, de réaction, de prise d'informations
- de la vitesse de la tête de raquette
- du contrôle des trajectoires (régularité/précision)

ENCADREMENT

- Un responsable DAD (salarié du comité ou autre personne compétente pour cette fonction ; proposition soumise au coordonnateur ETR et au CTN territorial) épaulé par l'ETD (équipe technique départementale) si elle existe ou les entraîneurs de clubs professionnels ou reconnus compétents par le responsable du DAD.
- Minimum 3 encadrants en tout dont 1 qui gère exclusivement la table de marque et le déroulement des matchs à thème en ronde suisse. Idée de tendre vers 1 observateur pour 4 joueurs. L'encadrement doit posséder une double compétence : savoir animer un public jeune et être en mesure d'évaluer les « bonnes raquettes ».
- Fonctions : le responsable du DAD propose au coordonnateur ETR une sélection de joueurs pour le DAR en les hiérarchisant sur une liste. Il complète la fiche de suivi de chaque joueur présent sur le DAD et la transmet au coordonnateur ETR et au CTN territorial par mail dans les 15 jours qui suivent le DAD.
- Proposition : inviter les entraîneurs des joueurs.

FORMAT ET PUBLIC CONCERNE

- □ Durée de l'action : 3 à 4h minimum. Possibilité de faire sur une journée en fonction du nombre de joueurs et/ou de la volonté du comité de renforcer cette action.
- □ Public : poussins et benjamins 1 (moins de 11 ans) et U9 exceptionnels validés par le responsable DAD.
- □ Pour accéder à la suite du Dispositif Avenir (DAR), passage obligatoire sur le DAD (sauf justificatif médical à fournir ou sélection sur le Groupe France Avenir).
- □ Nombre illimité : fonction du nombre de terrains et du temps disponible afin de favoriser un temps de pratique maximal. Recommandation : prévoir au moins 9 terrains pour pouvoir accueillir le plus grand nombre de joueurs.

CONTENUS

Echauffement : possibilité d'inclure dans l'échauffement le jeu du « maximum de frappes en 30 secondes » pour aider les joueurs à rentrer dans le thème de la maniabilité (concentration notamment) et dans l'idée d'évaluation ludique.

Matches à thèmes en 11 points (15 points pour le « double impact ») en ronde suisse (en simple, filles et garçons mélangés) et convivialité (goûter, etc..).

4 tours de ronde suisse minimum pour chaque match à thème.

Principe de la ronde suisse : à l'issue du premier tour de matchs, certains joueurs auront 1 victoire et les autres 0 : le tour suivant, les joueurs à 1 victoire s'affrontent entre eux tandis que les joueurs sans victoire font de même. Etc..

Prévoir un nombre de tours équivalent d'un match à thème à l'autre (répartir équitablement le temps disponible entre les 4 matchs à thème).

Définition du % de victoires dans un thème : si le joueur gagne 3 matchs sur 6 joués dans les matchs au filet, il dispose d'un pourcentage de 50% de victoires sur cette ligne.

Comptage des points à voix haute (éventuellement utiliser les parents ou les accompagnateurs pour compter les points) et le vainqueur ramène le résultat du match.

Un logiciel de gestion d'une ronde suisse est proposé en téléchargement ci-dessous pour faciliter la saisie et l'organisation.

Pour vous aider également voici un tutoriel pour gérer la ronde suisse: 

Remplissage du dossier joueur : Disponible [ici](#)

Proposition de le transmettre en amont du DAD pour que le joueur et sa famille

THEMES

1. « Le Carré » : match sur $\frac{1}{2}$ terrain sans le couloir latéral, sans le couloir fond de court et sans la zone avant ;
2. « Le Défi Filet » : match au filet (ligne de fond de court = ligne de service court), bande gagnante = 2 points ;
3. « Le Double impact » : les 2 joueurs servent court en revers en même temps (comptent « 1, 2, 3 » avant de servir ; 2 volants en jeu en même temps = 2 points en jeu) dans un terrain ultra réduit ($\frac{1}{2}$ terrain sans le couloir latéral ni la zone avant et ligne de fond de court tracée à la craie à une distance de 3 raquettes de la ligne avant de service) ; 15 points au lieu de 11 (car 2 volants en jeu en même temps = les matchs vont plus vite) ;
4. « La Baston » : idem « Le carré » mais sans filet et service coup droit long et haut obligatoire (serveur donne l'attaque franchement) ; receveur près de la ligne de service avant au moment du service ;

Communication vers les clubs et les joueurs dès septembre de la date, du lieu et des coordonnées du responsable DAD ; mais aussi des situations auxquelles ils seront confrontés pour qu'ils s'y adaptent en club plus tôt que sur le DAD. Cela permet aussi aux clubs de déterminer plus facilement quel(s) joueur(s) envoyer au DAD.



ANNEXE 7



Objet : Mise en place d'un DAR saison 2016/2017

OBJECTIFS

1. **Détecter les qualités mentales et psychologiques** requises pour se diriger vers la performance en badminton
 - ❖ **Détecter les « bons sportifs »** : niveau d'engagement, de combativité, d'autonomie, vitesse de transformation, qualité dans le rôle de partenaire d'entraînement.
 - ❖ **Détecter les « bons compétiteurs »** : gestion des émotions, niveau de confiance, attitudes positives, niveau de lucidité et d'adaptation, goût pour le jeu et la confrontation.
2. **Continuer de repérer les « bonnes raquettes »** en complétant les observations obtenues sur le DAD, notamment avec les frappes main haute) :
 - ❖ fixations/feintes
 - ❖ slices / reverse slices
 - ❖ Armés
 - ❖ Contrôle des trajectoires / maniabilité
 - ❖ Relâché-serré
3. **Evaluer les qualités de mobilité**
 - ❖ Vitesse / vivacité / vélocité / explosivité
 - ❖ Technique de déplacement spécifique badminton : reprise d'appuis, pied-frappe, démarrages et premières poussées
 - ❖ Coordination / rythme juste / équilibre

L'œil du maquignon expert est recherché ici. Pour faciliter l'observation et faciliter la cohérence de la notation, nous suggérons de créer des binômes (ou trinômes) qui suivront tous les joueurs sur la ou les mêmes situations sur tout le DAR.

S'appuyer sur les OTHN.

Le coordonnateur se charge d'harmoniser les observateurs et les observations.

4. **Questionnaire permettant de recueillir des données sur l'environnement du joueur ainsi que sur ses conditions d'entraînement + questionnaire « passion »** (voir dossier joueur)

ENCADREMENT

- **Un responsable DAR** : coordonnateur ETR épaulé par l'**ETR (élargie si besoin) et par les responsables DAD (souhait fort pour donner de la cohérence à l'articulation DAD / DAR et une base visuelle commune des attendus)** mais tous capables d'évaluer les qualités recherchées chez les joueurs avec un regard très aguerri (**critère principal de la composition de l'équipe d'encadrement du DAR**).
- **Fonctions** : le coordonnateur ETR responsable du DAR établit la sélection pour le DAR à l'aide des propositions des responsables DAD (pas de DAR si absence injustifiée au DAD par exemple). Le responsable du DAR propose au CTN responsable du DAI une sélection de joueurs pour le DAI en les hiérarchisant sur une liste. Il complète la fiche de suivi de chaque joueur proposé au DAI et la transmet au CTN territorial par mail dans les 15 jours qui suivent le DAR (bien faire remplir par le joueur la partie questionnaire de la fiche de suivi).

FORMAT ET PUBLIC CONCERNE

Durée de l'action : 2 jours pleins minimum. A inscrire le plus tôt possible dans le calendrier de la ligue pour éviter la mise en concurrence avec d'autres actions.

Public : poussins 2 et benjamins 1 (U11). U9 très exceptionnels (poussins 1). Participation au DAD *impérative* et validée par le responsable DAR.

Nombre : 28 maximum.

Pour les ligues de plus de 8 comités départementaux, possibilité d'organiser 2 DAR de 28 joueurs maximum à condition que le responsable DAR soit présent sur les 2 DAR (proposition d'une liste commune aux 2 DAR).

CONTENUS

- **Objectif 1** : situations problèmes originales/perturbantes (voir exemples ci-dessous) pour évaluer le joueur dans les items de la fiche de suivi du joueur (psychologique et mental)
- **Objectifs 2 et 3** : situations plus classiques pour évaluer la qualité de raquette et la qualité de mobilité (voir items de la fiche de suivi).
- **Objectifs 4** : prendre un temps pour aider les joueurs à compléter la fiche de suivi.

EXEMPLES DE « SITUATIONS PROBLEMES » POUVANT FACILITER L'OBSERVATION DES CRITERES DE DETECTION VISES DANS LA FICHE DE SUIVI DU JOUEUR (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- ❖ Echauffement individuel dans un espace contraint (vestiaires ou entre des lignes du terrain)
- ❖ Matches dans les couloirs latéraux
- ❖ Matches en 7 points avec score de départ déterminé par lancé de dé
- ❖ Matches avec la main opposée (main gauche pour les droitiers)
- ❖ « Rodéo 30 volants » : renvoyer le plus grand nombre de volants possible avec une relance rapide et pleine de « vice » de 30 volants
- ❖ Exercice de précision dans des cibles avec fixation obligatoire

- ❖ Matches avec des cartes tactiques (le joueur tire au sort un contrat à remplir et il doit remplir ce contrat avant que son adversaire ne remplisse le sien ; les adversaires ne connaissent pas le contrat de l'autre) ; exemple : si mon adversaire à un short blanc, je dois marquer 4 points ; sinon je dois marquer 8 points. Ou : réaliser 2 rushs gagnants pour remporter le match ; ou : à la 4^{ème} faute de ton adversaire, tu as gagné...
- ❖ Matches comptage tennis sans avantage en 3 jeux
- ❖ Matches classiques
- ❖ Situations d'entraînement visant à évaluer les fondamentaux des OTHN
- ❖ Etc..

[Déclarer ici votre DAR \(date et lieu\)](#)

[Déclarer ici le bilan de votre DAR et la liste des joueurs proposés au DA](#)



ANNEXE 8



Objet : Mise en place d'un DAI

OBJECTIFS

5. **Détecter les qualités physiques** requises pour se diriger vers la performance en badminton (données objectives à partir de la batterie de tests physiques proposée ; voir « dossier du joueur », partie DAI)

- ❖ **Coordination**
- ❖ **Vitesse**
- ❖ **Souplesse générale**
- ❖ **Puissance et explosivité (bras et jambes)**
- ❖ **Qualités aérobies**
- ❖ **Endurance d'explosivité**
- ❖ **Mesures anthropométriques**

→ Dégager une note « physique » /40

En s'appuyant sur le protocole des tests physiques disponible [ici](#)

6. **Evaluer le niveau d' « entraînabilité »**

- ❖ **Capacité à intégrer les consignes**
- ❖ **Capacité à être acteur de son apprentissage**
- ❖ **Niveau de concentration**
- ❖ **Niveau d'investissement**

→ Dégager une note « entraînabilité » /20

En affectant une note de 0 à 5 pour les 4 capacités.

7. **Evaluer la capacité à se transformer rapidement**

- ❖ **Vitesse de progression sur un entraînement ou une séquence (court terme)**
- ❖ **Progrès techniques (tactiques) sur le moyen terme (sur les mois ou années de pratique déjà écoulés)**
- ❖ **Estimation de la vitesse de transformation des potentialités en niveau de jeu réel sur le long terme**

→ Dégager une note « capacité à se transformer rapidement » /15

(dans les années à venir)

En affectant une note de 0 à 5 pour les 3 capacités.

La note /105 obtenue est un indicateur, pas le seul élément à prendre en compte pour proposer les joueurs au DAN.

- Pour les objectifs 2 et 3, les qualités d'observations et d'analyses de l'encadrement sont primordiales. L'organisation pédagogique du stage devra permettre d'obtenir des évaluations qualitatives sur le niveau d' « entraînabilité » et sur la capacité à se transformer des joueurs.

ENCADREMENT

- **Un responsable DAI** : CTN territorial d'une des ligues concernées par le DAI.
 - Organise la logistique du stage (dont la déclaration à la DD93 à renvoyer à la FFBA D = document type « exemple projet pédagogique »),
 - Compose l'équipe d'encadrement sur proposition des coordonnateurs ETR,
 - Prépare les contenus et l'organisation pédagogique (dont matériel pour les tests physiques, récupération des 25 tubes de volants fournis par la FFBA D,...),
 - Etablit la sélection pour le DAI à partir des propositions des responsables de DAR (ces derniers lui font parvenir les dossiers joueurs des joueurs proposés au DAI),
 - Convoque les joueurs sélectionnés (voir l'exemple de convocation),
 - Réalise le bilan général (voir l'exemple de bilan), complète les dossiers joueurs et propose une liste de joueurs par ordre hiérarchique pour le DAN « identification » et une seconde liste de joueurs par ordre hiérarchique pour le DAN « espoirs », le tout devant être transmis au CTN responsable des DAN dans les 15 jours qui suivent la fin du DAI.
 - Fait remonter à la Fédération les éléments permettant de mettre en place les modalités de remboursement des ligues (45€/jour pour chaque encadrant et 8€/jour pour 10 joueurs maximum par ligue + les joueurs DAN N-1). Voir le document « DAI Prise en charge DTN ».
- **Les coordonnateurs ETR (ou responsable DAR)** pour épauler le CTN et donner de la cohérence avec l'étape du DAR notamment.
- **Membres de chaque ETR (élargie si besoin)** mais tous capables d'évaluer les qualités recherchées chez les joueurs avec un regard très aguerris (**critère principal de la composition de l'équipe d'encadrement du DAI**).
- **Nombre d'encadrants pour chaque ligue** :
 - 1 cadre de la ligue « A » pour 5 joueurs de la ligue « A ».

Ainsi, à partir de 6 joueurs, le coordonnateur ETR (ou responsable DAR) est accompagné d'1 membre ETR ; à partir de 11, il est accompagné de 2 membres ETR ; à partir de 16, de 3 membres de l'ETR.

ZONES TECHNIQUES, LIEU, FORMAT ET PUBLIC CONCERNE

Zones techniques (ZT) :

ZT ouest : Pays de la Loire + Bretagne

ZT Nord : Normandie + Hauts-de-France

ZT sud ouest : Occitanie + Nouvelle Aquitaine

ZT centre : IDF + Centre Val de Loire

ZT nord / est : Bourgogne Franche Comté + Grand Est

ZT sud est : Auvergne Rhône-Alpes + PACA

Lieu : Ligue d'accueil (à tour de rôle d'une année sur l'autre).

Sauf si un lieu central ou facile d'accès pour accueillir un DAI dans la zone technique s'impose.

Durée de l'action : 3 jours complets de stage donc le plus souvent étalonné sur 4 jours (avec un début et une fin à la mi-journée permettant les transports).

Pour cette saison, voici en téléchargement les lieux, dates et personnes responsables de chaque DAI :

Document à télécharger ici

Public :

- Benjamins 2 et Minimes 1 (U13 identifiés et/ou repérés sur les TIJ/TNJ : voir ci-dessous le tableau des joueurs qualifiés automatiquement avec ces critères)
- Benjamins 1 et Poussins 2 (Poussins 1 exceptionnels) issus des DAR

Nombre : 28 maximum. Mais en fonction des années et des zones techniques, chercher à prendre moins (ou bien moins) de joueurs pour garantir une plus grande qualité de stage.

Pour les joueurs ayant participé au DAN identification l'année précédente (année N-1) :

- les Poussins 2 de l'année N-1 sont déjà identifiés : ils ne participent ni au DAI ni au DAN identification de l'année N ;
- les Benjamins 1 de l'année N-1 : ils sont benjamins 2 et peuvent être potentiellement listés ; ils participent au DAI sur proposition du responsable DAR, validation du responsable DAI ET du responsable du DA

CONTENUS

- o **Objectif 1** : tests physiques (voir le document « protocoles des tests »).
- o **Objectifs 2 et 3** : séances d'entraînement sur un thème défini par le responsable du Groupe France Avenir U13/U15 et issu de leurs observations sur la Danish Junior Cup principalement.
Ce thème constitue la base d'entraînement à construire et sur laquelle les entraîneurs s'appuieront pour évaluer les joueurs sur la capacité à se transformer rapidement et sur l'entraînabilité (objectifs 2 et 3 définis en page 1).

Pour cette saison, le thème retenu par les entraîneurs nationaux :

« Les frappes du fond du court »

Ce thème sera abordé au travers du filtre des OTHN :

- armé marqué et précoce,
- relâché serré,
- fixation

CAS DES JOUEURS DEJA IDENTIFIES SUR LE DA LES ANNEES PRECEDENTES

- 1) Les joueurs listés sur la liste « Espoirs » dépendent maintenant des dispositifs d'entraînement régionaux et de fait ne sont plus concernés par le DA. Ci-dessous la liste des joueurs concernés :
Document à télécharger ici
- 2) Les joueurs ayant déjà participé au DAN identification lors des dernières saisons mais n'étant pas encore en âge d'être concernés par le DAN Espoirs (B2 ou M1) ne sont pas concernés par le DA cette saison.

A l'inverse les joueurs en âge d'être concernés par le DAN Espoirs (B2 ou M1) **peuvent** être réintégrés dans le DA au niveau du DAI suite la proposition des responsables DAR. Pour information ci-dessous la liste des joueurs ayant participé au DAN identification et/ou DAN Espoirs mais non listés.

Objet : Mise en place du DAN identification

OBJECTIFS/ CONTENUS

- Regrouper les U11/U10 sur un stage national pour qu'ils vivent une première expérience à cet échelon suite aux retours des DAI sur le territoire.
- Aider à l'orientation des clubs (au travers de l'invitation des entraîneurs des joueurs sélectionnés) dans les contenus individuels d'entraînement : établir un bilan individuel dans chacun des fondamentaux des OTHN (Orientations Techniques Haut Niveau) : pied-frappe, reprises d'appuis, armé, fixation et débuts d'échanges (contenus du DAN identification complétés par un temps de matchs avec les joueurs du DAN espoirs) ;
- Sensibiliser les joueurs et leurs entourages sur les caractéristiques de l'accompagnement à mettre en place pour devenir « professionnel » : focus sur les moyens pour arriver aux résultats à terme.

ENCADREMENT

- **Un responsable DAN** : CTN en charge du pilotage de l'ensemble du DA.
 - se la logistique du stage (dont la déclaration à la DD93 à renvoyer à la FFBaD = document type « exemple projet pédagogique »),
 - Compose et coordonne l'équipe d'encadrement (CTN territoriaux et entraîneurs de clubs),
 - Prépare l'organisation pédagogique,
 - Convoque les joueurs sélectionnés,
 - Réalise le bilan général.

Il est assisté dans ces missions des **autres CTN du PES territorial**.

- **Les CTN territoriaux** : prennent en charge la gestion des groupes d'entraîneurs et groupes de joueurs qui leurs sont confiés et réalisent un bilan individuel de chaque joueur en lien avec l'entraîneur de club présent.
- **Les entraîneurs de clubs (des joueurs sélectionnés)** : construisent et mettent en place les séances selon les thèmes définis et échangent avec les CTN pour individualiser l'entraînement de leur joueur sur la saison suivante.

LIEU, FORMAT ET PUBLIC CONCERNE

Lieu : CREPS de Bourges ou autre lieu.

Durée de l'action : 3 jours complets de stage.

Public : poussins 2 (U10) et benjamins 1 (U11).

Nombre : 30 maximum.

Prise en charge FFBaD : Pension complète des joueurs et entraîneurs sur le DAN ainsi que les frais pédagogiques. Les déplacements ainsi que les salaires éventuels ne sont pas pris en charge.



ANNEXE 10



Objet : Mise en place du DAN Espoirs

OBJECTIFS

- Proposer une liste de joueurs au ministère afin qu'ils soient classés dans la catégorie « Espoirs » des listes ministérielles ;
- Mesurer l'évolution de chaque joueur ;
- Sensibiliser les joueurs sur les caractéristiques de l'accompagnement à mettre en place pour devenir « professionnel » : focus sur les moyens pour arriver aux résultats à terme.

ENCADREMENT

- **Un responsable DAN** : CTN en charge du pilotage de l'ensemble du DA.
 - Organise la logistique du stage (dont la déclaration à la DD93 à renvoyer à la FFBaD = document type « exemple projet pédagogique »),
 - Compose et coordonne l'équipe d'encadrement (CTN territoriaux et entraîneurs de clubs),
 - Prépare l'organisation pédagogique,
 - Convoque les joueurs sélectionnés,
 - Réalise le bilan général.

Il est assisté dans ces missions des **autres CTN du PES territorial**.

- **Les CTN territoriaux** : prennent en charge la gestion des groupes d'entraîneurs et groupes de joueurs qui leur sont confiés et réalisent un bilan individuel de chaque joueur en lien avec l'entraîneur de club présent.
- **Les entraîneurs de clubs (des joueurs sélectionnés)** : construisent et mettent en place les séances selon les thèmes définis et échangent avec les CTN pour individualiser l'entraînement de leur joueur sur la saison suivante.

LIEU, FORMAT ET PUBLIC CONCERNE

Lieu : CREPS de Bourges ou autre lieu.

Durée de l'action : 3 jours de stage.

Public : benjamins 2 (U12) et minimes 1 (U13).

Nombre : 30 maximum.

Prise en charge FFBaD : Pensions complètes des joueurs et responsables DER sur le DAN ainsi que les frais pédagogiques. Les déplacements et les salaires éventuels ne sont pas pris en charge

CONTENUS

Au travers des situations d'entraînement mises en place, les joueurs sont évalués sur :

- 40% potentiel (capacité à s'entraîner / capacité à se transformer / Niveau technico-tactique / bonus si qualités physiques et/ou mentales exceptionnelles)
- 60% résultats saison (TIJ/TNJ/top/CFJ/GFA) + NIVEAU DE JEU sur le DAN



ANNEXE 11

Evaluation des structures du Projet de Performance Fédéral

Sommaire

Identification de la structure	
Localisation.....	
L'encadrement.....	
Conditions d'entraînement et d'encadrement.....	
L'aménagement scolaire et universitaire.....	
Le médical et paramédical	
L'aide à la performance	
L'hébergement	
Coûts et financements de la structure.....	

Identification de la structure

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Coordonnées du responsable :

La structure :

Existe déjà :

Année de création :

Est en projet :

Date prévisionnelle d'ouverture :

Localisation

Il s'agit d'évaluer le confort de vie de l'athlète, les différents lieux qu'il utilise durant la semaine, internat, gymnase, établissements scolaires, gare, etc...sont-ils proche ou imposent-ils des déplacements ?

Entre l'hébergement et le lieu d'entraînement

- Ils sont au même endroit :

Si non

- Lieu 1 :
- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

Si la structure utilise plusieurs gymnases pour la pratique du badminton :

- Lieu 2 :
- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

- Lieu 3 :
- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

Entre l'hébergement et le collège

- Ils sont au même endroit :

Si non

- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

Entre l'hébergement et le lycée

- Ils sont au même endroit :

Si non

- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

Entre l'hébergement et les universités

- Ils sont au même endroit :

Si non

- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

Entre l'hébergement et la gare

- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

Est-ce une gare TGV :

Si non, merci de préciser le temps entre la gare TER et la gare TGV :

Entre la gare TGV et Paris

- Quel temps de trajet :

Entre l'hébergement et l'aéroport

- Quelle distance :
- Quel(s) moyen(s) de transport :
- Quel temps de trajet :

Est-ce un aéroport international :

Entre l'aéroport et les aéroports de Paris

- Quel temps de trajet :

Le CREPS organise-t-il des navettes à l'intention des sportifs pour se rendre ou revenir de la gare

- Le vendredi :
- Le dimanche :

Le CREPS organise-t-il des navettes à l'intention des sportifs pour se rendre ou revenir de l'aéroport

- Le vendredi :
- Le dimanche :

Commentaires :

L'encadrement

Responsable de la structure :

Employeur :

Groupe de la CCNS :

Temps de travail par semaine sur la structure :

Adjoint de la structure :

Employeur :

Groupe de la CCNS :

Temps de travail par semaine sur la structure :

Intervenant 1 :

Employeur :

Groupe de la CCNS :

Temps de travail par semaine sur la structure :

Intervenant 2 :

Employeur :

Groupe de la CCNS :

Temps de travail par semaine sur la structure :

Intervenant 3 :

Employeur :

Groupe de la CCNS :

Temps de travail par semaine sur la structure :

Intervenant 4 :

Employeur :

Groupe de la CCNS :

Temps de travail par semaine sur la structure :

Commentaires :

Conditions d'entraînement et d'encadrement

Horaires d'entraînement de la structure :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
matin						
après midi						
soir						

La structure utilise-t-elle plusieurs gymnases pour l'entraînement badminton :

Si oui, combien :

Présence des intervenants sur les créneaux d'entraînement

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
matin						
après midi						
soir						

Nombre de terrains disponibles pour la structure sur les créneaux d'entraînement

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
matin						
après midi						
soir						

Commentaires :

L'aménagement scolaire et universitaire

Les athlètes au collège bénéficient ils d'aménagements des horaires :

Merci de détailler les aménagements :

Les athlètes au lycée bénéficient ils d'aménagements des horaires :

Merci de détailler les aménagements :

Les athlètes à l'université bénéficient ils d'aménagements des horaires :

Merci de détailler les aménagements :

Dans le cas d'un déplacement en compétition ou stage de longue durée l'équipe pédagogique des établissements scolaires envoie t elle les cours aux athlètes :

Combien de personnes au Creps sont en charge du suivi scolaire :

Merci de détailler :

Le Creps propose t il

- des études surveillées le soir ou en journée :
- des cours de soutien le soir ou en journée :
- des enseignements délivrés intra muros :

Le Creps propose t il

- des cours par le CNED :
- ainsi le suivi des élèves :
- des cours par e-learning :
- ainsi le suivi des élèves :

Commentaires :

Le médical et paramédical

Nombre de médecins :

Quels sont les horaires de consultation des médecins pour un athlète :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
matin						
après midi						
soir						

Nombre de kinésithérapeutes :

Quels sont les horaires de consultation des kinésithérapeutes pour un athlète :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
matin						
après midi						
soir						

Un athlète peut il bénéficier de massage de récupération :

Au sein du Creps les athlètes ont ils accès à

- Ostéopathe :
- Réathlétisation :
- Psychologue :
- Préparateur mental :
- Podologue :
- Nutritionniste :
- Podologue :
- Dentiste :
- .

Au sein du Creps les athlètes peuvent ils passer

- des radiographies :
- des échographies :

Le Creps dispose t il d'une unité de récupération :

Quels services sont proposés :

- sauna :
- bains froids :
- bains chauds :
- jacuzzi :
- cryothérapie :
- salle de repos :
- massage :
- autres :

Commentaires :

L'aide à la performance

La structure est-elle située dans un CREPS :

Quel label (or, argent, bronze) ? :

Quel est le nombre

- de disciplines :
- de sportifs :
- de sportifs internes :
- de gymnases :
- de courts de badminton :

En tant qu'entraîneur de Pôle bénéficiez vous de la part du Creps

- de conseils personnalisés en préparation physique :
- d'aide en analyse vidéo :
- de prêt de matériel (cardio, plateforme de test...) :
- de formations continues :
- d'autres services :

Le CREPS met-il à disposition des Pôles des minibus :

Commentaires :

L'hébergement

Les athlètes sont-ils hébergés dans l'internat du CREPS :

Les athlètes sont-ils hébergés dans l'internat d'un établissement scolaire :

Les athlètes sont-ils en chambre

- individuelle :
- double :
- triple :
- dortoir :

Les chambres disposent elles

- de douche :
- de toilettes :
- d'un bureau :
- d'un accès wifi :
- autres :

Les athlètes peuvent-ils garder leur chambre durant les vacances scolaires :

Les majeurs et les mineurs sont-ils séparés :

Les garçons et les filles sont-ils séparés :

L'internat est il surveillé ? Comment ? :

De quel moyen disposent les athlètes pour laver leur linge :

Commentaires :

Couts et financements de la structure

Cout de pension d'un athlète interne :

Cout de pension d'un athlète externe :

Cout de pension d'un athlète universitaire :

Cout de d'un athlète partenaire :

Si les couts de pension sont différents entre collégien, lycéen ou universitaire, merci de préciser :

Si les couts de pension sont différents selon le statut de l'athlète, merci de préciser :

Quelles aides la structure reçoit elle des partenaires

- aides de la fédération :
- aides de la ligue :
- aides du Conseil régional :
- aides de la DRDJSCS :
- aides du CREPS :
- aides de partenaires privés :
- autres aides :

Les athlètes reçoivent ils des aides pour participer au cout de la pension ? Si oui de quels partenaires et pour quels montants ? :

Commentaires :



ANNEXE 12

ÉVALUATION PARTAGÉE CTS

Nom :	Elu référent	Date :
Fonction :	Secteur :	Formation continue

Bilan de l'année écoulée

Recenser les principaux faits marquants de l'année écoulée

Réalisations	Points forts	Axes d'amélioration

1/ Evaluation et fixation des objectifs

Evaluation des objectifs principaux fixés

Rappel des objectifs fixés	Niveau de réalisation attendu /délais	Atteinte des objectifs <i>(largement dépassés, atteints, partiellement atteints, insuffisamment atteints)</i>

Fixation des objectifs pour l'année à venir

Un objectif doit être **SMART** :

Spécifique : il doit être écrit avec précision

Mesurable : il doit pouvoir être quantifié, on doit pouvoir mesurer une progression

Ambitieux : le niveau attendu doit être challengeant, mettant le collaborateur en situation de développer ses compétences **Réalisable** : il doit pouvoir être atteint

Temporel : il doit être défini dans le temps par une durée

Objectifs :	Niveau de réalisation attendu	Délais

2/ Évaluation des compétences

1=opérationnel ; 2=Maîtrise ; 3=Expert

	Eval	COMMENTAIRE	ACTION(S)
SAVOIR-FAIRE			
Connaissance du domaine d'activité			
Maîtrise des techniques liées au métier			
Capacité à mener à terme les missions			
Capacité à rendre compte de son activité			
Capacité à obtenir et diffuser l'information importante			
Capacité à mettre en œuvre les consignes			

SAVOIR-ÊTRE	Eval	COMMENTAIRE	ACTION(S)
Organisation, méthode, sens des priorités			
Rigueur, fiabilité et respect des délais			
Prise d'initiative et force de proposition			
Investissement dans le travail et les missions confiées, disponibilité			
Qualités d'expression orale			
Qualités rédactionnelles			
Qualités relationnelles (écoute, échange...)			
Aptitude à travailler en équipe : - Avec les autres services - À l'intérieur de son service			
Autonomie			
Capacité d'écoute et d'échanges			
Capacité d'adaptation			

3/ Missions principales

Se référer à la lettre de mission du ministère

ACTIVITES	Eval	Commentaire
Assistanat du président		

EVALUATION GLOBALE

(à remplir par le responsable hiérarchique et l'élu référent)

En deçà des attentes Conforme aux attentes Supérieur aux attentes

Commentaires du cadre

(A remplir à la fin de l'entretien)

Signature

Date &

Commentaires du DTNa référent

(A remplir à la fin de l'entretien)

Signature

Date &

Commentaires du DTN

(A remplir à la fin de l'entretien)

Signature

Date &

Décisions de la direction en termes de primes fédérales